



Guide pour la gestion intégrée des ressources naturelles du littoral à l'usage des élus des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest

Marie-Laure De Noray-Dardenne et Oumar SY

Sous la coordination technique de El Hadji Ballé SEYE



Appel@août2014

Guide pour la gestion intégrée des ressources naturelles du littoral à l'usage des élus des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest

Marie-Laure De Noray-Dardenne et Oumar SY

Sous la coordination technique de El Hadji Ballé SEYE

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Le présent ouvrage a pu être publié grâce à un soutien financier de :



Sous la coordination technique de El Hadji Ballé Seye

Publié par : UICN, Bureau du Sénégal, Dakar, Sénégal

Droits d'auteur : © 2015 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : De Noray-Dardenne, Marie-Laure et SY, Oumar (2015). Guide pour la gestion intégrée des ressources naturelles du littoral à l'usage des élus des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Dakar, Sénégal : UICN/PACO. 96pp.

ISBN : 978-2-8317-1746-3

Mise en page et impression : Stratégia : +221 77 345 41 51

Disponible auprès de : UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Bureau du Sénégal
Avenue Cheick Anta Diop
2^{ème} étage BP : 3215 Dakar
Tél. : +221 33 869 02 81
Fax : +221 33 824 92 46
E-mail : uicnsenegal@iucn.org
paco@iucn.org
www.iucn.org/paco

Crédits photos : **Couverture :**
El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

Intérieur :
Marie-Laure De Noray-Dardenne, El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal et google

Remerciements :

Cet ouvrage a été réalisé avec le précieux concours de personnes auxquelles nous exprimons notre sincère gratitude : Racine KANE, Chef de Mission UICN-Sénégal, Ahmed SENHOURY, Directeur de l'UC-PRCM, Amadou Matar DIOUF, Coordinateur des Programmes UICN-Sénégal

Table des matières

Liste des principaux sigles et abréviations	5
Préface	6
Introduction	10
Chapitre I	12
Sénégal	13
Cabo Verde	23
Mauritanie	30
Guinée-Bissau	38
Sierra Leone	46
Gambie	51
Chapitre II	56
Les grandes thématiques environnementales	57
Thème 1 : Surpêche et pêche illicite	58
Thème 2 : Erosion côtière	61
Thème 3 : Tourisme	64
Thème 4 : Industries et environnement	68
Thème 5 : Les énergies renouvelables	72
Thème 6 : Les conventions internationales	74
Thème 7 : Menaces pour la biodiversité	79
Thème 8 : Les zones humides	82
Thème 9 : Les aires protégées	85
Chapitre III	90
Annexes des thématiques environnementales	91



Liste des principaux sigles et abréviations

AD	: Action pour le Développement
AMP	: Aire Marine Protégée
AP	: Aire Protégée
APPEL	: Alliance des Parlementaires et élus locaux pour la protection du Littoral ouest-africain
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques
CDB	: Convention pour la Diversité Biologique
CETOM	: Collecte-Evacuation-Transport d'Ordures Ménagères
CITES	: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLD	: Comité Local de Développement
CMAF	: Commission Mondiale des Aires Protégées
COP	: Conférence des Parties
CR	: Communauté Rurale
CSR	: Commission Sous-Régionale des Pêches
EIE	: Evaluation d'Impact Environnemental
EVA	: Ecoles de Suivi Environnemental
FIBA	: Fondation International du Banc d'Arguin
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
IBAP	: Institut bissau-guinéen pour les aires protégées
JEF	: Fondation pour l'Environnement et la Justice
OIT	: Organisation International du Travail
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PIB	: Produit National Brut
PNBA	: Parc National du Banc d'Arguin
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies sur l'Environnement
PRCM	: Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
RAMPAO	: Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest
RBDS	: Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
RENPAO	: Réseau National des Parlementaires pour l'Environnement et le Développement Durable (G.Bissau)
RPELE	: Réseau des Parlementaires et Elus Locaux pour l'Environnement (Mauritanie)
SLATU	: Agence Nationale pour l'Environnement en Sierra Léone
SLEPA	: Syndicat National des Pêcheurs artisanaux de Sierra Léone
SVT	: Sciences de la Vie et de la Terre
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WI	: Wetlands International
WWF	: World Wild Fund

Préface

En Afrique de l'ouest où la véritable crise environnementale concerne la surconsommation des ressources naturelles (côtières et marines, notamment), l'UICN, le PRCM et la MAVA ont mis l'accent, à la fois, sur le travail de terrain pour une meilleure connaissance des écosystèmes, des agressions qu'ils subissent et des impacts sur la vie des populations, mais également, sur des actions de capacitation des acteurs pour plus de sensibilisation, d'éducation et de plaidoyer, afin de renforcer la prise de conscience et modifier les comportements par rapport à la gestion de l'environnement.

C'est dans ce cadre que, depuis 2008, le programme d'appui au réseau régional des parlementaires et élus locaux des pays du littoral de l'Afrique de l'ouest (PREPARE), a été mis en place par l'UICN et le PRCM, sur financement de la MAVA.

Il s'agissait d'amener les élus à contribuer à l'amélioration de la gouvernance environnementale de leur sous-région à travers la ratification de conventions et le vote de lois nouvelles garantissant une préservation des ressources marines et côtières et leur utilisation durable au bénéfice des populations. Certes, au départ, l'implication de ces acteurs politiques dans la conservation des ressources naturelles apparaissait comme un réel coup de poker ! Car la cible avait, à tort ou à raison, mauvaise presse. Les parlements, dans la plupart des pays d'Afrique de l'ouest, étant considérés comme de simples « chambres d'enregistrement » soumises au bon vouloir du pouvoir exécutif. Mais, force est de reconnaître que depuis quelques années, la démocratie multi partisane progresse en Afrique de l'ouest, des élections acceptables sont organisées régulièrement et les élites politiques prennent de plus en plus leurs responsabilités dans la gestion des Etats.

Le pari fait par l'UICN et le PRCM sur la capacité des parlementaires et élus locaux à assumer leurs rôles dans l'amélioration de la gouvernance des ressources marines et côtières de l'Afrique de l'ouest, s'est avéré au finish gagnant. Les élus des pays du littoral ouest-africain, se sont regroupés en réseaux

(nationaux et régional), ont construit des solidarités entre eux, se sont mobilisés autour des grands enjeux environnementaux de la sous-région, et ont initié des actions locales, nationales et sous-régionales de conservation des ressources naturelles et culturelles.

Ce guide relate les initiatives prises en matière de gestion intégrée des ressources marines et côtières, les actions conduites ou appuyées individuellement ou collectivement par les élus dans les six pays de la zone d'intervention du PRCM, de la Mauritanie à la Sierra Leone.

Les expériences présentées illustrent bien la diversité des réalités environnementales rencontrées et l'originalité des réponses apportées par les élus. Cependant cette diversité ne gomme nullement la similarité des démarches adoptées. Celles-ci témoignent de l'engagement résolu des élus au service de leurs mandants, et de la recherche permanente de synergie avec les populations locales, les organisations de base, les services de l'Etat, les ONG de conservation et les partenaires au développement.

A la différence d'autres guides, cet ouvrage n'est pas un catalogue de solutions toutes faites, ni des conseils de spécialistes, encore moins de recettes à appliquer. C'est plutôt des expériences vécues par des élus, hommes et femmes de terrain, qui, face aux problèmes locaux de dégradation de leur environnement et de leurs conditions et qualité de

vie, se sont mobilisés pour agir. De ce point de vue, l'ouvrage a plutôt valeur de témoignage, de capitalisation, d'échange et de partage de bonnes pratiques. Plus qu'un rapport technique d'évaluation, ce guide nous montre les véritables résultats acquis par le projet des parlementaires. Car il nous apprend beaucoup sur ces hommes et femmes engagés dans cette exaltante aventure de conservation des ressources naturelles et culturelles de leurs pays : qui ils sont, ce qu'ils vivent, ce qu'ils ont appris, comment ils réagissent.

Quelques exemples pour l'illustrer :

- L'action conjointe des élus, du syndicat des pêcheurs en Sierra Leone (SLAFU) et de l'ONG JEF (Fondation pour l'Environnement et la Justice) a permis, entre autres, de lutter efficacement contre la pêche INN en faisant passer une loi interdisant l'utilisation des filets mono filament, dangereux pour la reproduction des espèces.
- Au Sénégal, diverses initiatives sont prises par les élus locaux, pour contribuer à la gestion de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) et la régénération des formations de mangroves. En même temps, les parlementaires ont initié un processus participatif d'élaboration d'une loi littorale, en organisant des fora régionaux qui ont regroupé tous les acteurs et usagers du littoral ainsi que les services techniques de l'Etat.
- La « caravane du littoral », initiée par le réseau des parlementaires et élus locaux de Mauritanie en 2010, a été une belle opération de communication / sensibilisation qui a permis aux parlementaires, aux élus locaux et aux populations de se rencontrer autour de problématiques majeures telles que l'érosion côtière, le changement climatique et ses effets visibles sur le littoral, les problèmes liés à la pêche, et ceux très épineux inhérents à l'exploitation d'hydrocarbures et à la prolifération des déchets.
- En Guinée Bissau, les élus, qui sont parfois des responsables traditionnels dans leur terroir, et membres du « groupe de contact sur les hydrocarbures » participent à l'information et la sensibilisation des populations sur les menaces liées à la surexploitation des ressources naturelles (halieutiques et minières, notamment). Ils contribuent également à l'adoption de législations et réglementations nouvelles encourageant la mise en place d'aires protégées et officialisant l'intégration de l'éducation environnementale dans les curricula du système éducatif.
- En Gambie, le parlement est au cœur du processus de création des parcs nationaux et les élus locaux sont parties prenantes de leur gestion au quotidien. Ainsi les élus contribuent-ils à offrir aux populations des alternatives à l'exploitation directe des ressources naturelles par la mise en place d'activités génératrices de revenus, grâce notamment, aux microcrédits, à l'écotourisme et au maraîchage.
- Au Cabo Verde, le réseau des parlementaires et élus locaux s'est appuyé sur les municipalités où des élus dynamiques et engagés se sont mobilisés pour entreprendre des actions de préservation des ressources, de restauration de sites dégradés et d'assistance aux populations en butte aux impacts négatifs des phénomènes naturels (éruptions volcaniques, changement climatique) et à la surexploitation du sable des plages et des dunes. Le réseau a ainsi pris une initiative originale en organisant un concours pour la localisation, l'identification et la caractérisation de sites naturels à haute valeur environnementale, esthétique et culturelle. Ce projet des « 7 merveilles du Cabo Verde » qui est à sa 1^{ère} phase, va certainement essaimer dans les autres pays du littoral de par l'originalité de sa démarche qui requiert la participation de tous les acteurs, élus, services de l'Etat, élèves, étudiants et professeurs, artistes, populations locales.

Ce guide s'inscrit dans le cadre des efforts conjoints du réseau régional APPEL, de l'UICN, du PRCM, et de leur partenaire financier la MAVA, à prendre résolument en charge la gestion intégrée des ressources marines et côtières des pays de l'Afrique de l'ouest.

C'est pourquoi, m'exprimant au nom des présidents des institutions parlementaires des pays du littoral de l'Afrique de l'ouest, je voudrais encourager la diffusion de cet outil au-delà de la zone d'intervention du PRCM. Mais également exhorter mes pairs parlementaires et élus locaux à donner à cet ouvrage une place à part dans leur bibliothèque personnelle.

Notre vœu est que les lecteurs de ce guide, les parlementaires et élus locaux principalement, aient certes de la mémoire pour retenir les leçons apprises, mais fassent surtout preuve d'initiative et de créativité, pour aller plus loin, pour innover et construire de nouveaux outils de gestion intégrée et durable des ressources côtières et marines de notre littoral.

Moustapha NIASSE

Président de l'Assemblée nationale
du Sénégal / Dakar





Introduction

L'un des objectifs majeurs du programme d'appui au réseau régional des parlementaires et élus locaux des pays du littoral de l'Afrique de l'ouest (PREPARE) est de « contribuer à un effort de capitalisation, de modélisation et de partage des expériences réussies en matière de gestion intégrée des ressources de la zone côtière et marine ».

Et c'est dans la recherche de stratégies et d'outils pour atteindre cet objectif, que le PREPARE a décidé la production de ce « Guide pour la gestion intégrée des ressources naturelles du littoral à l'usage des élus des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest ».

Cet ouvrage vient s'ajouter aux initiatives de l'UICN et du PRCM pour offrir aux acteurs et usagers du littoral, une gamme diversifiée d'outils de capitalisation dans une perspective d'échange et de partage des expériences réussies et des bonnes pratiques en matière de gestion intégrée des ressources côtières et marines de l'Afrique de l'ouest.

Le Guide que voici est conçu comme un outil simple et efficace d'identification et d'analyse des initiatives positives des acteurs du littoral. Il est à la fois un outil pour faciliter la compréhension des politiques, stratégies, mécanismes et actions concrètes mises en œuvre et un document d'information expliquant la nécessité de préserver les milieux côtiers et marins. Il a un objectif principal de sensibilisation sur les valeurs patrimoniales, économiques, écologiques et culturelles des zones côtières ainsi que sur l'importance d'assurer leur protection, leur préservation et la gestion durable de leurs ressources ainsi que les services des écosystèmes qu'elles abritent.

Il servira d'outil de capitalisation et de modélisation des réussites et des bonnes pratiques, modernes ou traditionnelles, que les acteurs de la zone côtière et marine, notamment les parlementaires et élus locaux, ont initié ou contribué à mettre en œuvre. Sa finalité première est de contribuer à motiver les décideurs à s'investir dans des actions et/ou des politiques de protection de l'environnement côtier et marin et dans

des chantiers juridiques permettant de renforcer les conditions d'une gestion intégrée et durable des valeurs patrimoniales du littoral ouest africain.

Il est structuré en trois parties :

1. Expériences réussies

Une présentation commentée d'une série d'expériences réussies et/ou de bonnes pratiques en matière de gestion intégrée des ressources naturelles impliquant un ou plusieurs élu(s). Tous les pays de l'espace PRCM sont concernés, à l'exception de la Guinée. La série de cas sélectionnés, telle qu'elle apparaît dans le guide, est assez représentative de la diversité des problématiques environnementales et des spécificités des différentes zones (en terme socio-écologique, notamment). Cette 1^{ère} partie prend ainsi en compte plusieurs aspects environnementaux : valeurs et risques de dégradation, suivis d'exemples d'expériences réussies, analysées à l'aune des initiatives prises par les élus, des solutions trouvées, des mécanismes mis en place et des résultats obtenus et des leçons apprises.

Sont aussi proposées des analyses simples des retombées économiques, sociales et écologiques qui montrent la contribution de ces actions à la préservation des ressources naturelles, à la réduction de la pauvreté des populations locales et à l'amélioration de leur bien-être.

2. Les grandes thématiques environnementales

C'est une compilation des connaissances fondamentales scientifiques et techniques, informations actuelles sur la gestion des ressources naturelles, les contenus et portée des conventions et traités internationaux portant sur l'environnement. L'apport d'informations que constitue cette partie est justifié par l'utilité de ces connaissances pour la prise de décision locale, mais aussi pour la sensibilisation à l'environnement. Ce deuxième critère est lié aux

besoins exprimés par les élus de comprendre les phénomènes généraux (changement climatique, biodiversité, désertification, développement durable, etc.) pour conceptualiser leurs problématiques locales d'une part, et pour pouvoir communiquer (discourir) avec justesse sur leur politique environnementale dans leur circonscription (auprès des populations locales) et à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

Le choix des thématiques obéit aux critères d'actualité, d'intérêt pour les parlementaires et des élus locaux mais également de pertinence dans le cadre des efforts entrepris pour le renforcement de leurs capacités.

3. Pour s'informer davantage sur les thématiques environnementales

Il s'agit ici d'un listing et d'une présentation, de façon pratique et pédagogique, d'une sorte de boîte à outils qui comprend des supports d'information existants et ayant fait la preuve de leur efficacité. Elle inclut des sites internet adéquats, des ouvrages de référence (bibliographie détaillée et thématique), une filmographie.

Le tout est organisé par thème avec des indications précises afin que les utilisateurs puissent par eux-mêmes, rechercher et se servir de ces moyens utiles à l'accomplissement de leur mission.

Le guide pour la gestion intégrée des ressources naturelles du littoral à l'usage des élus des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest est destiné principalement aux parlementaires et élus locaux qui peuvent trouver à travers les différentes expériences relatées, l'importance de leur mission de représentant des populations et les opportunités qui s'offrent à eux pour apporter leur contribution au développement durable de leur circonscription, de leur collectivité. Mais d'autres acteurs et usagers du littoral pourront trouver dans cet outil des exemples d'engagement et de réussite pour une gestion concertée et intégrée des ressources naturelles et culturelles de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'ouest.

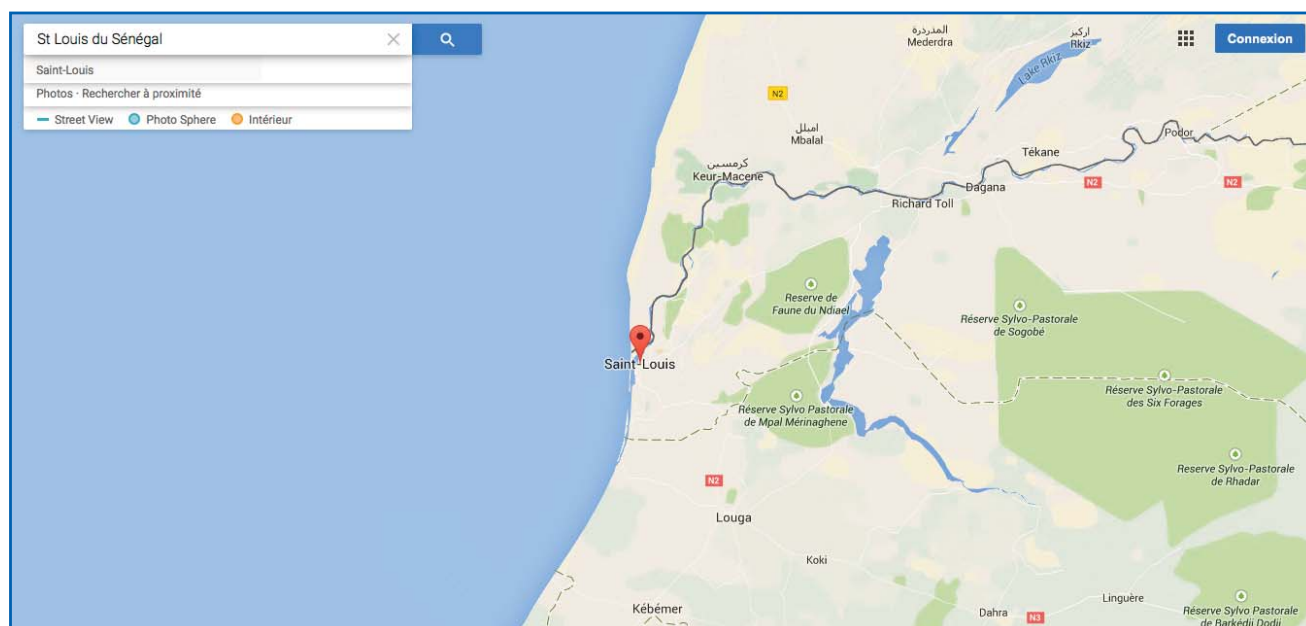
Puisse cet ouvrage inspirer d'autres initiatives novatrices afin qu'une nouvelle édition voit le jour pour la pérennisation de cette chaîne de solidarité, d'échange et de partage entre élus du littoral de l'Afrique de l'ouest.



Source : google

■ De la Mauritanie à la Sierra Leone, une sélection d'exemples riches d'enseignement

Sénégal : Saint-Louis



Saint-Louis du Sénégal : Une municipalité en pleine action



Crédit photo © El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

Saint-Louis, 2030. Certes, nous n'y sommes pas encore, une vingtaine d'années nous en sépare. Mais c'est le titre-thème de l'atelier de prospective urbanistique, qui, sur initiative du maire Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE, s'est installé pour quelques semaines à Saint-Louis. Si la 6ème édition de cette atelier d'anticipation urbaine pluridisciplinaire s'est tenu à Saint-Louis du Sénégal, après Porto-Novo au Brésil, ou encore Evry en France, ce

n'est pas un hasard. Eprouvé et par le changement climatique, et par des pressions humaines, Saint-Louis a un avenir hypothétique, et son maire – suivi par son équipe et l'ensemble des Saint-louisiens – n'a qu'une idée en tête : agir en bonne connaissance de cause pour freiner le processus et sauver sa ville.

Les trois équipes de l'Atelier St-Louis 2030 ont des idées bien différentes. Des équipes où se mêlent architectes, agronomes, économistes et autres spécialistes de 8 nationalités représentatives de plusieurs continents. Les uns sont partis d'un schéma d'aménagement très graphique, avec un développement urbanistique en arc de cercle. Les autres ont opté d'emblée pour une approche écologique avec la part belle aux énergies renouvelables, et ont l'étrange idée de laisser couler la fameuse Langue de Barbarie, qui s'érode et dérive. Pour la troisième équipe, enfin, c'est la protection coûte que coûte de la ville, et la valorisation du patrimoine qui guide la projection dans le futur proche. Le maire est attentif, et pose des questions d'autant plus pertinentes qu'il est urbaniste de métier.

Etre maire d'une ville menacée par l'Océan n'est pas de tout repos. Cet Atlantique fait vivre les Saint-louisais depuis des siècles, par la pêche, bien sûr, mais aussi par le commerce, par le style de vie si particulier, résolument métissé, qui s'y est installé, et aujourd'hui par le tourisme et la culture. Malheureusement depuis quelques années, cet Atlantique est devenu hostile, meurtrier, effrayant. Si le changement climatique y est pour quelque chose, c'est l'arrogante désinvolture de l'être humain et de ses techniques qui tient le premier rôle parmi les responsables. Trop de monde, trop d'aménagements érosifs, trop d'entorses au respect de la Nature ont fini par déboussoler cette ville à la géographie étrange, qui se compose de trois tranches : le « continent », l'île centrale, et la Langue de Barbarie. Pour contrer les inondations qui endommageaient la Langue de Barbarie et l'île depuis des années, une décision aussi rapide que regrettable a été prise le 3 octobre 2003 : creuser une brèche dans la presqu'île sableuse pour désengorger le canal entre l'île et la presqu'île, là où le fleuve Sénégal se donne à l'Océan. Cette mesure contre l'inondation a certes épargné quelques vies humaines mais a amorcé un engrenage infernal : la brèche, d'une largeur de 4 mètres à l'origine (selon Adama Ndianor, chef division régionale de l'hydraulique de St Louis), s'est déployée à vue d'œil pour atteindre 50 m en quelques minutes, des centaines de mètres en quelques heures et fait aujourd'hui près de 7 km. Elle continue à dériver et à ronger la Langue par l'intérieur.



Si ce problème de brèche est le motif majeur de l'angoisse du maire et de l'ensemble des habitants pour leur ville, ce n'est pas le seul : la promiscuité dans les quartiers de pêcheurs sur la Langue de Barbarie est devenue invivable, les risques d'inondation et de destruction encourus par les familles habitant en première ligne augmentent, le traitement des déchets à la croissance exponentielle devient ingérable... Ajoutons à cela une baisse notable des captures de pêche – ce qui affecte les conditions de vie –, des installations en zones inondables, et un désintérêt effectif de la part de l'Etat pour la ville menacée, dont l'importance culturelle et historique n'est pourtant pas à prouver, l'Unesco ne l'a pas inscrit par hasard parmi les sites du patrimoine mondial.

M. DIEYE est lébou et saint-louisien depuis ses ancêtres. Cette région côtière du Sénégal est traditionnellement peuplée de Lebous dont l'activité primordiale est la pêche. Il est chez lui à Saint-Louis, comme tous les membres de son staff municipal, d'ailleurs. Il n'a pas peur de retrousser ses manches au propre comme au figuré, lorsqu'il court d'un symposium à l'autre, d'un continent à l'autre, à la recherche de partenaires, d'appuis institutionnels ou scientifiques pour sauver St-Louis-du-Sénégal,

quatrième ville du pays. Et puis c'est un cas d'école, un laboratoire où l'on voit tout à la fois l'effet du mouvement des plaques tectoniques, du dérèglement climatique et des options humaines d'expansion et d'aménagement.

Pragmatique, déterminé et à l'écoute de toute idée qui pourrait être bonne, Dièye est bien entouré :

Madame BA, son bras droit, a quitté son poste de fonctionnaire international en Amérique latine pour venir le seconder. Elle aussi saint-louisienne, elle croit en l'action d'une équipe municipale aussi déterminée pour pouvoir faire avancer les choses, et sa disponibilité prouve son engagement. L'équipe se répartit les tâches, l'environnement est la priorité, que ce soit pour la protection générale de la ville ou pour le changement des mentalités via la sensibilisation des enfants à la protection de l'environnement et à la propreté.

La réussite de la politique amorcée réside en grande partie dans la mobilisation des St-louisiens d'abord, de leurs représentants à quelque échelon que ce soit, des médias, des comités de jumelage, des chercheurs, et très bientôt, on l'espère, des bailleurs internationaux. Ces derniers étaient bien présents lors du forum international de St Louis sur « changements climatiques et gouvernance locale: les villes africaines s'engagent » organisé du 16 au 18 décembre 2010 sous la houlette du maire. Le charisme et l'ouverture à toutes les idées, dont fait preuve Dièye, sont deux clés importantes de cette mobilisation. Son ancrage local – de par sa famille et son vécu, mais aussi de par sa passion pour St-Louis, y sont également pour beaucoup.

Les responsables de quartier et leurs conseils constituent un maillon fort, pris en compte à sa juste valeur par la mairie.

Les quartiers sont représentés au conseil municipal ; dans chacun d'eux il existe un comité « environnement ». Chaque quartier connaît des réalités spéci-

fiques quant aux problèmes écologiques : les uns sont dans l'urgence de la protection des habitations contre les inondations, les autres sont submergés pas la gestion des déchets, et la plupart d'entre eux cumulent des problèmes qui les poussent à agir au quotidien, sur tous les fronts : reboisement, déblaiement, par exemple, sont du ressort du quartier, et de son conseil, soutenus et suivis par la mairie.

Au sein des quartiers, les habitants s'organisent en citoyens responsables pour agir. Ainsi le montre la gestion d'ordures ménagères avec la création d'une quinzaine de groupes d'intérêt économiques (GIE) 'CETOM' (collecte-évacuation-transport d'ordures ménagères) aidée par des partenaires, dont la coopération belge. Une expérience inédite qui prouve que la population saint-louisienne s'est approprié cette préoccupation. Depuis, la ville côtière de Joal, plus au sud, a suivi cet exemple.



Le quartier de Guet Ndar, sur la Langue de Barbarie, est l'un des plus concernés par l'érosion côtière des 22 quartiers de Saint-Louis. Djibril GUEYE, président du conseil de ce quartier qui compte 25.000 personnes et 64 associations et GIE, hiérarchise ainsi les problématiques majeures de son quartier : 1-l'aménagement de l'espace, 2-la sécurité des personnes et des biens, 3-l'éducation, la formation

et l'emploi, 4-la santé et l'action sociale, 5-l'environnement et l'assainissement, 6-l'état-civil (beaucoup de jeunes n'ont pas de pièce d'identité...), 6-l'économie locale autour de la pêche. Cet homme d'expérience croit beaucoup à la sensibilisation et à l'éducation en matière d'environnement. Il ne décline jamais les nombreuses sollicitations des radios locales pour parler directement aux Saint-louisiens des problèmes et des actions en cours.

Opérer un changement de comportement passe invariablement par la sensibilisation des jeunes. Si les programmes scolaires n'ont pas encore intégré des modules formels sur l'environnement local, des initiatives individuelles d'enseignement voient le jour. C'est le cas de Mamadou Mor N'DOYE, professeur de Sciences de la vie et de la terre (SVT) au lycée Ahmet Fall, qui a mis au point un diaporama sur le phénomène de la brèche de la Langue de Barbarie, à l'attention de ses élèves, en puisant dans ces contacts locaux et dans les articles scientifiques ou techniques qu'il a trouvés sur internet, et qui prévoit des sorties pour faire évaluer à ses élèves, de visu, l'ampleur de la brèche.

Saint-Louis-du-Sénégal a de sérieux problèmes, certes, mais sait les prendre à bras le corps, et ne se limite pas à l'indispensable action au jour le jour. Le maire Cheikh Bamba Dièye et son équipe ont des idées bien précises pour l'avenir de la cité mais aussi pour celui des villes aux problématiques voisines : l'ambitieuse certification de Saint-Louis aux normes environnementales internationales (ISO), la création d'un forum Sud-Sud qui permettrait un échange d'expérience entre des villes ou pays en développement avançant à différents rythmes en gestion environnementale (l'Afrique du Sud a des bonnes stratégies dont il serait bien de s'inspirer, précise le maire), l'aménagement à Saint-Louis de terrains continentaux avec un développement de la ville vers l'intérieur, la mise en place d'un comité de veille pour l'érosion et les risques en mer, mais aussi, pour revenir au partage, la création d'un réseau de maires des villes côtières. « On ne peut pas laisser les ministères de l'environnement gérer tous nos problèmes ! » conclut-il avec bon sens et énergie.

Leçons apprises

- Le cas de Saint-Louis met en évidence qu'une mauvaise gestion environnementale, et en l'occurrence une mauvaise décision hâtive (ouvrir la brèche) peut être source de véritable danger pour la population. Cette brèche s'est faite dans le non-respect des standards environnementaux et sociaux élémentaires.
- « Sauver » Saint-Louis passe invariablement par des solutions de nature environnementale. Ce sont des conditions sine qua non pour assurer aux Saint-Louisiens sécurité et possibilité de vivre dans leur ville.
- Le problème est réellement pris à bras le corps par la mairie. Avec la mobilisation des habitants, des représentants de quartiers, des comités, de tous les services municipaux et de bailleurs et réseaux internationaux, c'est une coalition sans précédent qui s'est construite pour venir en appui aux efforts de la municipalité de St Louis.
- La notion de leadership portée par un engagement personnel de l' élu et par un charisme évident, est un critère de réussite avéré.
- La participation de la mairie de Saint-Louis à des initiatives internationales Sud-Sud est particulièrement positive : l'exemple de Saint-Louis peut mettre en garde d'autres cités côtières d'une part, et des solutions trouvées ça et là par les pays en développement ou émergents peuvent trouver une application à Saint-Louis, d'autre part (voir encadré 1).
- La prise en compte de la jeunesse, en termes d'éducation, mais aussi d'emploi, est également une garantie de durabilité.

Encadré 1. Forum international de St Louis sur : « changements climatiques et gouvernance locale: les villes africaines s'engagent (16-18 décembre 2010) »

Devant les risques liés principalement à la variabilité climatique et à une mauvaise planification urbaine, et compte tenu de la similarité des situations auxquelles font face les cités africaines littorales, la ville de St Louis a initié une rencontre internationale en vue d'articuler une réflexion commune autour des concepts clés que sont la coopération décentralisée, les changements climatiques et le développement urbain, la gouvernance partagée et la démocratie participative.

Près de cinq cents participants venus d'Afrique et d'Europe ont pu, durant trois jours, échanger leurs expériences et partager leurs acquis sur les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques, tels qu'ils sont vécus par les populations des cités urbaines littorales.

Le forum international de St-Louis a vu la mobilisation / contribution de plusieurs partenaires : ministères, (Environnement, Collectivités Locales, Habitat et Urbanisme...), organisations internationales (FAO, ONU/HABITAT, UNESCO, PNUD, OIF, AFD...), représentations diplomatiques (Ambassades de France, de Grande Bretagne, du Luxembourg), ONG de conservation (UICN, FIBA), universités (UCAD, UGB/SL) et plusieurs villes africaines et européennes (Lille, Dakar, Bamako, Nouakchott, Bobo-Dioulasso...).

Cette rencontre a permis de sensibiliser les différents acteurs locaux, les partenaires institutionnels, techniques et financiers, sur les effets désastreux des changements climatiques et leurs impacts sur les populations des villes africaines et sur la gouvernance locale qu'il conviendra de mettre en place pour mieux s'adapter.

Le forum de St Louis a abouti à d'importants résultats au-delà du renforcement des capacités des parlementaires et des élus locaux en matière de stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques :

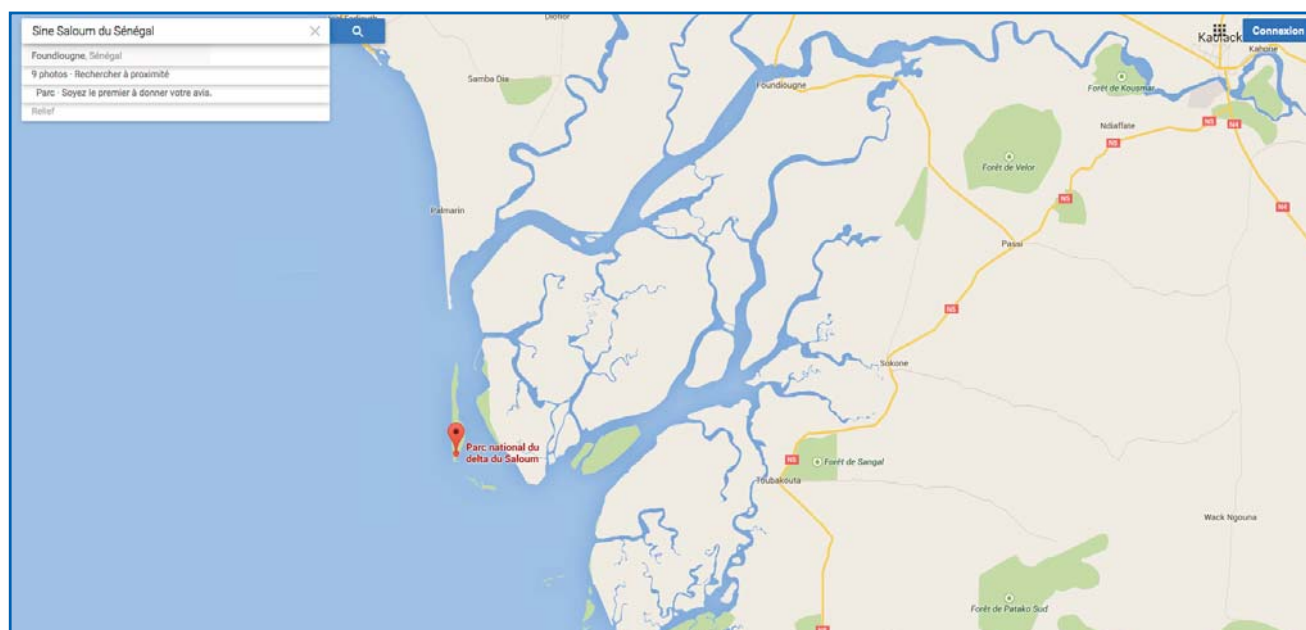
- L'adoption de « l'Appel de St Louis pour l'engagement des collectivités locales d'Afrique face aux changements climatiques »
- La mise en place « d'un Fonds Local de Gestion des Risques Climatiques »
- La création de « l'Alliance des Collectivités locales africaines sur les changements climatiques » et « d'un comité international d'initiatives et de suivi », présidé par le maire de St Louis, Cheikh Abiboulaye DIEYE.

A la clôture de cette importante rencontre africaine et mondiale, M. le maire, a reçu, des mains de Jacques DIOUF, directeur général de la FAO, la médaille de ... (photos du forum de St Louis)



Credit photo: C. El Hadj / Le SEYE / UICN Sénégal

Sénégal : Sine-Saloum



Le Sine-Saloum

Un développement au naturel

« Au début de mon premier mandat, j'avais l'envie mais peu d'expérience pour agir sur l'environnement. J'ai donc commencé par organiser des journées de réflexion. En 2003, j'ai initié les premières journées biologiques pour les espèces maritimes et côtières (poissons, mangroves...). Les premiers pas ont été difficiles car les gens ne comprenaient pas la notion 'biologique' ; ils pensaient que la régénération était divine. Ces journées biologiques se sont déroulées sur 3 jours ; des intervenants d'ONG et autres spécialistes nous ont montré l'importance de protéger les lamantins, par exemple. A la fin des trois jours, les gens avaient compris le problème et se sont engagés à procéder au repos biologique. L'année suivante, ce sont les pêcheurs qui sont venus demander des informations et un appui pour appliquer concrètement le repos pendant l'hivernage. Il fallait que quelqu'un ose affronter l'idée ancestrale d'une ressource divinement inépuisable ! » explique Badara DIOM, président de la communauté rurale de Djirnda, avant de citer d'autres initiatives prospères : des villages responsabilisés à la

régénération de la mangrove qui choisissent leurs sites de reboisement et y travaillent collectivement ; des femmes qui expérimentent des pépinières d'avicennia (mangrove) et qui voient fièrement pousser leurs premiers plants ; des rideaux d'eucalyptus plantés pour lutter contre l'avancée de la mer et dont le bois sert à la fabrication de filets à crevettes.

Badara Diom souligne l'importance de l'émotion pour faire passer des messages environnementaux. Lors des journées biologiques, il a donné une grande place au culturel et au festif. Les anciens ont donné libre cours à leurs souvenirs en contant quelques secrets de la chasse aux lamantins, en décrivant la belle mangrove de leur jeunesse. L'auditoire, ému, n'a eu qu'une envie : protéger ces espèces emblématiques.

Si la mangrove a une place de choix dans l'écosystème du Sine Saloum, la forêt n'est pas en reste. De grandes forêts d'anacardiés par exemple, arbres du cajou, sont à protéger et l'élu le sait pertinemment. « La gestion de l'environnement est globale » assène Badara, bien conscient que cette globalité fait écho à celle inhérente au rôle de l'élu local. Pour Babacar

SENE, ancien président de la communauté rurale de Bassoul, aujourd'hui très impliqué dans la gestion de la réserve de biosphère du delta du Saloum (RDBS), la prise de conscience de mauvaises pratiques environnementales remontent aux années 90 : « C'est surtout à l'arrivée d'ONG telles que l'UICN que les gens ont commencé à ouvrir les yeux sur la situation environnementale du Saloum : à force de couper la mangrove, d'extraire le sable, les coquillages, de faire des feux de brousse par paresse pour ne pas avoir à couper l'herbe et à chercher de l'engrais, ou encore de produire du charbon de bois, la nature foisonnante du Saloum s'en était trouvée bien endommagée. A Bassoul, cinq délibérations ont dû avoir lieu pour mettre en place un règlement local appuyé par les services de l'Etat : Eaux et Forêts et Pêche, mais aussi par des ONG et des personnes ressources. Des bénévoles villageois ont aussi créé des comités de plage. Nous avons fait un plan d'aménagement de la forêt de Diogan ; les résultats ont vite été visibles... » Babacar SENE regrette qu'en ce qui concerne la pêche, l'élú local ait si peu de pouvoir. « Les compétences ne sont pas transférées aux collectivités locales, or celui qui vit dans le milieu des pêcheurs est plus apte à prendre des décisions que ceux qui sont loin. Dans le Saloum, nous avons créé un code de conduite pour protéger les zones de fraying et la mangrove, pour réglementer la circulation dans les bolons. Mais ce code ne peut pas être légalisé par le ministère de la Pêche, à cause du non-transfert des compétences... Nous, on aurait voulu que le code devienne un décret pour que les élus locaux puissent mettre des amendes à ceux qui vont cueillir des fruits verts dans la forêt, qui font des dégâts dans les bolons... ».

Le delta du Saloum est considéré à plus d'un titre comme un bijou écologique. La mangrove et le baobab y accueillent oiseaux rares, poissons et coquillages. L'écotourisme y a bien sûr toute sa place. La conservation du patrimoine naturel est un défi, mais aussi une obligation pour que cette région riche écologiquement, mais isolée, puisse continuer à offrir à ses hôtes, permanents ou de passage, le meilleur d'elle-même.

Cette richesse, Waly NDAO compte bien la transmettre à tous les enfants qui passent sur les bancs de sa classe. Cet instituteur du village de Djilor est très investi dans la protection de la nature, et ce n'est pas par hasard qu'il préside le comité de gestion de la forêt communautaire de Djiffar, laquelle s'étend sur près de 300 hectares et concerne cinq villages du Saloum. A propos de l'éducation à l'environnement qu'il prodigue dans sa classe de CM1-CM2, l'enseignant dit avec bonhomie et bon sens : « Pour moi, l'éducation environnementale est naturelle, je n'ai pas besoin d'un projet pour avancer. Cette année, sans financement, on a fait avec les élèves des diguettes de protection contre l'écoulement des eaux dans la forêt, sur la partie contigüe au fleuve Saloum. Le jeudi est le jour que je consacre à l'enseignement autour de l'environnement. En début d'année, chaque jeudi nous sommes allés faire des mathématiques appliquées en forêt : calcul de surface, figures géométriques, etc. Les enfants ont pu comprendre l'intérêt des maths ! ».

A croire qu'au Saloum, et depuis la nuit des temps, l'environnement, c'est tout naturel. Un naturel qui est cependant bien cultivé et par les habitants et par leurs représentants.



Credit photo © El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

Encadré 2. Le club des plus belles baies du monde

Le Delta des fleuves Sine et Saloum, dédale d'une centaine d'îles recouvertes de mangroves, de baobabs, de fromagers, regorge de nombreux sites protégés d'importance internationale. Dénommée « Amazonie du Sénégal » du fait de la beauté exceptionnelle de ses paysages, la zone a abrité du 21 au 23 mai, le 7^{ième} Congrès des Plus Belles Baies du Monde et le colloque international sur le thème : « Les baies face aux défis du changement climatique : quelles stratégies d'adaptation des acteurs locaux ».

Ce colloque a été l'occasion pour les membres de l'Alliance de s'informer sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'échanger leurs expériences locales lors des différents panels animés par d'éminents experts et universitaires. Les questions traitées ont porté notamment sur la « vulnérabilité du littoral face aux changements climatiques (concepts, manifestations et impacts globaux : exemple du delta du Saloum », les « ressources halieutiques et changements climatiques », les « ressources forestières et changements climatiques » et les « ressources hydro agricoles et changements climatiques ».

La participation des parlementaires et élus locaux de la sous-région au colloque scientifique des plus belles baies du monde a suscité des vocations à la suite des présentations des pays candidats au club des plus belles baies du monde. C'est ainsi que les représentants de la Guinée, de la G. Bissau et de la Sierra Leone envisagent de porter une initiative pour promouvoir la candidature d'un site remarquable de leur pays pour adhérer au « club des plus baies du monde » Une photo des bolongs et une du congrès).

Leçons apprises

- « Regarder la réalité en face » a été un préalable à la mise en place d'actions de conservation. Le fait d'avoir dressé et partagé un bilan sur les problèmes environnementaux a été une première étape importante du processus. Elle a permis de renforcer les connaissances des acteurs locaux et de sensibiliser la population sur la nécessité d'agir dans le sens de la protection des ressources naturelles pour contrer un état d'esprit fataliste où les ressources paraissaient inépuisables.
- a réglementation locale s'impose donc naturellement, ainsi que la mobilisation de tous : élus bien sûr, mais aussi acteurs de transmission de savoirs comme les enseignants.
- Le cas du Saloum met en avant l'intérêt de trouver et de solliciter des leaders à une échelle tout à fait locale (communauté villageoise, groupe de productrices, etc.).
- La mise en place et la gestion de l'écotourisme peuvent servir d'exemple à bon nombre de régions d'Afrique de l'Ouest riches en faune et flore.
- Les efforts et les initiatives sont à la hauteur d'un défi difficile à relever : la maîtrise de l'espace local.

Sénégal

L'engagement 'côté cœur' des élus dans la protection de l'environnement

Si le réseau sénégalais des parlementaires et élus locaux pour l'environnement est aussi actif, c'est grâce à l'efficacité de son organisation collective, mais aussi grâce à la ferveur pour la cause commune, dont bon nombre de membres font preuve.

Etre engagé dans la protection de l'environnement répond à une logique implacable : sans un environnement sain l'humain ne vit pas correctement, certes. Mais cet engagement relève aussi de la 'raison du cœur', de cette sensibilité humaine qui fait que l'on s'attache à la beauté d'un paysage, à la magie de la vie animale et végétale, au bonheur d'être en contact direct avec les quatre éléments. Et c'est bien ce facteur-là qui fait la différence entre l'approche écologique purement technique et celle qui y met la valeur ajoutée de l'émotion et de l'empathie envers la nature.

Assurément, les parlementaires et élus locaux engagés dans le réseau 'environnement' que l'on appelle ici REPES, prennent en compte la dimension du cœur. Les réunions du réseau, les interviews données à la presse ou aux experts sont émaillées de témoignages, de réflexions, de métaphores parfois. Autant d'éléments qui touchent l'auditoire tant par leur sincérité que par leur subjective véracité.

Comment, par exemple, ne pas être sensible au discours inaugural d'une rencontre sur la loi littorale, où le président de l'Assemblée nationale en montrant un tableau représentant une mosquée en bordure de mer nous dit : « ce tableau a été peint aux alentours de 1970. Ce sont mes parents qui ont fait construire cette mosquée à M'Bao. Enfant, je jouais sur le terrain de football entre la mer et la mosquée. Aujourd'hui, la mosquée a disparu, embarquée par les vagues. Les deux rangées de maisons

construites derrière l'édifice ont elles aussi été condamnées par l'érosion... ». Et pour appuyer ce témoignage, le hasard fera que parmi la série de photos présentée par un expert environnemental au cours de la réunion, l'emplacement précis de la mosquée et de la nouvelle ligne de côte nous fut montré. Du souvenir d'enfance à la démonstration scientifique, en passant par la symbolique de la mosquée détruite, le discours sur l'érosion côtière et l'urgence d'agir n'avait pas besoin d'arguments supplémentaires pour convaincre l'auditoire. L'orateur n'a pas eu peur des mots sentimentaux lorsqu'il a évoqué l'érosion constatée dans le Sine Saloum : « Quand je suis retourné à Djiffer, j'ai failli pleurer. L'usine, qui était un joyau industriel à l'époque, a été rongée, puis détruite par l'érosion (...). J'ai l'impression que la mer est en train de reprendre ce qu'elle avait donné aux gens : l'argent gagné grâce à la pêche, investi alors dans la construction de maisons et de quartiers. Avec la disparition de ces quartiers, c'est toute une culture, toute une vie sociale qui s'effrite. »



Crédit photo © El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

La rencontre de Praia en 2009, fondatrice de l'APPEL, a marqué les esprits autant par ses démonstrations techniques et scientifiques, que par des témoignages forts de la part des élus. Les

inondations de cimetières séculaires tels que ceux de Rufisque, ou encore de Saint-Louis et le choc psychologique induit auprès des familles originaires, dont celles des élus racontant ces faits, ont sensibilisé l'assistance sur l'ampleur des dégâts. Il est vrai que l'érosion côtière est un sujet particulièrement visualisable et relativement facile à présenter. Mais les témoignages visent aussi la disparition de la forêt, avec souvenirs d'enfance à l'appui, ou la réduction drastique des captures de pêche.

Dans ce pays où la culture est fortement marquée par la littérature, écrite et orale, et par les arts vivants, ce type de communication environnementale choisit délibérément de lier émotion et efficacité. Les parlementaires, élus locaux, mais aussi les spécialistes de l'écologie l'intègrent sans peur de dévoiler leurs sentiments. L'éducation environnementale, à quel que niveau que ce soit, a tout à y gagner !

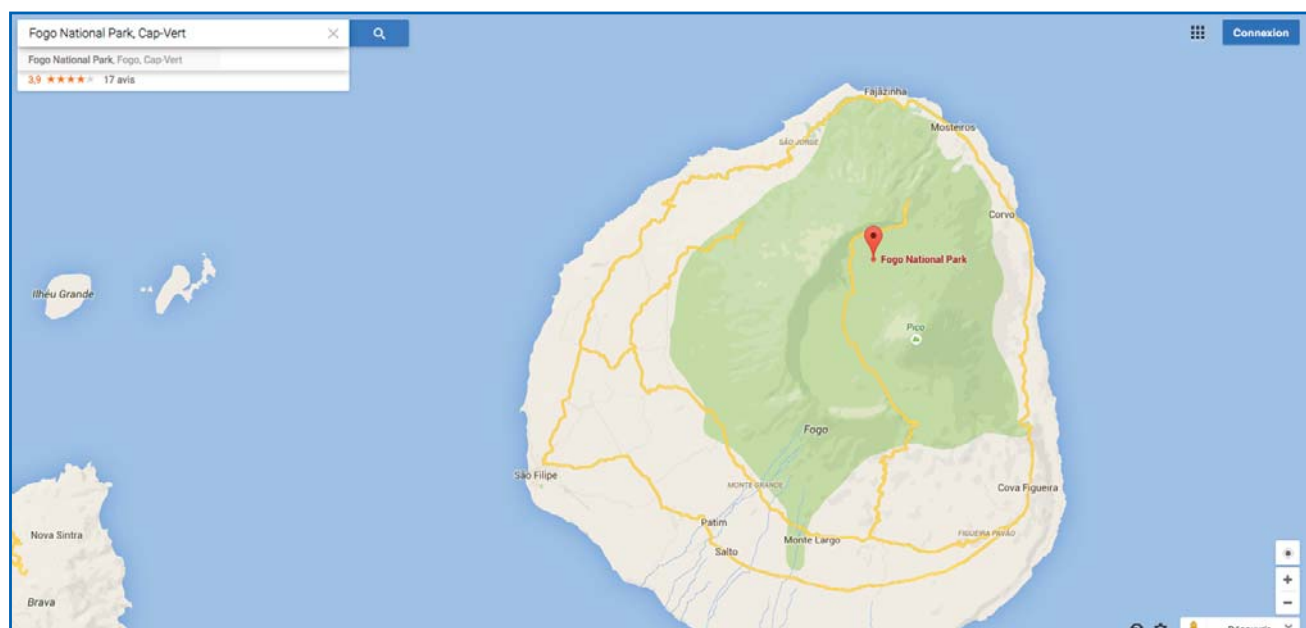
Leçons apprises

- On note ici la pertinence et l'intérêt de mettre clairement en exergue le lien qui existe entre les patrimoines naturels et culturels, et de les relier à l'Histoire (y compris contemporaine et locale). L'éducation à l'environnement devrait s'efforcer de faire ce lien plus systématiquement. C'est une façon d'intégrer l'éducation à l'environnement dans une vision interdisciplinaire de l'éducation.
- En terme de communication publique, faire appel à des arguments porteurs d'émotion et de lien social (la culture) est efficace. Le verbe 'sensibiliser' veut bel et bien dire 'rendre sensible' !
- L'exemple de la communication environnementale du REPES montre qu'il faut oser la sincérité et l'émotion et qu'il est dommage de se cantonner aux aspects techniques et économiques quand on parle environnement.



Crédit photo © El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

Cabo Verde : Fogo, l'Île-volcan



Fogo, l'île-volcan

Trouver des actions pour tenter des solutions



Animateur du Parc national de Fogo, depuis sa création en 1995, Germano CENTEO a suivi de près l'évolution des mentalités des riverains en faveur de la conservation. « Aujourd'hui, la grande majorité des gens est favorable au Parc. Les agents du Parc ont fait un travail de sensibilisation, d'information, de formation qui porte ses fruits. Moi, j'ai été recruté avant cette phase, en tant que garde pour la

préservation des espèces. La communauté a compris que la protection des ressources naturelles du Parc est un besoin. Il ne s'agit pas de préserver pour préserver, mais surtout pour améliorer les conditions de vie humaines.

Ici les gens vivent essentiellement de l'agriculture, de l'élevage bovin et du tourisme. Pour l'agriculture, il s'agit surtout d'arbres fruitiers. Avec les associations communautaires et le ministère de l'Environnement et des Ressources marines, on a introduit l'élevage d'ovins, de caprins et de nouvelles espèces bovines, dont certaines viennent des îles Canaries, qui respectent mieux l'environnement. On a pu améliorer les logements des habitants, et aménager des structures pour l'accueil des touristes. Le Parc reçoit en moyenne 10 touristes par jour.

Le Parc traverse les 3 communes de l'île : Santa Catarina, San Felipe et Mosteiros, mais la majorité du Parc se situe sur la commune de Santa Catarina. Chacune des municipalités porte un grand intérêt au Parc, c'est une question de territoire mais aussi de ressources pour les habitants de ces communes.

Bien sûr, il y a parfois des tensions à propos de terrain et de construction, mais on les résout par concertation, lors des réunions entre la direction du Parc, les associations communautaires et les mairies.

Aujourd'hui, on sensibilise les habitants de l'île sur trois points : l'extraction de sable et de pierres volcaniques pour la construction, la connaissance de nouvelles espèces pour les agriculteurs et éleveurs, et l'approche touristique. ».

Si le Parc national de Fogo concentre une grande partie de l'activité environnementale de l'île, l'écologie urbaine n'est pas en reste et l'association Fogo Limpo veille activement à développer le sens de la propreté dans la ville et sur les plages. Jackie LOPES, californienne d'origine capverdienne, est venue s'installer à Fogo et a créé l'association, suite au constat qu'elle et de nombreux américains en vacances dans l'île ont fait : les plages et les trois villes sont envahies de plastique d'emballage faute de bons comportements et d'équipement de recyclage adéquats. Les déchets sont brûlés, la fumée est toxique, et les infiltrations en saison des pluies dégradent les sols. La jeune association s'est donc donné comme axe d'action de sensibiliser les habitants en commençant par les jeunes.

Pour Fausto Rosario, professeur de portugais et de culture capverdienne, et membre très actif de la société civile de l'île de Fogo, le problème central réside dans le décalage entre le discours politique et les déclarations d'intention et de bonne volonté des gens, d'une part, et l'attitude et la pratique, d'autre part. La protection des tortues, par exemple, est voulue et reconnue par tous, cependant on ne fait rien pour interdire catégoriquement d'extraire le sable sur les lieux de ponte. L'an passé, relate l'enseignant, des œufs de tortues ont cuit au soleil car le sable manquait pour les protéger.

Pour lui, les causes de ce décalage préjudiciable sont de trois ordres : des raisons économiques qui poussent l'exploitation des pierres et du sable pour

répondre à la demande croissante de construction, publique et privée ; un élevage pas assez encadré par des politiques d'aide, où l'on voit que les bovins continuent à brouter les espèces endémiques qu'il faudrait protéger ; une gestion des déchets qui se laisse dépasser par la quantité : traditionnellement on jetait les ordures dans les vallées, ce qui était gérable tant que le volume restait faible et que la matière était essentiellement biodégradable. Mais aujourd'hui les déchets ont changé, et les quantités ne cessent d'augmenter.

Le problème du sable est crucial : les gens pillent les plages, et viennent chercher dans le parc le sable volcanique, ce qui est bien sûr interdit, mais il manque de gardes pour la surveillance ; la morphologie des plages et des vagues a changé, et les pêcheurs doivent aller pêcher toujours plus loin, plus longtemps pour rapporter toujours moins de poissons.

Rosario salue cependant la volonté politique, la qualité des lois capverdiennes, et le foisonnement d'idées des responsables, mais ne peut s'empêcher de déplorer le manque d'application de tout cela. Son conseil : être courageux politiquement, suivre de près la législation, même si ça dérange les lobbies et groupes industriels.

La volonté politique en matière d'environnement a un nom et une tête bien faite sur l'île en la personne d'Eva Ortet, qui a été députée de la circonscription de San Felipe, et responsable du réseau capverdien des parlementaires pour l'environnement, avant d'être ministre de l'Environnement. Les avancées de la législation en faveur de l'écologie au niveau national lui doivent beaucoup, ainsi que la recherche de solutions pour l'île de Fogo. Pour elle aussi, le problème majeur de l'île volcanique est le pillage du sable, lequel entraîne un phénomène d'érosion qui s'avère inquiétant. Consciente que les lois qu'elle s'est escrimée à soutenir à l'Assemblée nationale ne sont pas suffisamment appliquées, Eva Ortet mise sur la sensibilisation, condition sine qua non pour faire évoluer les mentalités des insulaires en faveur de la protection et de la sauvegarde de l'environnement si particulier de cette île-volcan.



Credit photo © Marie-Laure De Noray-Dardenne

Leçons apprises

- On voit ici l'importance que peut jouer un parc national responsable. Le Parc de Fogo se préoccupe de questions importantes pour la population de l'île et va bien au-delà d'une gestion purement environnementale : du logement au tourisme, en passant par l'introduction de nouvelles espèces agricoles et la gestion des déchets.
- Les services rendus à la communauté s'accompagnent 'en échange' d'une implication de la population dans la protection des ressources naturelles.
- S'il est parfois reproché aux pays qui développent une législation dense et sophistiquée pour l'environnement, comme c'est le cas au Cabo Verde, un décalage entre discours et pratique, on voit qu'à Fogo la société civile entre en piste pour rendre opérationnelles et concrètes les décisions politiques.
- Les parcs nationaux jouent parfois le rôle de laboratoire de développement durable. Fogo est dans cette mouvance, et ses expérimentations en matière sociale ne peuvent que faire avancer les choses.

Cabo Verde : un réseau vert pour les Parlementaires

Cabo Verde

un réseau vert pour les Parlementaires

S'il y a un pays où le lien entre l'état de la nature et celui des humains est d'une criante évidence, c'est bien le Cap-Vert ! C'est le lot – pour le meilleur et pour le pire – des îles en général, et des pays en archipels en particulier. L'érosion, un des problèmes majeurs du Cap-Vert, préoccupe les habitants depuis bien avant l'indépendance, et fait l'objet de recherche de solutions depuis des décennies. L'environnement est ici plus qu'ailleurs à appréhender de manière horizontale/transversale et non pas sectorielle. Et c'est à quoi s'attèle l'Etat et le Parlement, en injectant des problématiques environnementales dans chaque secteur, chaque réalisation, chaque domaine. Un réseau 'Environnement' au sein de l'Assemblée nationale relève donc d'une logique intrinsèque à la vie politique, et l'importance de la place qu'il occupe paraît toute naturelle.

Le réseau des parlementaires pour l'environnement est un des trois réseaux qui regroupent de façon volontaire les députés intéressés respectivement par les thèmes de l'environnement, du sida et 'population et environnement'. Parmi les 72 députés que comptait le Cap Vert en 2010, plus de la moitié (38) s'étaient inscrits en tant que membres du réseau 'Environnement', et parmi ceux-ci, les femmes font bonne figure, constituant environ un tiers des membres. Pour les députés, l'intérêt de faire partie du réseau est grand, même si cela nécessite de donner encore un peu plus de son temps à la communauté.

En effet, légiférer dans le cadre de problématiques environnementales demande de s'y connaître un peu, et d'avoir accès à des réponses, à des exemples de politiques réussies. Sur ce point, le réseau permet d'échanger des informations tant factuelles que conceptuelles entre spécialistes et néophytes, et c'est bien utile pour aborder tel ou tel problème avec les habitants des circonscriptions avec un minimum d'assurance. Le réseau permet aussi à tous les députés qui le souhaitent de participer à des visites

de terrain pendant lesquelles des élus locaux et des parlementaires partagent in situ aussi bien les problèmes concrets qu'ils rencontrent que les solutions qui y sont apportées localement. Depuis la création du réseau, les membres de l'Assemblée ne peuvent pas ignorer les effets cruciaux de l'extraction de sable sur l'environnement, par exemple. Mieux sensibilisés, les parlementaires sont plus à même d'édicter des lois mais aussi d'être engagés et créatifs. Ainsi, après avoir visité une entreprise de Praia qui gère fort bien l'utilisation des eaux pluviales, par un système efficient de récupération, des députés ont proposé de prendre des mesures contre le gaspillage de l'eau au sein même de l'Assemblée nationale. Mais ce n'est pas tant d'actions dont il est question ; il s'agit davantage de sensibiliser les élus pour qu'eux-mêmes suscitent et facilitent l'action, via la société civile, avec l'appui de partenaires. Le réseau l'a bien compris et tisse des liens solides avec le PNUD et l'UICN, qui lui permettent de mettre en place les activités du réseau. La réunion des parlementaires et élus locaux des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest pour l'environnement en est un bel exemple. Tenue à Praia en 2009, elle a réuni plus d'une centaine d'élus venus de 7 pays et a donné naissance au réseau régional « Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection du littoral des pays de l'Afrique de l'ouest-APPEL ». Le Cap Vert, pays d'accueil de cette rencontre, a pu montrer l'investissement de ses élus dans l'environnement et le dynamisme de son réseau des parlementaires. En outre, cette initiative a permis d'échanger des expériences sur les changements climatiques, de faire connaître aux décideurs et chercheurs des pays côtiers d'Afrique de l'ouest, les enjeux environnementaux du pays-archipel et l'importance de l'action pour le Cap-Vert, mais aussi pour l'ensemble de la sous-région.

Depuis 2001, le réseau a acquis reconnaissance et crédibilité auprès des membres de l'Assemblée nationale (chambre unique du Parlement) ainsi qu'auprès du Gouvernement. Les membres et animateurs du réseau regrettent néanmoins que l'articulation avec les mairies ne soit pas mieux huilée.

« Il faudrait que le réseau se dégage un peu de Praia pour se tourner vers les autres villes et îles », entend-on, ou bien encore : « il faudrait parler d'une seule voix du problème de l'extraction de sable et de ses dégâts sur l'environnement, et les maires doivent être plus clairement engagés dans cette lutte ».

Sur le terrain, le député est un passeur d'idées, un facilitateur, mais il ne peut pas agir concrètement. Les maires, les associations et la société civile en

général, doivent prendre le relais. Certains députés du réseau déplorent l'aménagement anarchique des villes alors que celles-ci pourraient se développer harmonieusement. Mais cela nécessite préalablement d'insuffler au citoyen l'esprit d'initiative en matière d'environnement.... Il faut encore parcourir un bout de chemin, mais le réseau des Parlementaires pour l'environnement a le pied sûr et la vue longue. Des qualités qui lui permettent de participer activement au sauvetage d'un archipel menacé par de lourds dangers écologiques.



Crédit photo © Marie-Laure De Noray-Dardenne

Leçons apprises

- Le Cap-Vert met en évidence l'existence d'un lien de cause à effet entre la mobilisation des élus pour la cause environnementale et la production de résultats pratiques en faveur de la protection de l'environnement.
- Les élus sont des messagers de l'environnement qui ont à la fois la vue longue (et le discours qui s'y rapporte !) et une vision à court terme permettant d'alerter les populations et l'Etat sur les dangers de destruction dans les toutes prochaines années.

La longue vue sensibilise et permet de guider des politiques et des programmes ; la courte vue mobilise et pousse à l'action dès à présent.

- Le Cap-Vert met en exergue la particularité de la situation insulaire, d'une part, et les problématiques propres à sa caractéristique d'archipel, d'autre part. Parmi ces particularités conjointes et imbriquées, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, l'érosion, l'approvisionnement en eau douce, la fourniture ou l'approvisionnement en énergie, la circulation entre les différentes régions (îles) du pays, sont des points encore plus cruciaux qu'ailleurs.

Encadré 3. « Les 7 merveilles du Cabo Verde »



Le réseau des parlementaires pour l'environnement, lutte contre la désertification et la pauvreté (RPALCDP) a beaucoup de chance, celle d'avoir toujours eu à sa tête, des présidentes de grandes compétences, des femmes de cœur, d'engagement et d'autorité. Eva ORTET (voir pages précédentes) a, pendant plusieurs années, porté à bout de bras cette association d'élus en contribuant à asseoir sa reconnaissance institutionnelle, sa renommée au niveau sous-régional et sa crédibilité auprès des partenaires et des populations.

La présidente Eunice SILVA, qui a pris le relais, s'est inscrite dans cette dynamique en apportant une démarche plus intégrative, plus concertée, plus synergique avec les autres domaines d'activités (conservation, éducation, culture).

C'est sur son initiative, que le RPALCDP a décidé d'étendre la sphère de son action à la jeunesse en organisant un concours scolaire sur les 7 merveilles du Cabo Verde. Soucieuse de la préservation du legs inestimable que constitue le patrimoine naturel et

culturel du Cap-Vert, l'honorable Eunice Silva, a voulu associer les jeunes des écoles secondaires et des universités à la mise en œuvre de ce projet des « 7 merveilles du Cabo Verde » pour mieux renforcer leurs connaissances des réalités environnementales de leur pays et accroître leur prise de conscience.

L'objectif du projet 7MC se fonde sur une vision stratégique destinée à améliorer la connaissance, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel du Cabo Verde et se décline en six objectifs spécifiques :

Renforcer l'identité nationale autour du patrimoine naturel

Promouvoir une prise de conscience environnementale

Mobiliser la société cabo-verdienne et l'encourager à aller à la découverte du pays, de ses territoires, paysages naturels et îles

Elaborer des guides et catalogues des espaces, sites et monuments naturels existants, aux échelles nationale et municipale

Mettre à la disposition des opérateurs touristiques des informations relatives aux sites, monuments et paysages naturels pour leur permettre d'améliorer l'offre pour un tourisme durable

Donner à la diaspora cabo-verdienne la possibilité de mieux connaître son pays d'origine.

La démarche méthodologique choisie est l'organisation d'un concours en deux étapes, en vue d'identifier et de hiérarchiser les meilleurs sites dans les 7 catégories suivantes : montagnes, serras et falaises – monuments naturels d'origine volcanique – îles, rocs, rochers et grottes – baies, lagunes, anses et zones humides – plages – dunes et cordons dunaires – paysages ou aires d'intérêt scientifique.

La première étape était le lancement d'une compétition entre conseils municipaux dans chaque île, sous la supervision d'un jury indépendant composé d'un membre du projet 7MC, d'un technicien formé dans le domaine des sciences de la nature, de représentants du conseil municipal, du ministère de l'éducation nationale et de la société civile.

Cette première étape a ainsi permis de retenir dans chacune des 9 îles les 7 sites classés premiers.

Dans un deuxième temps, une compétition entre les sites retenus a permis à un jury indépendant de désigner les sites vainqueurs au plan national, lors d'un gala national qui a eu lieu le 20 décembre 2013 à l'Assemblée nationale, en présence des plus hautes autorités du pays : présidents de la république et de l'Assemblée Nationale, premier Ministre, membres du gouvernement et députés. Cette cérémonie, retransmise en direct à la télévision nationale, a été animée par de grands artistes du Cabo Verde.

L'émulation engendrée par ce concours a entraîné une dynamique d'appropriation, de valorisation et de reconnaissance du patrimoine, teintée d'un sentiment de fierté d'habiter et de s'identifier à un espace abritant des richesses naturelles à haute intensité de biodiversité et de valeurs esthétiques.

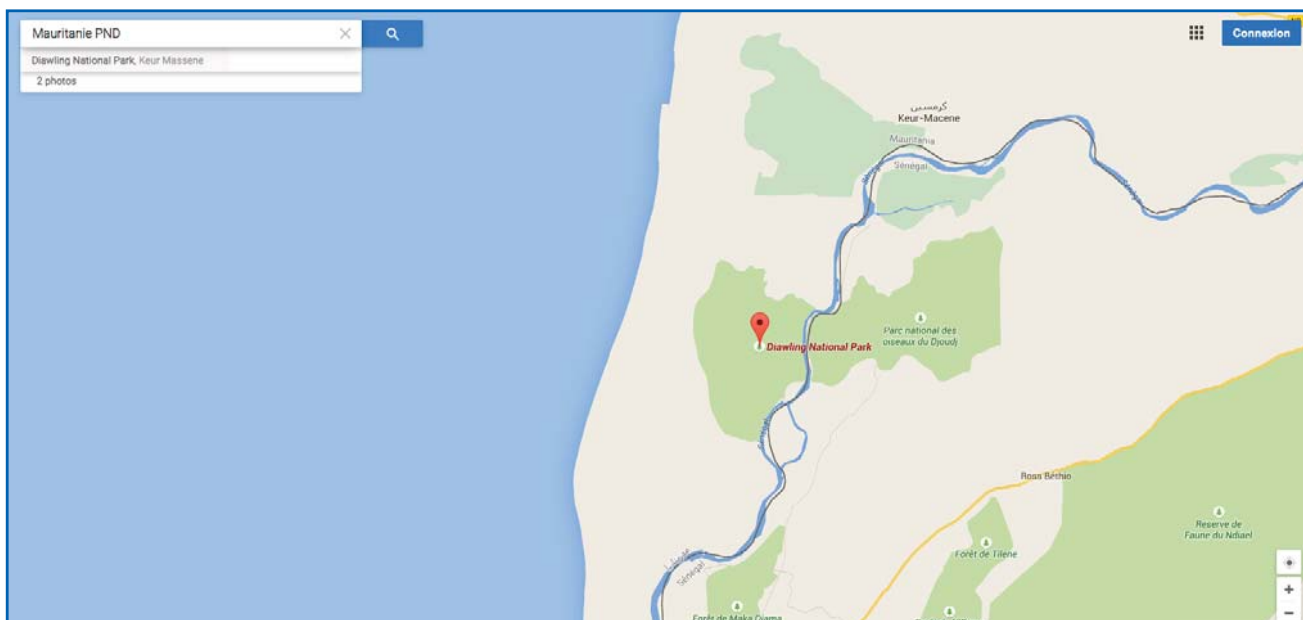
Au finish, ce concours a suscité un véritable élan populaire et a permis ainsi d'identifier, de photographier et de présenter aux différents jurys plus de 400 sites « uniques » de l'Archipel du Cabo Verde.

Au-delà des sites primés, on retiendra la qualité et l'originalité de la démarche qui témoignent d'un effort intelligent de mobilisation et d'organisation de la part du réseau des parlementaires, de son engagement résolu en faveur de l'environnement et du développement durable, de son leadership et de sa capacité d'innover dans le domaine du plaidoyer pour la conservation de l'environnement et de la biodiversité. C'est également une initiative géniale et assez originale de faire de la sensibilisation et de l'éducation environnementale pour la conservation des patrimoines naturels et culturels du Cabo-Verde. Car le processus dans lequel se sont engagés les élèves et les étudiants aura été pour eux un parcours pratique d'apprentissage, de découverte, d'identification et de caractérisation des ressources de leur pays. De plus, ce processus, qui n'est qu'à sa 1ère phase, contribuera sans nul doute à jeter les bases de l'intégration de l'EE dans les curricula scolaires grâce aux corpus de connaissances (environnementales, historiques, culturelles, etc.) qui ont été générées.

Le projet 7MC a fait l'objet d'une appropriation nationale et locale très forte. Il a mobilisé des parlementaires, plusieurs élus des municipalités, des élèves et professeurs des établissements scolaires et universitaires qui ont travaillé en parfaite coordination et synergie pour obtenir cet éclatant succès, en l'absence de tout appui financier des bailleurs de fonds.

C'est là une initiative réussie qui doit être soutenue, modélisée et reproduite dans les autres pays du PRCM et du PACO.

Mauritanie : le Parc national du Diawling



Le Parc national du Diawling

Des solutions innovantes et durables à portée de main



Quid de la biodiversité dans ce parc mauritanien situé près de la frontière sénégalaise ? Sur le sujet, Zen, le conservateur est vraiment disert. Ainsi nous explique-t-il que la biodiversité du bas-delta mauritanien a été particulièrement touchée par deux phénomènes : les sécheresses des années 1968, 1970 et 1983, et la modification de la salinité du delta depuis la construction du barrage de Diama, en 1985. Le premier phénomène a engendré une sérieuse baisse de la production des

trois espèces à forte valeur économique : l'ethmalose (un poisson d'estuaire d'origine marine), le mulot jaune et la crevette. Cette dernière faisait l'objet de transactions importantes avec des mareyeurs espagnols avant que les conditions politiques n'assèchent le marché en 2007. Les sécheresses ont entamé la production, mais surtout la confiance que les pêcheurs avaient en cette manne bénie de Dieu qu'était, jadis, le bas-delta. En outre, le delta regorgeait d'une faune sauvage constituée de phacochères, lions, gazelles, et de nombreuses espèces d'oiseaux.

Le deuxième phénomène (la salinisation) a connu un tel degré que l'eau salée est remontée jusqu'à Podor, (soit 250 km de l'embouchure) avec un taux de sel très élevé, alors qu'avant le barrage, elle n'était présente que sur une quinzaine de kilomètres. L'eau est devenue tellement salée que le très demandé acacia nilotica, dont les gousses acides sont utilisées pour le tannage des peaux, en est quasiment mort. Dans la zone devenue douce, les roseaux 'tiphas', en revanche, s'en donnent à cœur joie et prolifèrent, empêchant la survie de nombreuses espèces. Les larves de douves font de même et s'en prennent au foie des bovins et des petits ruminants, tradition-

nellement nombreux dans cette zone de pâturage. Il y avait pourtant eu des études d'impact, précise le conservateur, mais à l'époque, elles n'étaient pas assez pointues pour intégrer les aspects environnementaux. L'une d'elles, néanmoins, a été à l'origine de la création du Parc national du Diawling, argumentant en faveur de la préservation d'échantillons de l'écosystème d'avant-barrage.

Pour le préfet responsable administrativement de la zone du parc, le Diawling représente une grande poche environnementale au niveau de toute la préfecture. De par l'expérience acquise, le Parc est le premier pilier de l'action environnementale, et ce, grâce en particulier à l'UICN.

Sur le plan social, les avis sont plus mitigés et il reste encore beaucoup à faire, même si l'adhésion des villageois directement concernés s'est beaucoup améliorée. Comme l'explique le conservateur, les 32 villages riverains ou périphériques du Parc se sont montrés défavorables à son aménagement. Les villageois ne venaient pas aux réunions et critiquaient facilement la démarche, se référant aux contraintes qui, selon eux, avaient été imposées aux populations autour des parcs sénégalais. Mais peu à peu, quand ils ont vu la régénération des forêts d'acacias, l'arrivée de l'eau, grâce aux crues artificielles prévues chaque année pour reconstituer la crue naturelle d'avant-barrage, ils ont commencé à adhérer à l'idée même du Parc. Aujourd'hui, les huit villages les plus concernés participent à la gestion du Parc avec dynamisme ; il existe des coopératives villageoises, et les gens sont conscients que le Parc leur fournit une grande part de leurs ressources.

Pour Oumar DIEYE, président de la communauté rurale (CR) de N'Diogo, l'approbation populaire n'est pas si évidente. Lui aussi insiste sur le fait que les habitants, y compris lui-même, ne voulaient pas d'un parc national, dans les premiers temps. Ce qui l'a décidé à adhérer à l'idée, c'est la possibilité, grâce à un parc, de résoudre deux problèmes épineux pour tous les villages de la communauté : celui posé par le manque d'eau douce, et l'enclavement de la zone.

Les instances responsables du Parc ayant promis de régler ces deux problèmes, le président de CR a donné sa confiance. Mais avec le recul, il admet que ces deux points ont mis des années à être résolus, et ce n'est que depuis 2008 que l'on s'en sort à peu près. En revanche, Oumar DIEYE insiste sur l'effet très positif du Parc en termes de conservation de l'environnement. Il convient aussi que le Parc a réussi à apporter quelques solutions au niveau social, notamment par la création d'activités génératrices de revenus et de coopératives. Le désenclavement fait encore partie des réalités, faute de pistes : en saison des pluies, lorsque la digue n'est plus praticable, il faut faire tout le tour du Parc. Les institutions sont toujours à la recherche de partenaires pour appuyer la création de pistes, et autre moyens de désenclavement.

Le président de CR précise qu'il est membre actif du conseil d'administration du Parc, lequel élabore les plans d'action, qui sont généralement soumis aux populations. Mais sur ce point, Oumar DIEYE livre que « si aujourd'hui on me demandait d'ériger un parc national, j'exigerais d'emblée que la population locale soit intégrée aux organes de décisions. » L' élu aurait voulu par exemple que les gens du Diawling soient directement impliqués dans le reboisement, dans la conservation des espèces, etc. Ou encore qu'il existe un système de personnes-ressources villageoises automatiquement concertées.

Comme partout, faire partie intégrante d'un parc national ou d'une réserve a des avantages et des inconvénients. Le président de la CR de N'Diogo voit un grand désagrément dans le fait de ne pas pouvoir développer l'agriculture, à laquelle s'adonne la commune voisine, et regrette un peu que chez lui, rien ne puisse se faire sans l'aval du Parc.

Côté avantage, l' élu est clair : le Parc a restauré un écosystème très dégradé. Bien sûr, on aurait pu mieux faire, en insistant davantage sur le reboisement.

Le maire est vraiment satisfait d'avoir intégré le réseau APPEL en tant qu'élus local acteur de la conservation de l'environnement, et souhaiterait qu'il y ait davantage d'élus locaux dans cette alliance. Sa communauté rurale de N'Diogo souffre de problèmes tels que l'érosion liée à l'avancée de l'océan. Oumar DIEYE témoigne que cette année, pour la première fois, toute une partie du village central a été envahie par les vagues. Il a donc besoin de comprendre les mécanismes du changement climatique et de l'érosion côtière. Le réseau lui permet d'avoir accès à un bon nombre d'informations et aux organismes à même d'apporter des solutions localement. Dieye se sent concerné par l'environnement depuis déjà plusieurs années, bien avant la création du réseau

APPEL. Il a eu le privilège de représenter la population du Diawling, aux côtés des responsables du Parc, lors de la rencontre internationale des parcs nationaux, à Durban, en Afrique du Sud en 2003. Il a pu y visiter un parc où tout est géré par la population locale : tourisme, activités de production, protection, etc. Un rêve pour l'élus du sud de la Mauritanie ! D'ailleurs à propos du tourisme, DIEYE constate que les retombées du Parc du Diawling sont quasi-inexistantes... Un secteur qui pourtant pourrait bénéficier aux habitants de sa commune, et qui ne demande qu'à se développer.



Crédit photo © El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

Leçons apprises

- Restaurer un écosystème dégradé par des infrastructures mal pensées est une longue et rude tâche. Mieux vaut penser en amont ! A une dégradation liée à des aménagements mal conçus, il faut opposer une vision d'avenir et des efforts à long terme.
- L'aire protégée du Diawling (parc national) relève d'un défi : faire d'un site désertifié une zone productive où la biodiversité animale et végétale est en harmonie avec la population locale.
- La communication, la sensibilisation, la concertation, l'évaluation et la capacité de remise en cause sont des éléments essentiels à la bonne gestion d'une aire protégée par ses responsables. Ils doivent en plus être sensibles à la construction de coalitions tournées vers l'avenir et de consensus autour des actions nécessaires à la conservation des ressources naturelles.
- Pour prendre réellement place dans le processus de gestion participative du parc, les élus doivent avoir une démarche volontaire.

Du rôle des élus en matière d'environnement en Mauritanie

Si le réseau des parlementaires et élus locaux – R'PELE- est né officiellement après la rencontre de Praia qui s'est tenue en août 2009, les membres du Parlement mauritanien s'étaient déjà organisés en groupe 'environnement' à l'Assemblée nationale d'une part, et au Sénat d'autre part. En fait, depuis que le pouvoir législatif est clairement institué avec les élections de 2006, les représentants du peuple se sont sentis investis d'un rôle à jouer ensemble, au sein du Parlement, et individuellement dans leur circonscription. Le R'PELE intègre aussi des maires, en s'ouvrant aux élus locaux, comme les autres réseaux pour l'environnement de la zone côtière ouest-africaine. Il compte une cinquantaine de

membres, dont une trentaine d'actifs, et reste ouvert, selon l'intérêt de tout à chacun, ponctuellement, à tous les parlementaires et élus locaux. Ces derniers sont cependant très absorbés par leurs prérogatives locales et sont plutôt en appui au réseau. L'objectif principal est d'élaborer des plaidoyers et d'exercer un certain lobbying si cela s'impose, en faveur de l'environnement. Les femmes sont très présentes dans l'action du réseau et sont largement représentées au conseil d'administration de R'PELE. C'est par le biais de la santé qu'elles ont investi le réseau, étant très préoccupées notamment par le problème de toxicité liée à l'extraction de produits miniers. L'utilisation du cyanure, par exemple, a provoqué des avortements fréquents, outre les dégâts dont a pâti le cheptel.

Les élus seuls ne peuvent pas gérer au quotidien le réseau pour en assurer son dynamisme. C'est pour cela que l'idée d'attribuer un assistant parlementaire au réseau, selon la proposition de l'UICN, a été mise en pratique. Une des premières actions de l'assistant a été de restituer au Parlement une étude sur l'état de référence des réseaux de parlementaires pour l'environnement et les textes réglementaires existants dans la sous-région. Cette restitution s'est avérée mobilisatrice au sein de Parlement. Le réseau a mis en place toute une série de rencontres entre les ministères et les parlementaires : le ministère de l'Environnement et du Développement rural a bien sûr été concerné en premier, mais aussi le ministère de la Pêche, celui du Pétrole et des énergies, ainsi que celui des Mines. Ces quatre ministères se sont dotés de directions chargées de l'environnement, et le ministère de la Santé suit aujourd'hui le mouvement. Le réseau a mis en place des commissions thématiques ouvertes à tous les parlementaires qui le souhaitent. Ainsi des groupes de réflexions autour des hydrocarbures, de la pêche, de la mangrove ont vu le jour, en écho aux thématiques développées par le Programme régional côtier marin (PRCM).

Le R'PELE a lancé une action aussi efficace qu'intégrée culturellement : 'la Caravane pour l'environnement'. Sur une initiative du président du réseau, CHEIKH AHMED OULD KHALIFA appuyé par l'assistant

parlementaire, plein de zèle et d'expérience, la caravane, telle une plate-forme d'information et de concertation, a effectué trois étapes : N'Diogo, dans le Parc national du Diawling, Nouamghar, municipalité constituée des communautés humaines du Banc d'Arguin, et Nouadhibou, au Nord, deuxième ville du pays. A chacune des étapes, de nombreux parlementaires et élus locaux ont pu s'informer, échanger entre eux et avec les spécialistes itinérants, et rencontrer les citoyens soucieux ou curieux de mieux connaître les problématiques environnementales. Ce fut une belle opération de communication qui a permis au R'PELE d'acquérir une certaine visibilité. Pour Cheikh Ahmed Ould Khalifa, président du réseau, « la caravane a été une réussite ; elle a permis aux parlementaires, aux élus locaux et aux populations de se rencontrer autour de problématiques telles que l'érosion côtière, le changement climatique et ses effets visibles sur le littoral, les problèmes liés à la pêche, et ceux très épineux inhérents à l'exploitation d'hydrocarbures. Grâce à la caravane, des menaces sur l'environnement ont pu être mises en lumière, comme la montée du niveau de l'océan à N'Diogo, ou dans la baie de l'Etoile, au Nord. Si rien n'est fait, cette dernière risquerait bien de devenir une île. Ont aussi été mises en avant les menaces liées au manque d'égouts, aux cimetières de bateaux, ou bien à la spéculation foncière. L'état des lieux écologique dressé spontanément au fur et à mesure des différentes étapes a aussi montré que la spartine, une espèce végétale importante pour les oiseaux migrateurs étant en train de disparaître, fauchée par les chameliers pour fournir du fourrage aux camélidés.

Globalement, les problèmes majeurs à portée environnementale sont identifiés avec précision en Mauritanie. Aujourd'hui, on peut considérer que les parlementaires ont accès à la liste des problèmes et peuvent les aborder et légiférer en meilleure connaissance de cause qu'auparavant. Puisqu'un certain nombre de ces problèmes ont pour source le comportement humain, les législateurs ont une marge d'action assez large pour inciter les Mauritaniens à mieux préserver la nature. Cheikh Ahmed Ould Khalifa, président du réseau RPELE explique, par exemple que le réseau fait tout

son possible pour imposer qu'au niveau du budget national, l'énergie soit grandement prise en compte. La proposition est logique et pragmatique : pour mettre fin à la dégradation des arbres et arbustes liée au ramassage de bois vert pour faire du charbon de cuisine, il faut aider le consommateur à se tourner vers le gaz, en s'équipant de bouteilles et de réchauds. « Les gens ont toujours 200 ouguiyas pour acheter du charbon, mais ne disposent pas forcément de 15.000 ouguiyas pour acheter une bonbonne de gaz ». L'argument du président du réseau est incontestable, en effet.

Le réseau hiérarchise les problèmes environnementaux comme suit : d'abord la dégradation du littoral, problème qui aujourd'hui recoupe celui de l'exploitation des hydrocarbures, laquelle relève d'un choix politique d'ordre économique qui rend certains élus méfiants ; vient ensuite la pollution liée à l'industrie minière, avec la prolifération de l'algue rouge et la menace pour le bétail (certains troupeaux se sont vus partiellement décimés) ; en troisième position arriverait la dégradation du couvert végétal ligneux. On peut ajouter à ce tiercé l'environnement urbain, qui dans un futur proche va poser des problèmes cruciaux.

C'est parce que ces risques et périls ne connaissent pas de frontières, que l'interaction entre le réseau mauritanien et l'Alliance sous-régionale APPEL (couvrant sept pays côtiers) est utile et nécessaire. « Nous avons un problème commun : la dégradation du littoral, précise le maire de N'Diogo. Se regrouper, c'est permettre de mieux se connaître entre décideurs. C'est un problème international. »

Et pour se regrouper et pouvoir échanger, l'assistant parlementaire auprès du réseau RPELE joue la cheville ouvrière. Etre à l'écoute des initiatives des élus, les susciter éventuellement, collecter des informations, les partager, organiser des rencontres, ... La tâche est large et l'efficacité est de rigueur. Un poste-clé donc, comme dans les réseaux homologues, qui prendra toute sa dimension lorsqu'il sera pris en charge entièrement par le Parlement, comme tout assistant. En attendant, l'UICN et ses bailleurs partenaires assurent le relais avec satisfaction.

Leçons apprises

Le R'PELE est un exemple dynamique et structuré de réseau national d'élus.

- On relève une approche pragmatique, avec une hiérarchisation claire des problèmes.
- Un effort important est porté pour faire du RPELE un réseau d'influence, via la communication, la sensibilisation. Il s'agit de créer une coalition et d'œuvrer à son expansion. Le réseau paraît animé d'une volonté militante pour l'environnement.
- La liaison du réseau avec le terrain (communautés rurales et urbaines) est assurée par des actions concrètes, telles que la 'Caravane pour l'environnement'.
- Le réseau mauritanien met en exergue le rôle des assistants parlementaires dans la gestion et la production des réseaux d'élus pour l'environnement. Il s'agit d'une cheville ouvrière essentielle.

Mauritanie : Une loi du littoral prête à s'imposer ?

Mauritanie

Une loi du littoral prête à s'imposer ?

Si la Loi du littoral a bel et bien été votée en avril 2007, son application n'en est pas pour autant évidente. Ce qui n'a rien, en soi, d'étonnant, vu la complexité du sujet. Les contradictions, interférences, superposition de pouvoirs et de compétences sont ardues à démêler, et les décrets d'application n'en sont que plus retardés. Un des problèmes principaux serait celui posé par le foncier, qui ne dépend pas des pouvoirs locaux mais de l'administration (le gouverneur ou le préfet, qu'on appelle ici 'wali').

Pour les observateurs avisés des politiques ouest-africaines, et de bien d'autres endroits dans le monde, ces délais entre le vote d'une loi et la publication de son décret d'application sont récurrents, surtout quand il s'agit d'environnement. Il faut dire que ce genre de loi, aussi élaborée et consensuelle soit-elle, fait toujours des mécontents. L'UICN et le PRCM ont joué le rôle de promoteur quant à cette loi du littoral, avec comme objectif d'arriver à un plan d'aménagement du littoral avec l'arsenal de lois et d'outils adéquats pour en assurer sa faisabilité. La loi en elle-même est complète et satisfaisante, il reste juste à l'appliquer... Est-ce aux organismes internationaux d'accompagner la préparation des décrets ? L'appui des deux organismes de pointe en matière d'environnement prend différentes formes telles que la cartographie, l'identification d'experts pour appuyer les acteurs locaux, l'élaboration de plaidoyer à l'adresse d'un ministère... Les organismes d'appui permettent aussi d'assurer une articulation entre les lois littorales présentes ou à venir des pays côtiers de la sous-région. L'harmonie et la cohérence entre les lois est une condition sine qua non de leur application. Ainsi le PRCM est-il amené à préconiser des règles internationales en ce qui concerne l'occupation des sols, ou encore à poser les grands principes de la surveillance ou du suivi rigoureux de l'érosion. Mais il est évident que ces thèmes ne sont pas sujets à mêmes débats d'un pays à l'autre.

Le responsable du programme PRCM à Nouakchott est formel : « Informer et sensibiliser les élus, leur apporter des connaissances environnementales, qu'ils soient législateurs ou non, est indispensable ! Au niveau local, le rôle des élus est primordial, car c'est eux qui mettent en œuvre les règles. » Mais le responsable insiste aussi sur le fait qu'il n'y a pas que les élus à sensibiliser : les journalistes sont un maillon important dans la transmission des décisions au citoyens ; d'ailleurs, l'organisme donne des formations à ce public et appuie la dynamique générée par l'association africaine des journalistes pour l'environnement.

S'adresser aux élus n'est pas toujours facile, les profils sont divers et les mouvances hétérogènes, selon le principe démocratique. L'enjeu est important, car ce sont des citoyens influents. Aujourd'hui, on peut considérer qu'en Mauritanie les progrès de prise de conscience sont indéniables, et le degré d'engagement individuel et collectif n'est pas en reste. Le temps consacré par les élus au réseau RPELE, au plaidoyer pour la mise en application de la loi du littoral, aux rencontres internationales en est un indicateur fiable. En outre, les parlementaires mauritaniens impliqués dans l'environnement ont pris l'option d'une vision délibérément transfrontalière, en demandant, lors des réunions rassemblant les réseaux des différents pays, que soit élaborée une loi du littoral sous-régionale. Le littoral des pays ouest-africains rassemble de tels enjeux économiques et sociaux, avec une forte concentration de richesses naturelles et de populations, que la tâche d'établir une loi commune est ambitieuse mais passionnante.

Le contexte mauritanien est à lui seul déjà très vaste et diversifié, avec ses 700 kilomètres de côte et ses menaces écologiques, bien souvent liées au changement climatique dont les effets se font déjà sentir. La mise en application de la loi du littoral jouera sans conteste un grand rôle dans la lutte contre ces menaces, et contre un fatalisme préjudiciable.

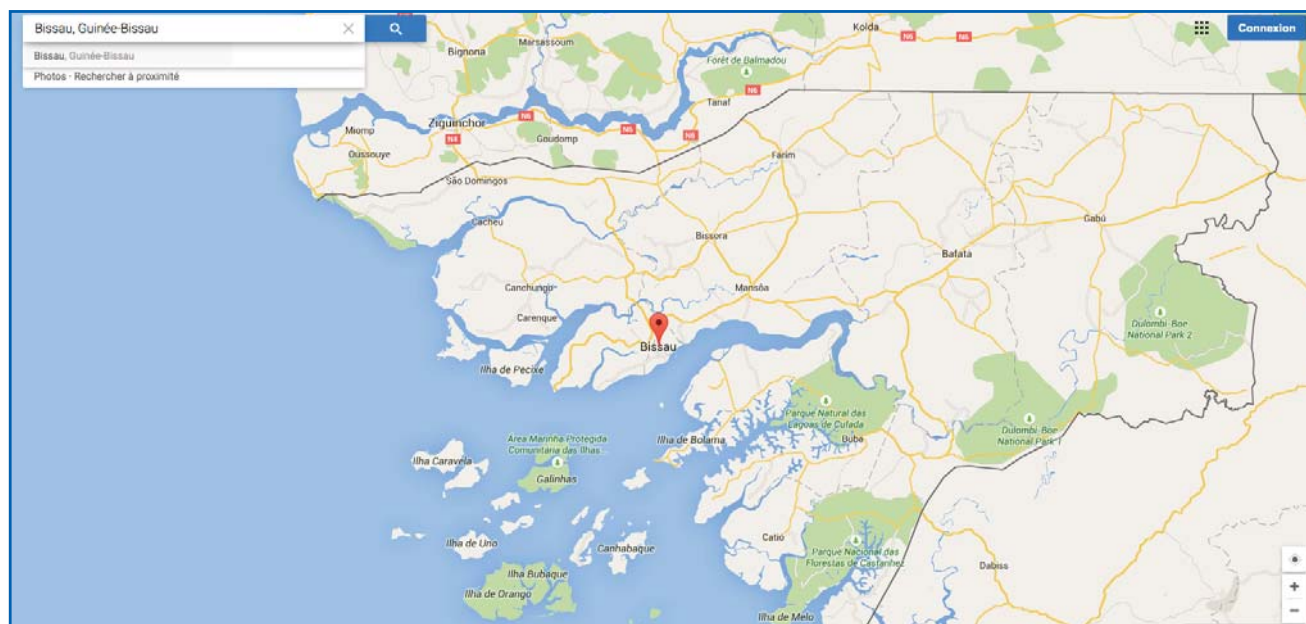


Source : google

Leçons apprises

- On voit ici qu'agir pour l'environnement, au niveau national, dépasse clairement le cadre politique, même si la volonté politique ne fait pas défaut. L'effectivité de l'action passe invariablement par la juridiction, la loi, les décrets.
- Le cadre législatif est une étape essentielle et nécessaire d'une part pour piloter et encadrer les actions de terrain, et d'autre part pour mettre le pays en conformité avec les traités signés, les conventions et les engagements pris au niveau international.
- Ce volet législatif et l'importance qui lui est donnée mettent en exergue la responsabilité et le rôle des élus (en tant qu'homme politique et législateur) dans toutes les questions relatives à l'environnement.
- Les décrets d'application ne doivent pas se faire attendre trop longtemps ; cela démobilise les forces vives et peut être nuisible à la crédibilité que doivent avoir les décisions nationales en matière d'environnement.

Guinée-Bissau : Cacheu - Au pays des aires protégées



Cacheu

Au pays des aires protégées



Si Guinée-Bissau rime avec biodiversité, il y a un terme qui revient sans cesse quand on y parle nature : celui d'aires protégées, les AP en abrégé. Et l'un ne va plus sans l'autre en ces temps de mondialisation de la pollution et de changement climatique ; des aires pour protéger la biodiversité, incroyablement développée dans ce pays aussi bien marin que forestier.

D'un effectif de six aujourd'hui, les aires protégées vont passer à 8 dans les toutes prochaines années, en intégrant des parcs terrestres, essentiellement forestiers (soit une évolution de 15% du territoire national à 21%). Pour ce faire, il est à noter qu'en Guinée-Bissau, les ONG et les services de l'Etat travaillent main dans la main, avec une bonne compréhension mutuelle de leurs rôles et capacités respectives.

C'est à la fin des années 80 que l'UICN et le bureau de la planification côtière ont mené des études environnementales et sociales dans la région de Cacheu, dont les résultats ont montré l'opportunité d'ériger la zone en aire protégée, puisqu'il y avait d'une part, les potentialités de biodiversité adéquates et, d'autre part, un intérêt manifeste de la population locale. Avec ses 70.000 hectares, Cacheu serait le plus grand parc de mangrove d'Afrique de l'Ouest, voire d'Afrique toute entière, et les crevettes y foisonnent. Parmi les habitants des 28 villages compris dans le Parc, la plupart est composée de pêcheurs qui sont donc très concernés par le fonctionnement et les décisions du Parc de Cacheu. C'est d'ailleurs l'AP la plus peuplée humainement de Guinée-Bissau. Le conseil de gestion est composé

de 26 membres dont la moitié représente les communautés locales. La zone fait frontière avec le Sénégal, et la guerre en Casamance a apporté au fil des années un grand nombre de réfugiés diolas.

La pêche est l'activité principale, avec la crevette en première production. C'est l'Etat qui distribue les licences d'exploitation aux pêcheurs dont le nombre a tendance à augmenter. Côté poisson, la sole, le barbot et le barracuda sont les plus courants. Les mesures imposées par le Parc concernant le barracuda sont bien respectées, l'espèce est suffisamment protégée pour voir son stock en progression, actuellement. Mais pour les autres poissons, on sait que le nombre de licence va devoir baisser si l'on veut l'équilibre, explique Numo Gomez, le chef des éco-gardes. Le rôle des 6 éco-gardes est diversifié : surveillance, sensibilisation des résidents, suivi des activités de développement dans les villages (« on ne peut pas interdire sans appuyer » explique le responsable de l'équipe), animation dans les écoles, rencontres, réunions,... Les six gardes patrouillent à moto, et luttent contre le braconnage.

Parallèlement à la pêche, la production forestière non-ligneuse est très importante : l'huile de palme de Cacheu est très réputée et les communautés Manjack, très représentées dans la zone, ont la réputation d'exceller dans l'exploitation du palmier. On y produit aussi du miel de mangrove, concentré en saveur et en vertu, on y cueille des fruits très appréciés comme le foli, et de nombreuses plantes utilisées en pharmacopée et dans l'alimentation. Le palmier est aussi très sollicité, notamment par le marché sénégalais, pour son bois de construction et son feuillage qui fait de bons balais. Pour les agents du Parc, il faut suivre l'exploitation de près si l'on ne veut pas voir les palmiers disparaître. La marge est encore grande, mais avec la forte demande en construction, on aurait vite fait de décimer les forêts. La crainte concerne plutôt une exploitation étrangère aux résidents du Parc car pour ceux-ci, la règle est claire : lorsqu'on a besoin de rôniers pour faire sa maison, on demande l'autorisation à la direction du Parc. L'exportation des produits vers le Sénégal

constitue une menace difficilement contrôlable. Les villageois du parc sont des relais efficaces de surveillance pour les éco-gardes qui, prévenus de la présence de pilliers du règne végétal ou animal de Cacheu, peuvent intervenir.

Parmi les originalités de Cacheu, il y en a une de taille : la représentation de ses habitants. Lucio Léandro Balencante Rodriguez, membre dynamique du réseau des parlementaires pour l'environnement, y est tout à la fois roi et député. Et cette superposition de pouvoirs traditionnel et moderne (il est démocratiquement élu de sa circonscription) imprègne sa politique locale d'une réelle symbiose entre aspects culturels, politiques, sociaux et environnementaux. Les fêtes traditionnelles qu'il préside, sont l'occasion de messages de protection de la nature et de diffusion d'informations contemporaines utiles au respect des ressources naturelles aussi bien qu'au développement local. Lucio Balencante a conscience qu'avec la mondialisation de l'information, les gens connaissent l'avènement de catastrophes environnementales et sont plus aptes à adhérer à des pratiques visant la protection de la nature. En Guinée-Bissau, en tout cas...! Il raconte avec joie comment les gens de Cacheu se sont mobilisés pour sauver un hippopotame tombé dans un puits : les villageois n'ont pas hésité à téléphoner à des ONG et experts de Bissau pour prendre conseil, agir au mieux, et ils ont réussi. Du bon usage de la modernité et de ses moyens de communication, pourrait-on dire, mais aussi, du bon respect entre l'homme et la nature. Ce qui, à Cacheu ou ailleurs, n'est pas une nouveauté en Guinée-Bissau !

Leçons apprises

- La bonne gestion environnementale de Cacheu est le résultat de quinze ans d'efforts ininterrompus. Il ne faut pas se décourager et savoir envisager les résultats attendus sur un long terme. Cela dit, la réussite de petites réalisations tout au long du parcours permet de donner confiance aux différents acteurs concernés et encourage la poursuite d'un travail de longue haleine.

- L'exemple de Cacheu montre qu'il est possible de gérer des problèmes trouvant leur cause au-delà de limites de la circonscription mais aussi des frontières.
- La rigoureuse approche sociale et la prise en compte systématique de la participation des acteurs locaux font de Cacheu un bon exemple d'approche participative dans la gestion de l'environnement.
- On notera la particularité du cas de Cacheu : le représentant élu (député) est en même temps le chef traditionnel (roi). On voit qu'ici, la superposition des pouvoirs est réussie dans la mesure où la priorité est clairement donnée au bien-être des humains et de leur environnement, et que les deux modes de pouvoir sont ici basés sur l'écoute des besoins et le respect des initiatives des habitants.



Crédit photo © El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

Guinée-Bissau : Véhiculer du concret

Guinée-Bissau

L'éducation environnementale à la bissau-guinéenne : véhiculer du concret



Depuis la rentrée 2010, tous les élèves des écoles primaires ont, dans leur programme, des cours réservés à l'éducation environnementale. Ce qui reste un vœu pieux pour un grand nombre de pays, quel que soit le continent, devient réalité en Guinée-Bissau, sur proposition du ministre de l'Éducation, avec l'heureuse connivence de l'Assemblée nationale. L'éducation et la communication environnementale est déjà bien ancrée. Ont déjà été créées des 'écoles-environnement', sur l'initiative d'ONG, ainsi qu'un réseau de radios communautaires très orientées nature. Le réseau EVA (en français : écoles de suivi environnemental) permet à des écoles publiques d'insuffler une approche environnementale dans l'enseignement mais aussi de mettre en œuvre des projets en impliquant tout le village, comme par exemple la fabrication de sel solaire, la plantation de mangrove, la formation vétérinaire ou la réalisation de pépinières d'arbres fruitiers. Les villageois sont motivés et deviennent enthousiastes à l'idée d'envoyer

leurs enfants à l'école, une idée encore bien difficile à passer en Guinée-Bissau, comme dans la majorité des zones rurales isolées d'Afrique de l'Ouest.

Les idées ne manquent pas pour passer du concept de la protection de l'environnement à l'action. Ici, on part de constats simples, sans se voiler la face. Pour l'école par exemple, l'idée développée dans les écoles-environnement part de la difficulté à faire prendre conscience aux familles de l'intérêt même de scolariser leurs enfants. Et pour susciter l'intérêt, quoi de mieux que d'apprendre aux élèves à fabriquer quelque chose qui puisse améliorer les conditions de vie des familles ? L'opération 'foyers améliorés' est une réponse positive à cette question. En apprenant aux enfants à élaborer ces foyers qui limitent le temps de cuisson et surtout la combustion de bois, les élèves apportent un 'plus' à leur maisonnée. Ils transmettent directement ce qu'on vient de leur apprendre à leur entourage, qui voit alors concrètement l'intérêt

de l'école. La construction de ces foyers a fait l'objet de séances de calcul et d'observation sur la réduction du temps de cuisson en comparant plusieurs types de foyers, et d'une sensibilisation étayée de connaissances nouvelles sur l'énergie dans le monde et sur la nécessité de réduire les sources polluantes. Un concours de mathématiques est même organisé, dont le but est de trouver les meilleures façons d'économiser les combustibles. Depuis la conception même du foyer amélioré par la direction générale des forêts et l'IBAP (Institut bissau-guinéen pour les aires protégées), jusqu'à son appropriation dans les familles via les enfants scolarisés, en passant par sa vulgarisation que l'ONG AD mène grâce à la recherche de fonds effectuée par l'UICN, la chaîne du développement durable est bel et bien assurée !

L'ONG AD a aussi mis sur pied un réseau de TV communautaires sis respectivement à Cantanhes, à Cacheu et à Bissau. Ces TV relèvent de la technologie légère mise en place par les Cubains (système 'alpha'). C'est lors d'un voyage au Brésil que le responsable de l'ONG AD a vu cette initiative de télévision communautaire. Il a tout de suite eu envie de proposer ce type de projet aux communautés et responsables de Guinée-Bissau. Les bailleurs de fonds ont vite suivi, ravis de financer l'équipement et l'installation d'une initiative si fédératrice.

« Massaj », la télévision communautaire de Cantanhes est gérée par de jeunes volontaires. L'environnement et la vulgarisation agricole sont les principaux axes d'information. On y diffuse des solutions pour une meilleure gestion des mangroves ou de la pêche, on y divulgue des connaissances pratiques sur des techniques utilisées dans les pays voisins, comme par exemple une astuce mise au point par des villageois en Casamance pour combattre les mouches de fruits. On y répète les interdictions et consignes concernant les filets ou le repos biologique pour la pêche, ou encore les corridors de faune transfrontaliers pour les grands mammifères. Les thèmes ne manquent pas, et la télévision s'attèle à mettre à l'honneur les initiatives écologiques et économiques des habitants-auditeurs.

Les sept écoles EVA (environnementales) de Cantanhes sont équipées en postes, et les élèves peuvent suivre les émissions pédagogiques chaque jour. Tous les journalistes et techniciens sont issus des villages concernés : en tout 113 villages, soit environ 20.000 personnes, pour une superficie de 1600 km².

Tout le monde s'accorde à dire que radios et TV communautaires constituent un moyen de communication incroyable et fédérateur, qui de plus, favorise la mixité en terme de genre, de niveau social, ou de génération.

La célèbre ONG bissau-guinéenne Tiniguena a misé sur l'éducation à l'environnement dès le début de ses activités. Là encore, le pragmatisme l'emporte. Parmi les nombreuses actions de sensibilisation que développe Tiniguena, le rapprochement entre élèves appartenant à l'élite urbaine et sociale et élèves de milieu rural reculé, est riche d'enseignement. Miguel Barros, un des jeunes responsables de l'ONG témoigne de sa propre expérience : « j'ai moi-même participé à ces séjours dans les villages ; en tant que bon élève privilégié de Bissau, ces rencontres m'ont rendu conscient et cela m'a révolté de voir la difficulté des conditions de vie de mes congénères. J'avais 14 ans et j'étais en 9ème année, alors que les élèves de mon âge n'étaient encore qu'en 4ème année. Ils faisaient 15 kilomètres à pied pour se rendre à l'école, alors que moi, on m'y emmenait en voiture climatisée. Beaucoup de mes amis de Bissau qui ont participé à ces échanges travaillent aujourd'hui pour le développement et l'environnement. On bataille pour influencer les politiques. » Tiniguena poursuit ses programmes pour les jeunes, notamment avec les programmes radiophoniques 'Entre jeunes' qui développent chaque année de nouveaux thèmes sociaux et écologiques, ou encore l'appui à la mise en place d'associations de jeunes. Pour cette ONG expérimentée, une des bases principales est la transmission de la fierté d'appartenir à un pays tel que la Guinée-Bissau, et d'en percevoir sa richesse culturelle et environnementale. Dans l'esprit et le comportement des gens, la préservation de la biodiversité, joyau patrimonial, prend alors tout son sens.

Leçons apprises

- La Guinée-Bissau prend très au sérieux l'éducation environnementale et se dote de moyens nécessaires pour éduquer la population dans le sens du respect et de la protection de l'environnement. L'éducation se fait à la base, dès le plus jeune âge, et le pays s'investit donc pour que l'éducation environnementale fasse partie intégrante de l'Éducation nationale. L'impact attendu est certes à long terme (les futures générations), mais se manifeste aussi aujourd'hui, dans la mesure où les messages véhiculés par les enfants touchent dès à présent leurs parents.
- On constate que le fait que les élèves rapportent de l'école de nouvelles pratiques environnementales (exemple du foyer amélioré) incite les parents à scolariser leurs enfants. L'éducation à l'environnement provoque « l'éducation à l'éducation »! Cela est tout à fait novateur, et d'autant plus utile que le secteur de l'éducation est plutôt sinistré. L'approche 'Education à l'environnement' apporte au secteur un nouveau souffle, des idées, des outils qui peuvent aider à relancer l'éducation formelle et susciter un nouvel enthousiasme chez les enseignants.
- Mettons l'accent sur le fait que ce projet d'éducation environnementale à l'école est initié grâce à la législation adoptée, laquelle est le fruit du travail et de la volonté des élus. La connivence entre le ministère de l'Éducation et l'Assemblée nationale est aussi un facteur de réussite.
- Insuffler la notion de mixité sociale à partir de programme de découverte de l'environnement, comme le font avec réussite l'ONG Tiniguena et les communautés concernées est une idée fort intéressante pour un développement durable équitable et harmonieux.



Crédit photo © El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

Guinée-Bissau

Mines et hydrocarbures : prévenir plutôt que guérir...

Grâce à une articulation efficace entre État, Assemblée nationale, société civile, et experts en environnement, la Guinée-Bissau n'hésite pas à prendre de face les problématiques délicates pour susciter le débat, rechercher les informations nécessaires afin de faire avancer la réflexion, et chercher ensemble des solutions. Une bonne illustration de ce processus réside en sa politique minière, à savoir les choix à opérer en matière d'exploitation des ressources minières et des hydrocarbures.

En 2006, une dizaine d'organismes privés et étatiques ont constitué un groupe de réflexion sur les hydrocarbures ; un protocole avec le ministère des Mines a permis la création d'un panel d'experts pour aider le gouvernement et le parlement dans la prise de décision. Le groupe 'Hydrocarbures' peut aussi jouer les garde-fous s'il le faut. Par exemple, dès que le groupe sait qu'une entreprise étrangère veut exploiter le pétrole de Guinée-Bissau, il fait en sorte de bloquer toute autorisation hâtive de la part du gouvernement, par une opération de lobbying. Il ne s'agit pas d'interdire coûte que coûte l'exploitation pétrolière mais plutôt d'imposer de bonnes pratiques comme le font le Danemark et la Norvège par exemple, et d'avoir suffisamment de connaissances, d'informations, pour effectuer les bons choix ; le Gabon et le Nigéria sont considérés, à ce titre, comme de mauvais exemples.

Alberto Silva, député en charge des hydrocarbures dans le cadre du réseau bissau-guinéen des parlementaires pour l'environnement (RENPAD), ne ménage ni son temps ni son énergie pour se tenir au courant de l'évolution de la problématique en Afrique de l'Ouest et dans le monde en général : « On est allé à Bruxelles, à Copenhague, à Londres, au Mexique récemment. On fait entendre la voix des populations locales dans les réunions internationales et on rapporte beaucoup d'informations que l'on

partage localement. Je reviens d'une réunion avec les habitants de Bubaque sur le pétrole, nous étions juste avant à Farihna pour parler de l'exploitation de la bauxite. Les industries extractives suscitent beaucoup de questions, et c'est important de pouvoir en parler maintenant, avant que leur installation soit effective. Pour l'instant, la Guinée Bissau en est aux sollicitations, et aux prospections avancées, mais l'exploitation n'a pas encore démarré. La bauxite, le phosphate et le pétrole (en off shore) sont les trois principales ressources minières sondées, mais on parle aussi de potentialités aurifères.

Il est important qu'on légifère avant même que les entreprises aient envahi le terrain. Et si l'on veut que les lois soient applicables et appliquées, il faut préalablement sensibiliser les usagers ou les riverains. »

C'est en connaissant les lois que les populations pourront à juste titre empêcher que telle entreprise pollue leur terroir en déversant des déchets ou en émettant des gaz nocifs. Aussi le groupe 'Hydrocarbures' a-t-il déjà commencé des séances d'information et d'échanges avec les habitants potentiellement concernés par la construction du futur port consacré au transport de la bauxite : il faut pouvoir expliquer aux gens en quoi cette exploitation va les avantager, mais il faut aussi prodiguer les mises en garde nécessaires.

En terme de questions environnementales prioritaires, les élus du réseau RENPAD s'accordent à dire que l'industrie extractive arrive en premier plan, suivie de près par le problème de la pêche interdite et illégale.

La loi sur les industries extractives doit imposer tout d'abord la durabilité de l'exploitation, en ce sens que celle-ci doit préserver faune, flore et conditions de vie humaine. Cette loi doit aussi définir la part des bénéfices qui revient naturellement aux populations, imposer la mise en place d'équipements sociaux et scolaires sur les sites d'exploitation. Les parlementaires, en premier lieu les membres du réseau, sont

très soucieux de la garantie qu'apportent les études d'impacts environnementales, et demandent systématiquement au gouvernement si celles-ci sont prévues et quelles en sont les résultats, lors des débats au parlement.

Les grandes catastrophes mondiales telles que l'affaire BP (naufrage d'une plateforme pétrolière dans le golfe du Mexique en 2010), ou celle du

bateau Probo Koala ayant déversé sa cargaison de déchets toxiques à Abidjan en 2006, sensibilisent la population bissau-guinéenne en général, et ses représentants élus de façon décuplée. On peut avancer avec quasi-certitude, qu'en Guinée-Bissau, l'exploitation des hydrocarbures et autres ressources minières ne se fera pas sans un maximum de surveillance.

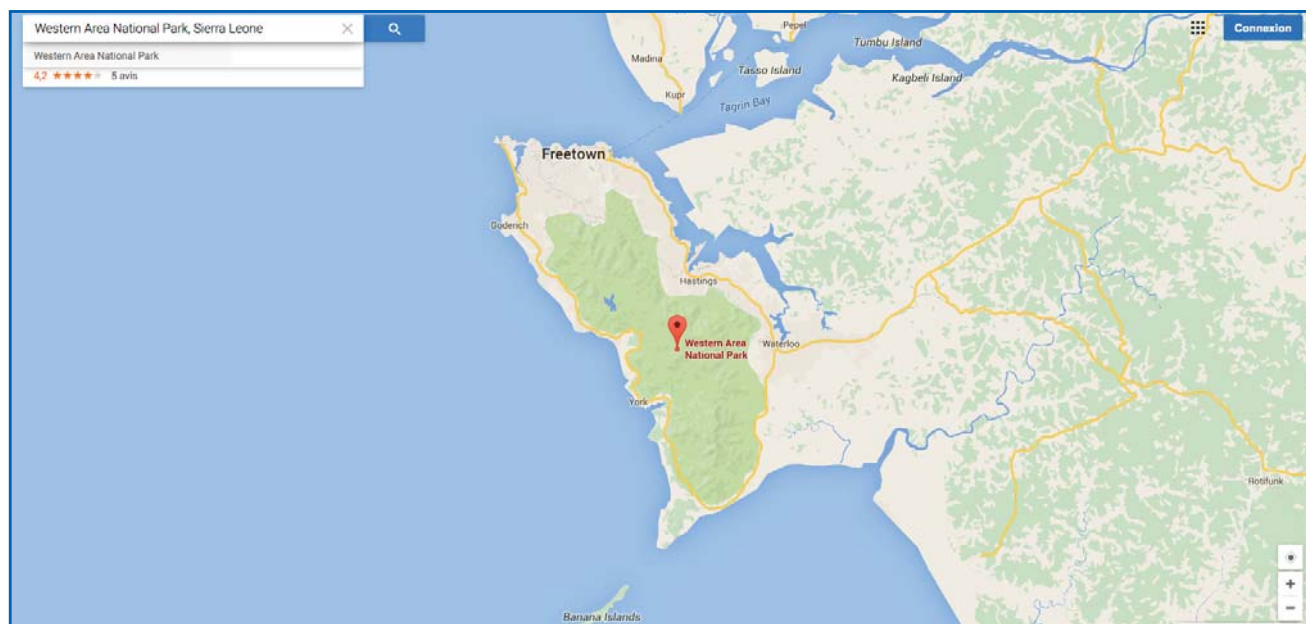


Crédit photo © El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

Leçons apprises

- Le protocole instituant un panel d'experts indépendants garantit la neutralité politique et l'efficacité professionnelle des bases de décisions. C'est à la fois novateur et pertinent. Ce groupe de travail 'Industries extractives et Pétrole' joue efficacement son rôle et sert à la fois de cadre de dialogue et d'instrument de lobbying auprès des décideurs.
- On est en présence de lois bien conçues et d'études d'impact systématiques : l'approche est structurée et pousse à l'efficacité.
- On note une coopération effective à plusieurs niveaux : interministérielle, entre ministères et Assemblée nationale, entre ONG, scientifiques, État, au niveau national et international.
- En Guinée-Bissau, on n'hésite pas à mettre en débat des sujets épineux qui peuvent soulever des mécontentements et des controverses. Ne pas nier les problèmes et leur complexité est un préalable courageux mais nécessaire pour commencer à chercher des solutions.

Sierra Leone : L'environnement est une priorité



Entre réseau d'élus, agence d'Etat, et société civile, l'environnement s'affiche en priorité en Sierra Leone



Source : google

Quand le programme d'appui aux parlementaires de l'UICN, puis l'alliance APPEL a sollicité Mohamed Albert Tarawallie pour créer un réseau d'élus pour l'environnement dans son pays, la Sierra Leone, le député de la circonscription dite des '59' – au Nord du pays – n'a pas hésité une seconde. Albert n'en était pas à son premier engagement en matière de protection de l'environnement, puisqu'il était déjà membre d'une commission parlementaire sur l'énergie

et les ressources en eau. « Pourquoi ne pas travailler pour mon peuple sur un sujet global et actuel comme le changement climatique ? » s'est dit le député. Un an plus tard le réseau comprend déjà une quarantaine de membres dont la moitié est très active. Les femmes sont particulièrement bien représentées, toujours très sensibles au lien environnement-développement. Mrs Emilie Safula Moijueh, députée d'un district à l'est du pays, insiste sur l'importance de sensibiliser les femmes pour qu'elles-mêmes sensibilisent les autres. « On ne connaît presque rien sur le changement climatique, on ne sait pas ce qui y est lié, surtout les causes et les effets. Si vous ne connaissez pas les problèmes, vous ne pouvez pas trouver les solutions ! » Ce que les femmes perçoivent c'est la baisse des ressources en poissons dans les rivières, et la dégradation de la qualité de l'eau, par exemple. L'orpaillage et le lavage de diamants ont des effets polluants sur les cours d'eau ; la recherche de solutions s'impose. Le réseau s'investit aussi dans l'épineux problème de la pêche illicite, dans celui de la dégradation des mangroves, que l'on brûle pour la production de sel, que l'on coupe pour la construction, ou bien que l'on arrache pour dégager des terres de culture. Les parlementaires s'attèlent à susciter des programmes

de reforestation, à attirer des partenaires techniques et financiers, pour sauver la mangrove. Leur rôle de législateur est mis à contribution, bien sûr, pour proposer des lois visant à protéger l'environnement. Face à la présence massive d'entreprises extractives (minières, pétrolières et gazières), et à l'importance du secteur dans l'économie – il représenterait environ 30% du PIB –, le rôle que peut jouer les parlementaires est certes limité, mais cependant indispensable. Il s'agit surtout de communiquer, de créer des synergies avec les autres instances, nationales et internationales. Le président du réseau des parlementaires, Mohamed Albert Tarawallie ne rate pas une occasion d'échanger et de susciter les convergences. L'instance la plus visible et la plus officielle est le SLEPA, agence nationale pour l'environnement. L'organe est autonome, et se charge de toute activité environnementale dans le pays, en lien avec tous les ministères qui ont à voir avec l'environnement. Le SLEPA élabore une stratégie générale environnementale. Imposer des études d'impact dès qu'un projet a des répercussions sur l'environnement, comme lors de construction de route, est une des priorités du SLEPA. L'évaluation d'impact social est, en parallèle, un point important que l'agence veut imposer. De même, elle veut inciter les entreprises minières à se doter d'un département 'environnement', trois d'entre elles en ont déjà un (en 2010). La protection des espèces fait aussi partie des priorités du SLEPA. Côté mammifères, les éléphants, les léopards, les lions, les antilopes (en particulier le 'duiker') sont les plus menacés ; chez les oiseaux, l'outarde et certaines espèces migrantes sont aussi en danger de disparition. Quant à la flore, les efforts les plus urgents sont à porter sur la mangrove, dont le rôle dans les écosystèmes côtiers est vraiment important.

Pour tous ces points, le leader de l'agence, Mr Ba, reconnaît la cohérence et l'efficacité d'avoir un parlement sensibilisé et performant sur les thématiques environnementales, via le réseau 'Environnement', pour que les initiatives de l'agence puissent se traduire aussi par une législation adéquate.

La société civile et les organisations internationales ou transnationales comme le PRCM sont entrées très tôt en synergie avec les pouvoirs politiques. A la fois pourvoyeuses d'initiatives et de connaissances, maîtres d'œuvre de programmes, maillons de communication à l'échelle internationale et bailleurs de fonds (ou intermédiaires) pour le financement des programmes, les organismes non-étatiques œuvrant pour l'environnement, forment un véritable trépied avec les instances gouvernementales et les parlementaires. Dans ce pays ravagé socialement, économiquement et écologiquement par la guerre, la stabilité du trépied 'environnement' participe grandement à l'optimisme permis quant au processus de développement durable dans lequel s'est lancée la Sierra Leone.

Leçons apprises

- Les instances dirigeantes et représentatives de Sierra Leone font preuve d'une mobilisation massive pour protéger l'environnement et mettre en place les instances et programmes nécessaires.
- Le secteur privé, avec son approche directe et responsable des problématiques environnementales est un partenaire à part entière.
- On note aussi l'existence d'un organisme indépendant pour l'environnement, en mesure de travailler avec tous les ministères concernés, en minimisant les éventuelles pressions politiques.
- Les enjeux de l'environnement sont d'autant plus importants que le pays vit, en partie, de ressources polluantes comme le pétrole ou le diamant (pollution de l'eau). Et ce contexte est clairement pris en compte.
- Là encore, l'investissement fort et pérenne d'un leader (le député Mohamed Albert Tarawallie) a permis de lancer le processus et de créer une dynamique.

Sierra Leone : Vent en poupe pour le syndicat des pêcheurs

Sierra Leone

SLAFU : vent en poupe pour le syndicat des pêcheurs



Crédit photo © El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

Parmi les 641 ports artisanaux que compte la Sierra-Léone, Tombo est le plus important. Le syndicat des pêcheurs y a par conséquent encore plus de poids qu'ailleurs. Créé officiellement en 2001, la SLAFU, syndicat national des pêcheurs, a vu le nombre de ses adhérents (ou sympathisants) passer de 900 personnes la première année, dont près d'un tiers de femmes, à...267.000 en 2010 ! Un succès qui montre le besoin et l'envie de structurer la filière pêche à sa base, et la volonté des gens concernés par la pêche d'unir leurs forces vives. Il faut dire qu'au sortir de la guerre, un grand nombre de Sierra-Léonais se sont reconvertis dans la pêche. Les autres secteurs économiques étant fortement endommagés, beaucoup de travailleurs avaient perdu leur emploi ou leur outil de travail. Ces néo-pêcheurs ne maîtrisaient pas les techniques saines de pêche, et les connaissances quant à la législation. Créer un syndicat – qui étonnamment n'existait pas avant alors que la plupart des autres secteurs s'en étaient dotés – s'est donc imposé, pour éviter dégâts et abus, comme la capture de poissons juvéniles ou celles d'espèces menacées, et promouvoir les bonnes pratiques halieutiques.

La SLAFU a donc commencé par sensibiliser les gens impliqués dans la filière pêche dans les 641 ports, notamment ces néo-pêcheurs dangereux malgré eux.

Avec une organisation pyramidale, du national au local, le SLAFU développe quatre types d'activités : 1- la sensibilisation des pêcheurs et transformateurs (en général, les femmes) aux techniques dites durables ; 2- le lobbying auprès des instances dirigeantes ; 3- la formation, ouverte aux pêcheurs de pays voisins, tels ces pêcheurs de Banjul qui, mi-2010 sont venus suivre une session technique ; 4- des activités génératrices de revenus dans le domaine agricole pour l'instant, avec en projet la mise en place de microcrédit.

La SLAFU joue aussi le rôle de suppléant en matière de conservation, de recueil de données, puisque le pays ne compte qu'une centaine de fonctionnaires dépendant du ministère de la Pêche, pour plus de 600 ports... Même si les moyens sont faibles, le syndicat fait son possible pour contribuer au renforcement des connaissances et de la protection.



Source : google

Les femmes sont présentes tout au long de la filière pêche : elles pêchent en rivière à l'aide de nasses, elles transforment les produits de la mer, sont très actives dans la commercialisation y compris dans l'exportation.

La pêche illicite est un des problèmes majeurs du secteur en Sierra Leone. Des navires viennent et pêchent sans licence, ni permis ; ils entrent dans les aires réservées au repos biologique, et utilisent des filets mono filament... La SLAFU dispose d'une équipe de surveillance qui prévient la direction de la Marine ou le ministère de la Pêche quand un problème est décelé. Ainsi, même sans vedette de surveillance, le syndicat lutte efficacement contre la pêche illicite. L'antenne sierra-léonaise de l'ONG JEF (Fondation pour l'environnement et la justice) offre un appui au syndicat, que ce soit en logistique pour les activités à mener, ou en soutenant les revendications des pêcheurs auprès des instances de décisions. Les parlementaires, en lien avec le syndicat, ont pu faire passer une loi interdisant l'utilisation des filets mono filament, dangereux pour la reproduction des espèces puisqu'ils permettent la capture de poissons

juvéniles. Cet interdit voté en 2009 avait déjà prouvé son efficacité l'année suivante puisque, selon le JEF, sur les 154 espèces pêchées, quatre d'entre elles auparavant en voie de disparition, ont pu être sauvées.

La création de l'aire marine protégée (AMP) de Yawry Bay, entérinée par le parlement et efficacement défendue par le réseau 'Environnement', est fortement appréciée par la SLAFU. Une part minoritaire des pêcheurs expriment encore quelques craintes, mais le syndicat se veut partenaire et sensibilise ses membres à l'intérêt de cette protection des eaux marines. L'AMP concerne 146 ports d'embarquements recouvrant une population villageoise qui dépend à 85 % de l'activité 'pêche'. La création de l'AMP est donc un thème récurrent dans les réunions de la SLAFU, comme celle de Tombo. Ici, les pêcheurs déplorent la perte d'un nombre conséquent d'espèces, et parlent d'un passé encore proche où l'on pouvait répertorier 200 espèces. La disparition du thiof (mérrou), du poto-poto, de la tortue marine, mais aussi du requin (pour le juteux marché japonais et coréen de l'aile de requin...) a sérieusement

entamé les recettes des pêcheurs. La coupe anarchique de la mangrove a fragilisé cette ressource et joue un rôle des plus néfastes en favorisant l'érosion côtière. L'union des forces doit faire de cette AMP une zone de renouveau, et les très nombreux membres de la SLAFU voient en cela une opportunité pour leurs activités, avec entre autres, une reconversion de certains dans des actions de plantations (mangrove, acacias, anacardiés, manguiers,...), mais aussi d'ostréiculture, grâce à la mangrove. Ces activités génératrices de revenus sont dans la balance. Reste à savoir si, de l'autre côté, le poids des interdits imposés par l'AMP ne sera pas trop lourd.

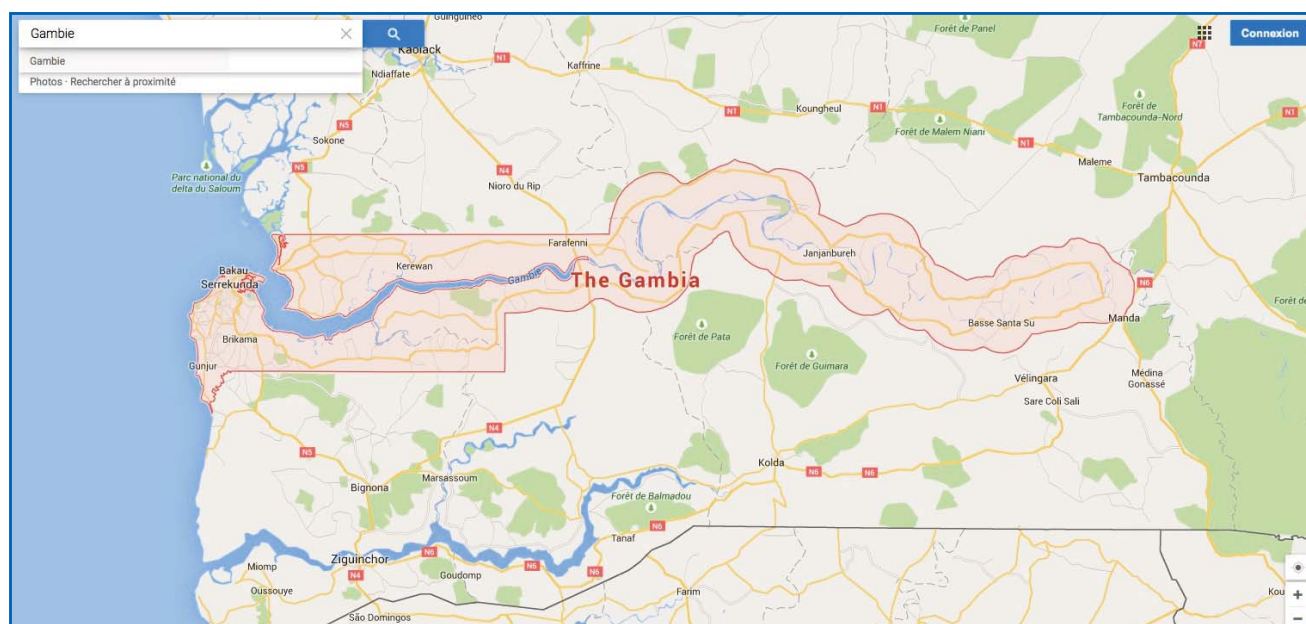
La force d'un syndicat aussi populaire que la SLAFU est de faire connaître et si possible accepter les choix et les volontés des premiers concernés par la pêche aux instances de décision. Et dans un pays qui prône une démocratie réelle et efficiente, ce rôle fait partie des fondamentaux.

Leçons apprises

- Le nombre de personnes ayant rejoint le syndicat en quelques années est tout à fait impressionnant et montre que la création de la SLAFU a répondu à un réel besoin d'auto-structuration et de représentativité de la filière pêche en Sierra Leone.
- C'est un syndicat ouvert, très sensible aux enjeux environnementaux. C'est un exemple à suivre en termes d'action à la fois sociale et environnementale.
- Le syndicat joue un rôle pionnier dans la création de l'AMP visant à protéger la mangrove. Il a parfaitement intégré l'interdépendance entre l'économie et l'environnement, et a compris que la restauration et la conservation de l'écosystème avait un lien direct avec les revenus de tous ceux qui vivent de la pêche. L'équilibre entre société, environnement et économie paraît être un véritable leitmotiv, qui plus est, très mobilisateur.



Gambie : L'art et la manière d'ériger des parcs nationaux



L'art et la manière d'ériger des parcs nationaux



Depuis 2003, une loi régit avec précision le processus de création des parcs. Le mode d'emploi assure concertation à tous les étages et pérennité de la décision. Pour créer une aire protégée nationale, le ministère de l'Environnement doit commencer par faire une déclaration publique, publiée dans le journal officiel. On dépose alors la demande auprès du procureur, et parallèlement on crée une commission composée d'élus locaux, de députés, de techniciens du ministère de l'Environnement et de conseillers de

la chambre du procureur. L'initiative de création fait ensuite l'objet de publication dans la presse ainsi qu'à la chambre des députés. Une enquête d'opinion est alors mise en place pour sonder les communautés villageoises concernées. Le rapport de cette enquête est lui-même publié, et durant quelques semaines, il est susceptible d'être discuté par les citoyens. Le processus légal prend alors le relais : passage en conseil des ministres, puis retour au parlement pour aboutir à une loi. Vient alors l'élaboration du plan de gestion du parc.

Le Parc Tambi, une zone humide labellisée Ramsar, créée en 2007, a suivi stricto sensu cette procédure. A quelques kilomètres de Banjul, la capitale gambienne, Tambi est l'un des sept parcs nationaux du pays. Il existe, parallèlement, un certain nombre de parcs forestiers locaux à statut national.

Tambi dispose d'un comité de gestion composé de résidents vivant autour du Parc. Le volet socio-économique y est important et participe à la lutte contre la pauvreté, laquelle fait partie intégrante des

objectifs de la mise en place des parcs nationaux. Eco-tourisme, microcrédit, maraîchage... les activités génératrices de revenus apportent une alternative à l'exploitation directe des ressources naturelles et appuient l'autonomisation des populations riveraines, en particulier des femmes. Comme sur l'ensemble des parcs, les pratiques et savoirs locaux font l'objet d'une attention particulière ; à l'aide de méthodes d'animation et de collecte de données comme la MARP (méthode d'analyse rapide de planification participative), les techniciens et décideurs des parcs peuvent repérer des lieux de ponte d'espèces protégées (les tortues notamment), ou encore des aires protégées traditionnellement, comme les bois sacrés par exemple. Lamen, un des villages riverains du Parc Tambi, compte une vingtaine de guides volontaires ; ici l'écotourisme s'est bien développé. La récolte d'huîtres dans la mangrove est l'une des activités principales. Les femmes y passent plusieurs heures par jour, décollant au couteau les huîtres accrochées aux pieds des palétuviers. Elles cueillent aussi les feuilles qu'elles utilisent pour teindre les batiks. La mangrove est haute et fournie ; elle s'étend à perte de vue de part et d'autre des bolons – ces canaux naturels – larges d'une vingtaine de mètres. Protéger la mangrove est le maître-mot de la conservation en Gambie, et les actions de sensibilisation sont d'autant plus importantes que la dégradation de cet écosystème riche et complexe peut arriver très vite. La création d'aires protégées est un garde-fou indispensable à la conservation de la mangrove ; la Gambie en a conscience et agit en conséquence.

Pour la Direction nationale des parcs nationaux, représentée par Alpha Jallow, le directeur, et Alaji Manjang, son adjoint, l'implication des populations est essentielle pour que les lois et les principes qui régissent les aires protégées puissent être appliqués. On constate un nouveau type de conflits entre acteurs locaux : parmi les jeunes générations, un certain nombre de citoyens héritant de parcelles situées à l'intérieur d'un parc, veulent les vendre pour en tirer un revenu, et transmettent ces terres à des acheteurs encore moins sensibilisés à la protection de l'environnement.

Alaji Manjang insiste particulièrement sur l'efficacité de la politique institutionnelle et du processus législatif, qui conjointement, aboutissent à la mise en aires protégées de sites sensibles. Il est en revanche plus circonspect sur la suffisance des moyens mis en œuvre pour assurer une protection efficace des écosystèmes. Il constate que les activités qui réussissent le mieux sont celles qui visent à apporter des produits ou des revenus aux villageois riverains : accès au crédit, maraîchage (lorsque la salinité n'affecte pas trop les jardins), apiculture,... Les ateliers de sensibilisation adressés aux villageois auraient un impact moins évident. Autant sont-ils efficaces lorsqu'ils s'adressent à des responsables ou cadres, autant sont-ils chronophages et peu performants quand le public visé est constitué de villageois. En d'autres termes, pour Alaji Manjang, mieux vaut permettre aux populations de mener concrètement des activités alternatives à la coupe de mangrove, plutôt que d'essayer de les convaincre par les mots qu'il ne faut pas abîmer les ressources du parc.

L'implication du pouvoir législatif (et donc des députés) dans la politique de préservation de la nature via la création de parcs est indéniable. Le réseau gambien des parlementaires pour l'environnement, relié au réseau APPEL, vient renforcer la prise en considération de l'environnement par l'ensemble des élus, et l'importance de la composante 'environnement' dans un grand nombre de domaines, de la santé à l'économie. Les élus locaux sont présents dans les comités de gestion des parcs et, à ce titre, participent aux décisions concrètes et au suivi des aires protégées. La société civile joue son rôle de conseil et parfois de lobbying, et les ONG environnementales comme WWF et l'UICN sont largement écoutées par les décideurs exécutifs et législatifs, pour leur connaissance et leur savoir-faire quant aux écosystèmes concernés, en particulier sur les aires marines protégées. Ainsi, des observations à partir de transects marins permettent de surveiller l'état de la population de dauphins. Ces informations récoltées par les ONG et organismes de recherche viennent alimenter l'information nécessaire à la prise de décision et à l'élaboration de lois de protection.

Le processus de création de parcs, aussi efficace soit-il, doit être étayé par des législations thématiques pour assurer la cohérence globale des efforts fournis en faveur de l'environnement. Le manque de lois en matière de chasse, par exemple, apparaît comme un frein à la politique globale environnementale. On constate que de nombreux campements de chasse basés au Sénégal proposent à leurs clients de venir chasser en Gambie : il suffit de payer une taxe une fois par an pour pouvoir chasser à peu près où l'on veut. Les textes indiquent qu'il est interdit de chasser dans les parcs nationaux, mais on constate que le braconnage va bon train. Là, il ne s'agit plus de faire des lois, mais de doter les parcs de moyens humains et matériels pour faire respecter la loi. Le processus officiel est bien solide, mais la mise en place requiert des efforts à long terme de la part de tous.

Quoiqu'il en soit, on ne peut que saluer le sérieux avec lequel la politique des parcs est menée, dans un pays qui, certes, connaît une forte extension démographique – étant passé de 300.000 habitants à l'Indépendance à 1,5 million aujourd'hui –, mais dont la pression sur les ressources naturelles reste très raisonnable.

Leçons apprises

- Le processus décisionnel de création de parcs (ou aires protégées) est exemplaire à plusieurs titres : les décisions sont particulièrement documentées et sont le fruit d'une prise d'informations rigoureuse et diversifiée ; ce processus est guidé par le sens de l'équité et s'appuie sur une démarche juridique ; l'approche participative est mise en œuvre concrètement. En termes de gouvernance, ce processus est à considérer comme très positif.
- Les ONG internationales de conservation (UICN, WWF) apportent un 'plus' technique important sans pour autant s'imposer. Elles conseillent le gouvernement à la demande de celui-ci.
- Cependant, on note une certaine difficulté de mise en œuvre sur le terrain des décisions prises. Il serait probablement utile de monter des actions pilotes pour mobiliser la société civile autour de la gestion des parcs. L'expérience du Cap-Vert pourrait peut-être servir d'exemple en la matière...



Source : google







Source : google

II ■ Les grandes thématiques environnementales

Les grandes thématiques environnementales



Crédit photos © El Hadji Bailé SEYE / UICN Sénégal

La liste des thématiques présentées dans cette partie a pu être dressée en fonction des critères suivants : l'importance et la priorité donnée par l'UICN à ces problématiques en prenant en compte, à la fois, la situation mondiale et la situation ouest-africaine ; l'aspect contemporain, mais non focalisé sur l'actualité ; les besoins en information, points de repères, exemples et tendances détectés à partir de la connaissance et de l'écoute des parlementaires et élus locaux, destinataires prioritaires de ce guide ; l'importance de ces thématiques dans les préoccupations des citoyens des pays concernés, dans la sphère du développement durable.

Cette partie a pour double objectif, d'une part, d'informer et de sensibiliser ses lecteurs, avec comme finalité de leur apporter une aide, certes modeste, à la prise de décision, et d'autre part, de fournir aux vecteurs d'opinion que sont ces lecteurs, des arguments et des messages compréhensibles par tous, prêts à être diffusés auprès de différents publics. L'ordre des chapitres-thèmes présentés dans cette partie est résolument aléatoire et ne répond donc à aucun critère hiérarchique.

Thème 1 : Surpêche et pêche illicite



Surpêche et pêche illicite

Les stocks ne sont pas éternels...

Il est beaucoup plus réaliste de parler de pêche(s) au pluriel qu'au singulier. La problématique de la surpêche doit être appréhendée différemment d'un type de pêche à l'autre. On peut parler de trois grandes catégories :

- la pêche dite industrielle, en général à partir de capitaux étrangers ou mixtes ;
- la pêche dite artisanale, ou encore pêche côtière, plutôt pratiquée par des pêcheurs locaux pour un marché essentiellement local ;
- la pêche dite familiale, qui assure l'apport de poisson au niveau de la famille et du village (et pour les infrastructures touristiques de petite échelle).

La surpêche est un phénomène global. Il est lié au fait que le nombre de poissons est limité dans la mer, alors que les humains sont de plus en plus nombreux.

La source de protéines que représente le poisson en fait une denrée indispensable à l'équilibre alimentaire d'une grande partie de l'humanité.

On considère que 25% des stocks sont en état de surpêche. La surpêche correspond au dépassement d'un seuil qui permet à l'espèce de se reproduire en assurant sa stabilité. Pour les 75% restants, on est en pleine exploitation, en s'approchant plus ou moins du seuil.

L'état d'un stock n'est figé ni dans un sens ni dans un autre. Un stock peut très bien 'repartir' et s'accroître, et cet atout n'est pas négligeable en matière de pêche.

La pression constante exercée sur certains stocks a provoqué une modification de l'écosystème. Le phénomène de pression peut se matérialiser par une pêche qui avance le long de la chaîne trophique, en descendant du plus gros au plus petit. Pour certains experts, si l'on continue ainsi, on arrivera à une mer de méduses ! La vision est pessimiste, mais ce qui est certain, c'est que la surpêche crée aussi un problème de transformation des écosystèmes.

A l'heure actuelle, les solutions sont encore timides, et l'on en est encore au stade des hypothèses quant à l'évolution des stocks. L'extrapolation en matière de pêche est particulièrement difficile, et donc hypothétique. L'approche éco systémique des pêches fait avancer la recherche de solutions, néanmoins. Il s'agit de considérer un stock en tant qu'entité appartenant à un écosystème. La récolte de données est un des problèmes majeurs. On fait des modèles, mais il faut avoir des données réelles pour nourrir ces modèles, et ces données font terriblement défaut, en quantité et en fiabilité.

La pêche illicite

Le problème a plusieurs facettes. En soi, la pêche illicite est 'mal' en tant que contraire à des lois et règlements mis en place ou ratifiés par un État souverain, et correspond donc à un délit. Mais le problème est d'autant plus grave que la pêche illicite empêche de réaliser les objectifs de gestion saine des pêches, dans la mesure où les captures non déclarées pervertissent les données générales, lesquelles permettent de prendre les décisions adéquates pour l'amélioration des pêches, d'une part, et pour la protection des espèces, d'autre part. La non-déclaration des captures et des embarcations est un problème qui peut s'avérer aussi important que la pêche illicite elle-même. Les raisons sont essentiellement liées à l'économie des entreprises et des unités familiales de pêche. Si le fait de « dire ce que l'on fait » pénalise l'individu ou la structure, on peut en déduire que le système ne fonctionne pas, qu'il manque un maillon de communication entre les institutions décideuses et les pêcheurs. « Sans information, la pêche ne durera pas » pourrait-on lancer comme slogan ! Il faut sensibiliser les pêcheurs sur le fait que le partage de l'information sert avant tout à assurer une pêche durable, et donc un emploi et des ressources durables.

En ce qui concerne la pêche en haute mer, certains pays laxistes ont tendance à prendre un peu trop complaisamment des pavillons, notamment de complaisance (en haute mer, la seule loi à respecter

est celle du pays de son pavillon). Le lobbying est une des solutions pour tenter d'enrayer ce problème et ses conséquences sur les stocks. Le principe est de faire pression sur les Etats pour qu'ils légifèrent (et appliquent effectivement ces législations) sur le nombre maximum de pavillons à accorder, et sur l'interdiction de pratiques qui vont à l'encontre de la gestion durable.. L'exemple très médiatisé du thon rouge en Méditerranée donne à réfléchir. Un accord inter-état a placé la barre à 12.000 tonnes par an. Or, il a été observé que 60.000 tonnes de thon rouge ont été pêchées. Les 48.000 tonnes de différence ont eu de quoi inquiéter décideurs et consommateurs, avec un risque à terme de 'stock 0'.

L'aquaculture est-elle une solution ?



On ne peut pas nier que l'aquaculture est une forme d'évolution de la gestion des espèces. On peut faire un parallèle entre pêche et aquaculture d'une part, et chasse et élevage d'autre part.

La situation de l'aquaculture diffère beaucoup d'une zone à l'autre dans le monde. Alors qu'en Europe, elle relève d'une haute technicité, en Asie, elle se pratique traditionnellement selon des modes basiques qui évoluent peu. On peut parler d'une aquaculture à basse technicité.

L'Asie et la zone de l'océan Pacifique sont de loin les régions du monde les plus aquacoles. D'après la FAO, la part de l'aquaculture dans l'offre mondiale de produits de pêche est passée de 4% en 1970 à 30% en 2002, la prévision étant qu'elle atteigne 50% en 2025.

En Afrique, l'aquaculture est encore peu développée. Vu les conditions climatiques de l'Afrique de l'Ouest, on peut considérer que son potentiel est avant tout en milieu côtier (bassin d'eau de mer), et sous une forme la plus écologique possible. Passer de la pêche en pirogue à une aquaculture familiale pourrait s'avérer une option intéressante pour un certain nombre de producteurs aujourd'hui pénalisés par la baisse des rendements de pêche et la nécessité de s'éloigner de plus en plus de son lieu de vie pour pêcher. Notons que la collecte de coquillages dans la mangrove est une forme traditionnelle d'aquaculture.

La différence majeure entre la pêche et l'aquaculture réside dans la privatisation de la production. Alors que les produits de la pêche sont sensés appartenir à tous (avant capture), ceux de l'aquaculture appartiennent intégralement à l'individu ou au groupe qui gère l'unité aquacole.

La problématique spécifique de l'acidité de l'océan

Le problème de l'acidification de l'océan préoccupe les chercheurs depuis 2005, mais avait fait l'objet d'observation dès les années 70.

Il s'agit du phénomène suivant : la quantité croissante de CO_2 dans l'atmosphère, en réaction avec l'eau de mer, crée un acide, qui résulte de l'absorption de

dioxyde de carbone par l'océan. On assiste d'une part à la formation d'acide carbonique avec libération d'ions hydrogènes, d'autre part à une réaction entre les ions carbonates (eux aussi libérés par le CO_2), le dioxyde de carbone et l'eau de mer. L'effet combiné augmente l'acidité et réduit la disponibilité en ions carbonates, ce qui affecte la vitesse à laquelle les organismes marins tels que coraux, mollusques, crustacées élaborent leur coquille ou leur squelette. Certaines algues sont elles aussi affectées.

L'océan est naturellement basique (PH_8) et il est cliniquement impossible qu'il devienne acide, mais l'on observe que son PH baisse. Les facteurs qui amplifient l'acidification sont les pluies acides liées à la combustion d'énergie fossile, qui peuvent affecter les zones côtières, et l'excès d'éléments nutritifs (l'azote en particulier) provenant d'engrais et d'eaux usées. Ce second facteur provoque l'efflorescence d'algues planctoniques qui, lorsqu'elles meurent, tombent sur le fond marin et le sédimentent.

Pour l'instant ce phénomène concerne surtout l'océan Antarctique. On dit que la mer est encore en état de sur-saturation en carbonates. Mais on avance qu'à terme, l'Arctique, puis le Nord-est atlantique franchiront le seuil de sous-saturation (respectivement autour de 2050 et 2100) ce qui affectera les espèces les plus sensibles, comme l'aragonite.

Les zones côtières en présence du phénomène d'upwelling (système de courant ascendant faisant remonter vers la surface des eaux froides inférieures) telles que le Banc d'Arguin en Mauritanie risquent d'être plus touchées par l'acidification dans la mesure où l'on assiste à une remontée des eaux profondes qui, elles, contiennent davantage de CO_2 . Les organismes à coquille pourraient en être affectés.

Thème 2 : Érosion côtière



Crédit photo © El Hadji Ballé SEYE / UICN Sénégal

Érosion côtière : n'aiguisons pas les dents de la mer...

L'érosion n'est pas un phénomène linéaire où l'océan avancerait régulièrement et de façon homogène sur les terres. En fonction des courants éoliens et marins, l'érosion se fait plus ou moins sentir. Les mauvaises pratiques anthropiques, quant à elles, sont des facteurs réguliers de dégradation des côtes.

Le premier facteur d'érosion est l'urbanisation non-gérée (ou seulement à très court terme), la construction anarchique d'infrastructures amplifiant le phénomène. Il est important de préciser que le fait de construire 'en dur' sur le littoral donne une importance plus grande au phénomène, car la destruction par érosion de ces bâtiments est en elle-même particulièrement visible et donne l'idée d'une érosion dévastatrice là où, il y a encore quelques décennies, personne n'aurait eu l'idée de construire des bâtiments 'permanents'.

Le deuxième facteur, à l'échelle mondiale, est la modification de l'agencement des plantes du littoral. Auparavant, on était en présence de lianes, de racines, et d'une mixité d'espèces qui ensemble retenaient le sol. Lorsqu'on coupe ces plantes et ces racines pour construire un hôtel, on élimine ces barrières naturelles. La plantation d'un monotype d'espèce (comme le filao) vient accentuer l'érosion.

Le troisième problème est là encore de nature anthropique : l'extraction de sédiments, tels que le sable et le gravier, qui affecte la valeur du site de prélèvement, mais qui provoque, en outre, la vulnérabilité des zones arrière.

En Afrique, on rencontre ces trois problèmes. La Petite côte sénégalaise est davantage touchée par les constructions 'en dur'. Dans les îles ouest-africaines, le phénomène d'érosion côtière est d'autant plus visible et crucial que l'espace est naturellement limité. L'avenir verra s'accroître le phénomène en fonction d'une pression démographique croissante.

Comment réduire les risques liés à l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest ?

Si l'on regarde les initiatives prises dans différents endroits du monde, on s'aperçoit qu'avec une volonté politique forte, on peut obtenir de réels résultats. Aux Seychelles, par exemple, où l'aménagement balnéaire et le poids du tourisme dans l'économie rendent la protection des côtes indispensables, les actions menées depuis plusieurs décennies et la constance de la politique de protection côtière permettent de limiter les dégâts.

L'érosion est un mécanisme complexe à appréhender d'un point de vue scientifique. Elle relève de la dynamique des fluides, des courants marins, et de bien d'autres champs de recherche. Concrètement, une petite modification à un endroit peut créer de sérieux changements dans un tout autre lieu, selon le phénomène du battement d'aile du papillon. Néanmoins, grâce à un suivi régulier de l'érosion côtière depuis des décennies par des spécialistes, les informations et connaissances existent et sont autant de matériaux indispensables à la prise de décision pour les responsables politiques. Indispensables, mais pas suffisants, des choix restent à faire, puis à assumer quant à l'aménagement du territoire ou à la gestion intégrée du littoral.

Pour lutter contre l'érosion et ses effets, différents types de solutions sont mis en œuvre : construction de jetée, bâtiments sur pilotis pour diminuer la résistance au mouvement de l'eau, plantation de mangrove et d'essences à fortes racines, aménagement de zones-tampons, etc. Bien sûr, il est quelque peu absurde de replanter de la mangrove si l'on conserve les structures en béton juste derrière...

La lutte contre l'érosion en Afrique de l'Ouest devrait prendre un nouvel essor dans le futur proche, puisque grâce à l'appui de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), 12 États de l'Union ont mis récemment en place un observatoire du littoral, suite aux résultats de l'étude régionale du suivi du trait de

côte et de l'élaboration d'un schéma directeur du littoral ouest-africain, dans lesquels l'UICN s'est particulièrement investie. L'étude et l'élaboration de plans d'actions ont donné l'occasion aux pays concernés de travailler concrètement ensemble sur le thème de l'érosion côtière et a fait mûrir la volonté de réfléchir et d'agir à l'échelle sous-régionale tout autant que nationale.

Le lien de cause à effet entre le changement climatique et l'érosion côtière est clairement établi pour les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest : l'élévation du niveau de l'océan, la plus grande fréquence de phénomènes naturels extrêmes en particulier d'ordre météorologique, amplifient l'énergie naturelle qui provoque l'érosion côtière. Celle-ci concerne chacun des pays côtiers ouest-africains : le recul du trait de côte s'est accompagné de destruction d'infrastructures économiques, touristiques, et surtout de lieux de vie (quartiers de village, cimetières, etc.).

Les enjeux de la lutte contre l'érosion sont énormes. Ils sont d'abord et avant tout environnementaux, puisque l'érosion touche les ressources halieutiques et végétales. Ils sont aussi démographiques, car la zone côtière ne cesse de voir augmenter sa population, par croissance naturelle et par migrations de familles originaires des régions intérieures défavorisées, attirées par le potentiel de production et d'emploi des zones côtières.

L'observatoire du littoral a pour mission d'appuyer les 11 pays côtiers de l'UEMOA en renforçant, là où c'est nécessaire, les capacités de suivi et en apportant des outils informatifs d'aide à la décision. En suivant 'en direct' l'évolution des dynamiques, les décideurs des services publiques de l'État aussi bien que des collectivités territoriales, pourront bâtir en connaissance de cause des démarches adaptées localement et temporellement, visant un aménagement et une gestion durable de leur littoral. Et cela en harmonie et en concertation avec une politique d'ensemble de gestion du littoral ouest-africain.



Source : google

Thème 3 : Tourisme



Tourisme

Du pire au meilleur...

Les dégâts causés par les infrastructures hôtelières sur la zone côtière de M'Bour, appelée la petite Côte, ne sont plus à démontrer. Trente ans de construction de complexes balnéaires vantant des vacances « les pieds dans l'eau » ont contribué largement à accroître l'érosion par des pratiques contraires à la conservation de l'environnement, telles que l'aplanissement de dunes ou encore le défrichage intégral de la mangrove.

Mais il est vrai aussi que le tourisme est souvent diabolisé, à tort et à raison. Comme la plupart des facteurs de changement – en premier lieu : l'accès à la modernité – le tourisme peut donner le pire, mais aussi apporter le meilleur : échanges culturels, ouverture sur le monde, activités génératrices de revenus et de dynamisme économique, foyers d'emplois locaux et enfin : possibilité de protéger l'environnement en y consacrant des fonds, du personnel et de la réflexion. C'est autour de ce dernier atout qu'une nouvelle démarche environnementale portée par l'UICN voit le jour :

l'accompagnement des hôteliers (grands et petits) afin qu'ils intègrent des pratiques favorables à la protection de l'environnement. Le constat de départ est clair : l'économie touristique fait partie du business mondial, la critiquer et montrer les dommages qu'elle cause sur les plans écologique et social est important, mais pas suffisant. Trouver d'autres alternatives comme l'écotourisme est une voie complémentaire, mais pas suffisante non plus. Dans une démarche pragmatique, la voie d'avenir consiste à travailler sur l'existant, en l'occurrence le secteur du tourisme de masse, pour faire évoluer les comportements vers une conscience environnementale. A condition que l'écologie ne se fasse pas au détriment de l'économie...

C'est ainsi que depuis le début des années 2000, une collaboration s'est développée entre le groupe ACCOR, l'IHRA (International Hotel & Restauration Association) et l'UICN. A partir d'un travail de sensibilisation, de conseil, de mise en relation, l'UICN apporte aux grands organismes touristiques des connaissances et des outils d'aide à la décision en matière d'environnement. Un guide pratique à l'attention des hôteliers a été élaboré et largement diffusé, et un appui à la politique environnementale

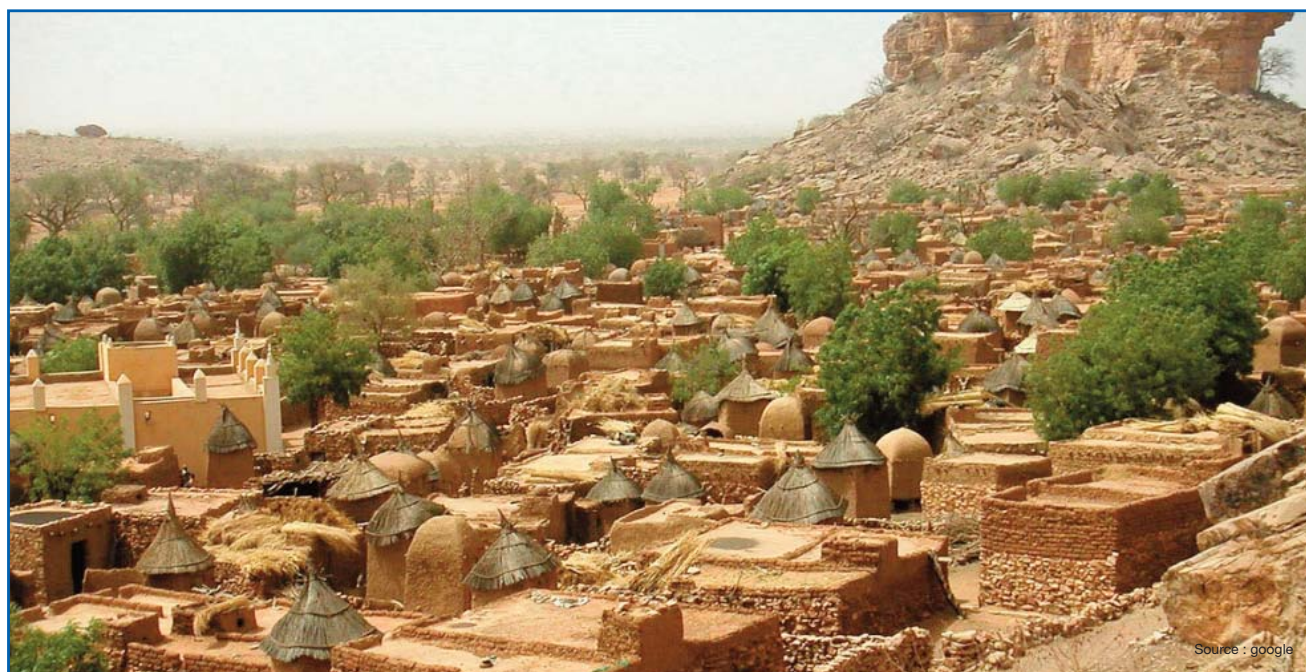
du groupe ACCOR a été institué. Rappelons que ce groupe est le leader européen de l'hôtellerie, il est présent dans une centaine de pays avec environ 150.000 collaborateurs. Précisons aussi que les groupes de cette puissance financière sont sans cesse amenés à investir dans des nouveaux complexes touristiques, dont la décision d'installation dépasse largement les prérogatives des pouvoirs locaux...

Formation du personnel, consignes de construction et d'aménagement, chartes pour la non-utilisation d'espèces menacées dans l'alimentation, dans l'aménagement des sites ou encore dans la vente de produits touristiques, sont des garde-fous pour éviter les abus des décennies précédentes. Le challenge est d'autant plus important qu'il se situe dans un contexte où le tourisme à l'échelle mondiale ne cesse de croître. L'Afrique du Nord est passée de 8,4 millions de touristes en 1990 à 17,7 en 2009.

Les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest conjuguent l'attrait touristique (climat, sites naturels, coûts réduits

en termes de salaire,...) et le potentiel en termes d'aménagement. Elles sont donc l'objet de convoitise. La rigueur dans la décision d'aménagement par les autorités locales et nationales ainsi que dans la gestion et le suivi, y est un enjeu d'autant plus majeur. Le bon sens prime souvent : on ne peut pas installer un hôtel de type ACCOR de grand volume dans une aire protégée fragile. En revanche, des aménagements éco touristiques y seraient plus adaptés.

La gestion des déchets est un des problèmes récurrents des sites touristiques, surtout lorsque plusieurs grosses infrastructures hôtelières sont implantées au même endroit. Les déchets liquides jetés en mer sont particulièrement nocifs pour l'environnement marin, tel que l'on peut le constater aux Maldives, où la barre corallienne est endommagée par ce flux incessant de petits bateaux quittant les hôtels pour déverser les déchets à quelques miles de la côte. Notons sur ce point que les hôtels de la chaîne hôtelière « Six Senses » très présente en Asie, gèrent le traitement de leurs déchets eux-mêmes, dans une démarche de développement durable.



Trois exemples d'hôtels 'verts' en Asie et en Océanie :

1) Orchid Hotel, Bombay, Inde

Depuis son ouverture il y a 11 ans, L'hôtel Orchid s'est vu décerner plus de 60 prix et il était le tout premier hôtel en Asie à porter le label ECOTEL®. Equipé d'un élevage de vers, il produit son propre

lombricompost et s'est même doté d'une microcentrale de traitement des eaux usagées. Un « bouton vert » équipe les chambres et permet aux clients d'opter pour une consommation réduite d'énergie en augmentant de 2 degrés Celsius la température ambiante dans leur chambre.

2) Soneva Fushi By Six Senses, Maldives

La liste des initiatives écologiques du Soneva Fushi est longue et comprend des projets consistant à planter des arbres, des campagnes contre la pêche au requin et un programme de réduction des émissions de CO₂ qui aboutira à l'achat d'éoliennes pour

le sous-continent indien. Le Soneva Fushi a également embauché un biologiste marin à plein temps dont le rôle est d'éduquer les visiteurs en les accompagnant lors de plongées sous-marines. L'un des concepts centraux de la chaîne Six Senses est une approche globale innovante des vacances qui vise à redonner sa valeur au temps, à la proximité et à l'authenticité en privilégiant découverte et détente.

3) Kingfisher Bay Resort and Village, Fraser Island, Australie

Ouvert depuis 1992, cet hôtel a reçu de nombreuses récompenses pour ses pratiques respectueuses de l'environnement. Il a créé un centre de recherche et de formation qui surveille de près l'équilibre de l'écosystème de l'île et des tours guidés stimulent la conscience écologique des visiteurs en les informant sur l'île et son environnement, de la mangrove à la culture aborigène. Le Kingfisher Bay dispose également d'un système fermé de traitement des déchets organiques qui après un passage par la ferme à vers, sont utilisés comme fertilisant dans son potager.

En ce qui concerne les déchets, mais aussi la consommation d'eau, il faut avouer que la faute, le cas échéant, ne revient pas exclusivement à l'hôtelier. Les autorités nationales et locales, qu'elles soient

exécutives ou législatives, ont à intervenir et à imposer des normes aux structures touristiques, que celles-ci soient locales ou étrangères.

La pression sur l'environnement est proportionnelle à la taille et au nombre d'hôtels présents sur un même site. Et c'est là que se situe le cœur du problème. Ce n'est pas le tourisme en soi qui pose problème, c'est sa concentration. L'impact environnemental n'est donc à mesurer par hôtel ou par groupe hôtelier, mais par site. Si un site est saturé, en termes d'empreinte écologique, aucun autre hôtel ne doit s'y installer.

La vision par site peut aussi donner lieu à des recherches de solutions communes, par des collaborations entre les différentes enseignes touristiques visant à instaurer un plan d'aménagement commun, avec partage des coûts, en lien avec les autorités et la société civile.

Le rôle actuel de l'UICN auprès du groupe hôtelier ACCOR est d'aider l'entreprise à promouvoir la biodiversité, et à utiliser positivement cet axe dans sa communication interne et externe, mais aussi dans la prospection de nouveaux sites.

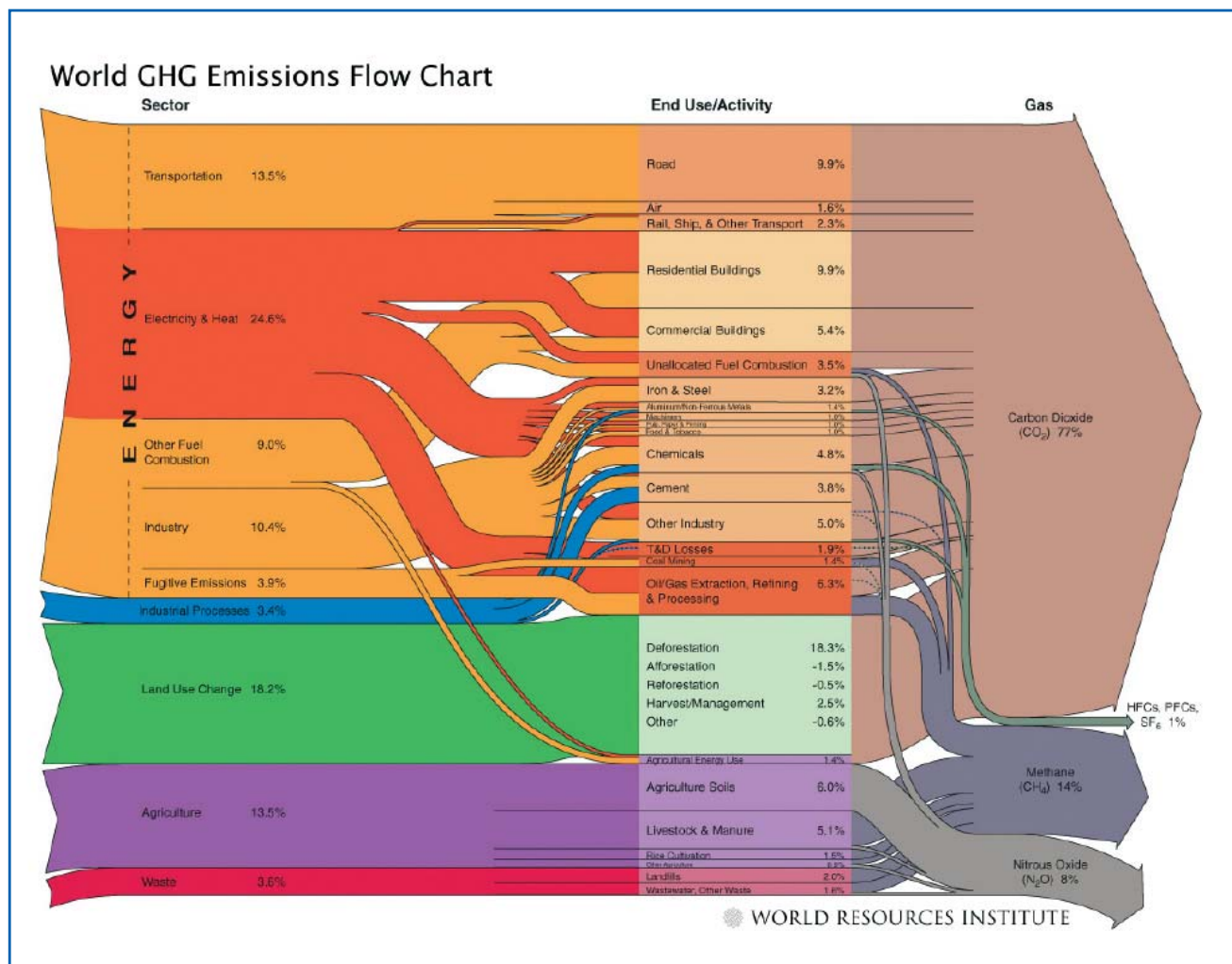
S'intéresser à la grande hôtellerie, ce n'est pas pour autant renoncer au développement de l'écotourisme, même si le bilan d'une quinzaine d'années d'investissement reste assez mitigé.

Selon la définition proposée par l'UICN, "l'écotourisme est une visite, responsable au plan de l'environnement, dans des milieux naturels relativement peu perturbés, avec le but d'apprécier la nature (et toute autre dimension culturelle du passé ou du présent), qui fait la promotion de la conservation, qui a un faible impact négatif et qui permet une implication socio-économique des populations locales". Certaines ONG se sont lancées dans cette

activité avec engouement, en sous-estimant néanmoins l'aspect business inhérent au tourisme en tant qu'activité commerciale. L'ONG néerlandaise SNV par exemple a du changer sa stratégie de départ, qui s'était avérée bien peu durable. Aujourd'hui, l'ONG travaille avec des professionnels du tourisme, l'approche est certes moins communautaire mais gagne en efficacité, et en revenus indirects pour les communautés locales.

L'écotourisme est une réponse à un type de site à protéger, à un type de clientèle et aussi à un type de gestion possible localement. C'est donc une des réponses à la demande touristique forte que connaissent les pays à potentiel d'accueil, ayant notamment un littoral important et compatible avec la notion de loisir. Il est préférable aujourd'hui d'aborder le tourisme sous le critère de tourisme durable, lequel englobe l'écotourisme, mais aussi le tourisme à grande échelle dans la mesure où il peut prouver qu'il est écologiquement et socialement durable.

Thème 4 : Industries et environnement



Industries et environnement

Des liens difficiles qui, cependant, s'améliorent

Le problème majeur de l'impact de l'industrie sur l'environnement est l'émission de gaz à effet de serre. L'industrie pétrolière est particulièrement concernée, avec un impact important sur le changement climatique. La dégradation de l'environnement via les industries a pour corollaire la montée des conflits et

des inégalités. Le continent africain est touché en premier lieu, et les pays côtiers ouest-africains, très sollicités par les industries multinationales d'hydrocarbures, voient s'accroître leurs risques de dégradation environnementale. Les émissions de gaz à effet de serre sont multipliées par une consommation à croissance rapide d'énergies non renouvelables, elle-même liée à une production quasi-exponentielle des quantités de biens (dont l'énergie) par les industries multinationales.

Le schéma ci-dessous expose les différents degrés d'émission de gaz à effet de serre en fonction des secteurs d'activité, à l'échelle mondiale. Où l'on voit que les industries des secteurs mines et hydrocarbures, sont particulièrement 'haut placées'...

Il existe un autre problème de taille, de nature différente, engendré par l'industrie en Afrique. Il s'agit du 'boom' de l'acquisition de terrains par des entreprises du secteur privé. Avec son image d'eldorado de ressources naturelles utiles à l'industrie (notamment agro-alimentaire), le continent africain est soumis à de fortes pressions de la part des entreprises multinationales qui désirent acquérir des terrains industriellement fertiles, sous forme de concessions ou plus radicalement sous forme d'accès à la propriété pour y récolter des céréales par exemple, ou bien y produire des biocarburants à exporter. Pour les pays et régions concernées il est d'autant plus difficile de résister à cette pression que les budgets et bénéfices de ces entreprises pèsent assez lourds comparées au PIB de certains pays sollicités....

La mainmise foncière sur des zones riches en matières premières par des structures privées est peu compatible avec la volonté de protection de l'environnement émise par les autorités nationales et locales des pays concernés. La recherche des bénéfices à court terme ne va ni dans le sens de la préservation du patrimoine naturel, ni dans celui des objectifs de développement durable.

Les garde-fous pour éviter les dérives engendrées par une trop forte pénétration des multinationales dans les tissus industriels nationaux, ne peuvent venir que des États, à travers les pouvoirs exécutif et législatif nationaux et locaux. Négocier les accords avec les entreprises voulant s'implanter, imposer des mesures compensatoires, cela demande un fonctionnement réellement démocratique, impliquant rigueur, transparence, mais aussi informations et compétences.

Le cas échéant, des outils d'aide à la décision existent : les indices et indicateurs économiques des institutions internationales spécialisées, des listes comme celles de l'association Greenpeace, par exemple, qui mettent en lumière les entreprises à bonnes pratiques sociales et écologiques, ou bien encore l'exemple donné par des pays dont les négociations entreprises/états sont équilibrées : on pense ici au Ghana, le Nigéria présentant quant à lui, un contre-exemple dramatique.

La bonne gouvernance est indispensable et nécessaire pour qu'un État puisse commercer ses matières premières et ses ressources génétiques issues de la biodiversité.

En terme de solutions, notons que l'UICN a choisi une stratégie conciliante et efficace : sensibiliser les entreprises aux problématiques environnementales, les inviter à adopter un nouveau comportement en faveur du développement durable, non sans leur démontrer préalablement les bénéfices y compris financiers qu'elles peuvent en tirer, en les informant et formant autour de l'économie verte (green economy, voir encadré ci-dessous) prônée par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), et en les amenant à intégrer la notion de biodiversité dans leur gestion. Dans le cadre de son appui à l'industrie cimentière Holcim, par exemple, l'UICN conseille l'entreprise dans le sens d'une prise en compte de la préservation de la biodiversité depuis la phase de planification d'une carrière jusqu'à sa fermeture.

Il s'agit donc de faire évoluer les entreprises de l'intérieur plutôt que de les attaquer sur le terrain de l'environnement. D'autres structures sont là pour ça, et l'on peut saluer les résultats de telles campagnes de médiatisation des abus, ou de telles opérations de lobbying.

Qu'est-ce que l'« économie verte » ?

(extrait du document « Vers une économie verte – synthèse à l'intention des décideurs, PNUE, 2011)

Pour le PNUE, l'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale. Dans ce type d'économie, la croissance des revenus et de l'emploi doit provenir d'investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, renforcent l'utilisation rationnelle des

ressources et l'efficacité énergétique et empêchent la perte de biodiversité et de services environnementaux.

Il faut que ces investissements soient catalysés et appuyés par des dépenses publiques ciblées, une réforme des politiques et des modifications de la

réglementation. La voie du développement devrait entretenir, améliorer et, si nécessaire, restaurer le capital naturel considéré comme un atout économique crucial et une source de bienfaits publics, surtout pour les populations pauvres dont les moyens d'existence et la sécurité dépendent de la nature.

Le concept d'économie verte ne remplace pas le développement durable, néanmoins il est de plus en plus largement reconnu que la réalisation du

développement durable dépend presque entièrement d'une bonne approche économique. Des décennies de création de nouvelles richesses avec le modèle de l'« économie brune » n'ont pas vraiment réussi à mettre fin à la marginalisation sociale et à l'épuisement des ressources et nous sommes encore très loin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le développement durable demeure un but vital à long terme, mais pour l'atteindre un verdissement de l'économie est nécessaire.

La transition vers une économie verte requiert de réunir des conditions favorables spécifiques qui relèvent du domaine des réglementations, des politiques, des subventions et des mesures incitatives nationales, du marché international, de l'infrastructure juridique et du marché international, et des accords de commerce et d'aide. À l'heure actuelle, ces conditions favorables penchent lourdement en faveur de l'économie brune dominante laquelle, entre autres, dépend à l'excès de l'énergie issue des combustibles fossiles.

La Mauritanie offre un bel exemple stratégique et opérationnel quant à la gestion de la problématique 'environnement et industries pétrolières & gazières'.

En 2007, le gouvernement mauritanien a demandé à un panel de scientifiques étrangers d'identifier les principaux risques technologiques, environnementaux et socio-économiques liés à l'exploitation des hydrocarbures. Parallèlement, une plateforme réunissant État, collectivités locales, élus, universitaires, société civile et compagnies pétrolières a été mise en place. Après visites de terrain, discussions avec les membres de la plateforme, et analyse de la situation, les scientifiques ont fait les recommandations suivantes :

- 1- La sélection des opérateurs doit suivre un processus transparent avec pour critères leur adhésion aux règles de bonnes pratiques internationalement reconnues, et leur expérience confirmée.
- 2- Dans la sélection des zones qui vont faire l'objet de contrats de prospection et d'exploitation, ne doivent pas figurer celles dont l'importance et/ou la fragilité écologiques sont reconnues ; les règles de précaution doivent être appliquées sur toutes les zones sélectionnées.
- 3- Les pratiques de prospection et d'exploitation à retenir doivent être les meilleures disponibles internationalement.

4- La traçabilité des revenus pétroliers dans le budget national doit être assurée pour permettre une plus grande transparence quant à leur utilisation.

5- Les parties prenantes doivent être mieux coordonnées, le rôle des ministères clarifié, et les procédures décisionnelles concernant l'attribution de permis, les études d'impacts et la veille environnementale, doivent être consolidées.

6- La création d'un diplôme universitaire en gestion des activités extractives devra permettre un renforcement des capacités pour optimiser la prise de décisions.

Grâce à ce travail, s'est instaurée une dynamique favorable à la discussion autour des enjeux liés aux industries extractives. Les parties prenantes en Mauritanie ont pris conscience de la valeur et de la fragilité des écosystèmes côtiers, et de l'importance de leur protection pour assurer la pérennité de leur productivité. Notons que ce chantier a été piloté par l'UICN sous l'égide de son Programme Biodiversité et Secteur Privé, lequel agit aussi dans ce sens au Cameroun, en Alaska (USA), au Yémen, et dans d'autres endroits du globe.

Thème 5 : Les énergies renouvelables



Les énergies renouvelables

Une opportunité pour l'environnement

L'enjeu majeur des énergies renouvelables change considérablement en fonction de l'endroit du globe où l'on se trouve. Il change selon le potentiel en présence bien sûr (vents, ensoleillement, etc.), les capacités financières nationales ou locales, la répartition de la population, mais aussi – et c'est primordial pour l'Afrique de l'Ouest – en fonction de la nocivité des énergies de masse utilisées, et donc de la pertinence à utiliser de l'énergie 'plus propre' pour préserver l'environnement naturel et humain. Le charbon de bois, premier combustible domestique en Afrique subsaharienne, est particulièrement anti-écologique. La combustion par l'utilisateur produit du CO₂ nocif et pour la santé humaine et pour l'environnement. La

production, qu'elle soit à l'échelle familiale ou semi-industrielle, provoque une déforestation bien supérieure aux efforts de plantation, et, là-aussi, un important dégagement de CO₂.

La filière charbon souffre d'un mode de gestion anarchique et calé sur un très court terme. On pourrait, dans l'absolu, considérer le charbon comme une énergie renouvelable si elle intégrait en amont une politique de plantation communautaire à la hauteur des besoins, d'une part, et le développement de techniques de chauffe plus économique (notamment une réelle diffusion des fameux foyers améliorés). Légiférer sur la coupe sauvage de bois est parallèlement indispensable, ce qui ne va pas sans un dispositif de mise en application des lois : décret d'application et mise à disposition des moyens financiers, humains et techniques nécessaires.

L'énergie solaire et le biogaz sont des alternatives intéressantes et en pleine expansion pour l'usage domestique ou à échelle réduite (petite restauration, commerce, micro-entreprise). Le biogaz est de plus en plus utilisé. Mais l'opportunité d'y avoir recours dépend des facilités d'accès à des déchets d'origine animale ou végétale. La proximité d'un abattoir, d'une ferme à activité intensive, est un élément facilitateur ou même déclencheur. Sans aller jusqu'au biocarburant, qui demande des choix importants en matière culturelle, le biogaz est une alternative intéressante au gaz en bouteille ou au charbon. Très diffusé en Asie pour l'usage domestique, il rencontre néanmoins quelques blocages potentiels de type culturels (l'idée de cuisiner grâce à des excréments, par exemple) qui demande d'indispensables efforts de sensibilisation. Là encore, des solutions collectives, à l'échelle du village ou du quartier, peuvent être trouvées. A titre d'exemple, une cuve à déchets bien fermée, alimentée d'eau, produit un gaz, lequel en remontant peut être conditionné dans un pipe et mis à la disposition de la communauté pour faire fonctionner des moulins ou fournir de la lumière.

Pour la fourniture électrique d'envergure, les infrastructures hydrauliques telles que les barrages peuvent donner le meilleur comme le pire en termes de renouvelabilité. Par définition, l'eau du fleuve est intrinsèquement renouvelable, et ce n'est pas le type d'énergie qui doit être mis en cause, mais ce sont les conditions, abus, mauvaises gestions, non-prises en compte de données environnementales. On sait

aujourd'hui que les barrages de petite taille, installés sur des bras de fleuve et non pas sur le cours principal sont satisfaisants écologiquement. Les barrages produisant plus de dix mégawatts sont, en revanche, considérés comme producteurs d'énergie dite 'non propre'. Sur ce point, on peut marquer une différence entre la notion d'énergie propre et celle d'énergie verte (clean energy & green energy). Si les aménagements hydroélectriques produisent peu de CO₂, et sont donc peu polluants pour l'atmosphère, ils favorisent le développement du CH₄ (méthane) dans les réservoirs, ce qui provoque une dégradation notable de la flore aquatique. Là encore, on peut limiter les dégâts par un suivi régulier et un nettoyage des réservoirs. Les études d'impact environnementales (EIE), le dialogue multi-acteurs, la vision globale et partagée sont autant de méthodes qui permettent de rendre durable et renouvelable l'énergie hydroélectrique.

L'énergie solaire a un potentiel d'exploitation très vaste et son développement dépend aujourd'hui autant de décisions politiques que d'avancées technologiques. D'un point de vue écologique, les énergies 'propres' comme le solaire ou l'éolien posent un important problème : celui de la place. Les fermes solaires nécessitent une forte occupation d'espace. Lorsqu'il s'agit de terres très faiblement fertiles, cette occupation est saine et utile, mais lorsqu'il faut défricher, ou pire, « déforester », pour 'planter' des panneaux solaires, le coût écologique de cette nouvelle énergie devient alors très élevé.

Thème 6 : Les Conventions internationales pour l'environnement



Source : google

Les Conventions internationales pour l'environnement

Ratifier c'est bien, appliquer c'est mieux !

Le [droit international](#) de l'environnement comprend plus de 300 [conventions](#) ou traités multilatéraux sans compter les accords bilatéraux. Il est le fruit d'une longue histoire depuis 1946 (Convention internationale pour la régulation de la chasse à la baleine et aux grands cétacés) jusqu'au protocole de Kyoto en 2005, en passant bien sûr par les conventions élaborées lors du Sommet de la terre de Rio en 1992 : la convention sur la diversité biologique (CDB), La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et celle sur la désertification (UNFCCC), toutes deux portées par les Nations unies.

Rappelons que l'expression convention internationale est utilisée en [droit international](#) pour décrire des déclarations formelles de principes qui n'ont au départ pas de force obligatoire. Ces conventions doivent généralement être [ratifiées](#) par des [États](#) pour obtenir une force obligatoire et ainsi devenir de véritables [traités internationaux](#). Ce sont les organismes internationaux tels les [Nations unies](#) ou l'[Organisation internationale du travail](#), qui portent ces initiatives.

Après 1992, il n'y a pas eu création de nouvelles conventions, les Nations unies ayant compris qu'il fallait d'abord faire ratifier et appliquer les traités environnementaux qui existaient déjà.

Parmi les conventions internationales, certaines concernent tout particulièrement l'Afrique en général

et l'Afrique de l'Ouest en particulier. Ce sont elles qui constituent la sélection présentée ci-dessous, élaborée avec une marge de subjectivité.

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Signée par 150 chefs de gouvernement lors du Sommet de Rio en 1992, la Convention sur la diversité biologique est dédiée à la promotion du développement durable. Conçue comme un outil pratique pour traduire les principes de l'Agenda 21 dans la réalité, la Convention reconnaît que la diversité biologique représente bien plus que les plantes, les animaux et les micro-organismes et leurs écosystèmes : elle concerne les populations et leur besoin de sécurité alimentaire, de médicaments, d'air frais et d'eau, d'abris et d'un environnement propre et sain dans lequel vivre.

Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) à la Convention sur la diversité biologique est un traité complémentaire à la Convention sur la diversité biologique. Il fournit un cadre juridique transparent pour la mise en œuvre effective de l'un des trois objectifs de la CDB : le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le Protocole de Nagoya sur l'APA a été adopté le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon.

A Nagoya, la CBD a pu être affinée, notamment en ce qui concerne :

- la révision du plan stratégique, qui inclut désormais 20 objectifs à réaliser avant 2020 (le plan précédent calé sur 2010 n'ayant pu être tenu). Parmi ces objectifs, citons l'objectif 2 qui vise à « inclure la biodiversité dans les stratégies de lutte contre la pauvreté (au niveau national et local) » ; l'objectif 5 : « réduire de moitié, au moins, la disparition des

habitats naturels incluant les forêts » ; ou encore l'objectif 11 : « protéger 17% des eaux continentales et 10% du domaine marin et côtier ».

Convention africaine, dite de Maputo

L'établissement de l'Union Africaine en 2002 a marqué un engagement renouvelé des nations africaines à gérer sainement l'environnement et les ressources naturelles en vue d'atteindre un développement durable, comme le démontre l'Acte constitutif de l'Union Africaine de 2002. C'est de cette logique que résulta, pour l'Union Africaine, la nécessité de s'accorder sur un instrument révisé. La référence au développement durable est posée non seulement pour sauvegarder l'environnement et les ressources naturelles, mais aussi pour refléter les engagements mondiaux grâce à un instrument régional ayant force obligatoire : la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et de ses ressources.

Cette convention adoptée à Maputo le 11 juillet 2003 lors du second sommet de l'Union Africaine, est une révision de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles conclue à Alger en 1968 (la Convention d'Alger). La Convention d'Alger a été la première convention régionale fournissant une base aux Etats africains pour conserver leur environnement et leurs ressources naturelles, et s'occuper des questions d'importance régionale. La Convention de Maputo témoigne de la réponse spécifique de l'Afrique aux changements d'attitude, aux perspectives juridiques et politiques, aux avancées scientifiques et au droit international.

Elle traite d'un éventail de questions d'intérêt pour le continent, qui vont de la gestion durable des terres et des sols, de l'eau, de l'air et des ressources biologiques, et cherche à intégrer les stratégies de conservation et de gestion de l'environnement aux aspirations en matière de développement social et économique. La Convention fournit des outils institutionnels plus solides pour sa mise en vigueur. Elle établit un secrétariat indépendant, une conférence

des parties et un mécanisme financier visant à sa mise en œuvre efficace au niveau régional, en collaboration avec les parties.

Le développement de cette convention indique clairement que la conservation de la nature et des ressources naturelles peut être ni réalisée, ni garantie, par des institutions œuvrant au seul niveau international, régional ou national. Il s'agit de questions transversales, et transfrontalières, exigeant un partenariat et des collaborations. Le rôle tripartite joué par le PNUE, l'UICN et l'Union Africaine dans ce processus est un exemple clair du chemin à prendre pour arriver à un développement durable et réduire la pauvreté par la conservation de la nature et des ressources naturelles, comme le souligne la Convention de Maputo.

Adoptée en juillet 2003, la Convention de Maputo est donc la version révisée de la Convention d'Alger élaborée dès 1968 au terme d'un long processus politique et juridique soutenu par l'UICN. Malgré l'importance de ce traité précurseur en matière de conservation de la nature et des ressources naturelles, sa mise en œuvre rencontre des difficultés. En effet, sept ans après son adoption, la Convention de Maputo n'est toujours pas entrée en vigueur, faute de ratifications suffisantes. A la date d'aujourd'hui, l'Union africaine n'a enregistré que 8 adhésions sur les 15 requises. A ce jour, aucun des pays PRCM n'a encore ratifié la Convention de Maputo. C'est pourquoi, les parlementaires et élus locaux du réseau régional APPEL, réunis à Foundiougne le 21 mai 2012, ont adopté une déclaration dans laquelle ils s'engagent à mener les plaidoyers et lobbyings nécessaires auprès des pays membres du PRCM en vue de la ratification et de la mise en œuvre de cette importante convention.

La Convention d'Abidjan sur le milieu marin et côtier de l'Afrique de l'Ouest et centrale

Signée en mars 1981, cette convention est entrée en vigueur en août 1984. Elle a adopté un plan d'action

pour la région de l'Afrique de l'Ouest et du centre et deux accords juridiques : une convention de coopération pour la protection et le développement du milieu marin et côtier, et un protocole pour la lutte contre la pollution en cas d'urgence de la région de l'Afrique de l'Ouest et du centre

En 1981, les accords juridiques ont été signés par douze États riverains de la région. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a été désigné comme dépositaire de la Convention et du Protocole. Le PNUE a été désigné comme secrétariat de la Convention et du Protocole. Les objectifs de la Convention sont :

- de renforcer les capacités nationales en vue d'évaluer les valeurs et les menaces aux ressources marines vivantes et leur rôle écologique dans les océans, et
- de renforcer les mécanismes de coordination régionaux et la formulation d'un cadre d'action régional efficace.

Pour cela, il s'agit de donner plus de considération à la diversité biologique, de soutenir le développement et la promotion des technologies saines, surtout en ce qui concerne les activités humaines, de développer des études économiques qui permettront l'évaluation des avantages sociaux de la conservation de la diversité biologique.

Convention régionale sur les conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques

En 1993, les pays membres de la CSRP (Commission sous-régionale des pêches) ont ratifié une convention définissant les conditions minimales d'accès communes. Cette convention est restée peu appliquée et un programme de travail est mis sur pied, depuis 2009, pour la raviver et l'affiner : il s'agit notamment de définir les sanctions à imposer en cas d'infraction, ainsi que les licences de pêche, les registres des navires, etc.

La convention sur la lutte contre la désertification

La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD) est la dernière des trois [conventions de Rio](#) à avoir été adoptée. Elle a été adoptée en 1994, deux ans après le Sommet de Rio, et est entrée en vigueur en décembre 1996, 90 jours après réception de la cinquantième ratification. 193 pays sont 'Parties' à la CLD. Elle traite de la [désertification](#) définie comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines » et des moyens de lutte adaptée : « mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un développement durable et qui visent à : prévenir et/ou réduire la dégradation des terres, remettre en état les terres partiellement dégradées, et restaurer les terres désertifiées »...

La 8e Conférence des Parties (COP-8), qui a eu lieu en septembre 2007 à Madrid, a adopté le « Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention pour la période 2008-2018 ».

La Convention sur les changements climatiques :

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a été adoptée au cours du [Sommet de la Terre](#) de Rio de Janeiro en 1992 par 154 États auxquels il faut ajouter la totalité des membres de la [Communauté européenne](#). Aujourd'hui, elle est signée par près de 200 pays. La CCNUCC est la première convention qui tente de mieux cerner ce qu'est le changement climatique et de proposer des solutions. Elle reconnaît trois grands principes : le [principe de précaution](#), le principe des responsabilités communes mais différenciées, le principe du droit au développement.

Dès sa rédaction, les 'parties' se sont laissés la possibilité de compléter la CCNUCC par des

engagements ultérieurs. En 1997, certaines parties à la CCNUCC ont signé le [Protocole de Kyoto](#) qui est entré en vigueur en 2005. Ce protocole doit néanmoins être négocié périodiquement, la première période d'engagement prenant fin en 2012. À cet effet, la dernière [Conférence des parties, la Conférence de Copenhague](#) (COP15), qui devait déboucher sur un accord global, n'a pas permis de dégager de consensus fort sur le régime climatique post-2012.

La convention de Ramsar (1971) fait partie des conventions dont les programmes de travail sont les plus adaptés à l'Afrique de l'Ouest. Elle concerne les zones humides et s'efforce de promouvoir l'utilisation durable des zones humides inscrites sur la 'liste des Zones humides d'importance internationale', laquelle rassemble des sites proposés par les États en tant que parties contractantes. En 2009, on comptait dans le monde 1830 sites 'Ramsar' répartis sur 130 pays. En Afrique de l'Ouest côtière, on peut citer parmi les plus connus : le Parc national du Banc d'Arguin (PNBA) érigé en 1976 et reconnu comme site Ramsar en 1982, le Parc du Diawling, ou encore le Parc national du Djoudj. En zone côtière, les sites Ramsar sont des lieux caractérisés notamment par un écosystème estuarien, ou par la présence de hauts fonds marins dus à des bancs de sable, par exemple (cf Chapitre 'Zones humides').

D'autres conventions internationales sur l'environnement concernent entre autres ou spécifiquement les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Citons la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco qui vise à définir et à protéger des sites culturels, mais aussi naturels (ex : le Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie, le Parc national du Niokolo Koba au Sénégal), la Convention de Bâle sur les déchets, la Convention de Rotterdam sur les polluants, avec sa déclinaison régionale dite 'Convention de Bamako' (1996), la CITES (sur le commerce des espèces menacées), la Convention sur les espèces migratrices (1979), ou encore la MARPOL sur les pollutions marines (1973 & 1978).

De la ratification à l'application...

La plupart des pays africains ont ratifié toutes ces conventions, et ont souvent été parmi les premiers signataires. Le problème principal est de faire en sorte que les programmes de travail élaborés dans les conférences des parties ne restent pas 'dormants'.

Le défi est justement là : les textes approuvés au niveau international doivent trouver une application locale. On constate que les États qui ont signé beaucoup de conventions et qui ont approuvé un grand nombre de recommandations se trouvent confrontés à une tâche immense, d'autant plus que les cadres juridiques nationaux manquent, et que manquent aussi, crucialement parfois, compétences techniques et ressources financières.

En outre, on constate qu'il faut une mobilisation du gouvernement, des services de l'État, de plusieurs ministères, ainsi que la mobilisation des élus et de la société civile pour que les recommandations soient mises en œuvre.

L'appui des secrétariats exécutifs des conventions (Pnud, Fao, Pnue), d'organisations internationales (FIBA, WWF, UICN, WIA...) et de certains pays dans le cadre de la coopération bilatérale (Pays Bas, Japon, ...), facilite grandement la mise en application de conventions internationales environnementales. Par exemple, la participation active des organisations internationales à la gestion des parcs, le cas échéant, aide largement les États à mettre en pratique des programmes d'action de conventions.

Il est en tout cas incontestable que les pays africains côtiers se mobilisent et font moult efforts pour mettre en œuvre des programmes visant à remplir leurs obligations légales dans le cadre de la Convention Ramsar, et de celle du patrimoine mondial de l'Unesco. L'effort actuel des pays côtiers pour désigner des aires marines protégées, appuyés par le PRCM, apporte une concrétisation de l'objectif 11 du protocole Nagoya, à savoir : protéger au moins 17% des eaux côtières.

L'absence ou l'inadaptation des cadres juridiques nationaux est un des freins principaux à l'application des conventions environnementales.

Les solutions sont donc à chercher en priorité dans ce sens, et les élus nationaux, en tant que législateurs, ont un rôle important à jouer. L'existence du réseau APPEL est, en soi, une piste qui peut mener à des réponses diversifiées et complémentaires. La sensibilisation, voire la mobilisation du secteur privé est là encore une piste à ne pas sous-estimer, ce secteur étant quand même responsable d'atteintes majeures à l'intégrité de l'environnement. Il n'est pas suffisant de stigmatiser les industries, il faut les rallier à la cause et travailler avec le secteur privé pour réduire les impacts et les risques. On commence à avoir des preuves irréfutables que la dégradation de l'environnement entraîne des risques pour le secteur privé lui-même, ce qui lui est néfaste économiquement. Inciter les entreprises à se doter de normes de responsabilités sociales et environnementales fait partie des solutions recherchées depuis ces dernières années. Parallèlement à une législation adaptée, il peut être envisagé un travail de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises de pêche, par exemple, afin qu'elles deviennent, elles-aussi, actrices de la protection de l'environnement marin.

Thème 7 : Menaces pour la biodiversité



Menaces pour la biodiversité !

« A l'échelle de la planète, la perte de biodiversité menace les systèmes indispensables à la vie. Les changements climatiques aggravent la pression déjà intense qui s'exerce sur les écosystèmes vulnérables et les communautés les plus pauvres. » (Extrait du discours de la directrice générale de l'UICN, Julia Marton-Lefèvre au Congrès mondiale de la Nature, Barcelone, 2008).

Pendant des décennies, les questions écologiques étaient perçues de façon isolée. Pour chaque pays, il s'agissait de 'préserver' des paysages en 3 étapes simples : délimiter des espaces, en bannir les êtres humains et exclure les réalités économiques. Les progrès étaient mesurés sur les territoires 'protégés'. Or, comme la biodiversité continuait à décliner, le mouvement environnemental a compris qu'au lieu de dissocier et de compartimenter les questions environnementales, sociales et économiques, il fallait les intégrer dans une même démarche élargie. Cela demande un changement de mentalités, et c'est un vrai défi à relever. Il faut concilier des points de vue aussi différents que ceux de certaines populations qui

vénèrent la nature comme étant culturellement sacrée, et ceux des industries qui perçoivent les ressources naturelles comme économiquement utiles dans l'immédiat.

La liste rouge des espèces menacées

En 2010, 61.900 espèces ont été évaluées, parmi lesquelles 19.570 sont menacées d'extinction. Au niveau mondial, cette liste couvre 25% des mammifères, 41% des amphibiens, 13% des oiseaux. Parmi les poissons, notons à titre d'exemple que 31% des requins et des raies y sont inscrits, et 18% des mérours.

La Liste rouge de l'UICN est considérée comme la source d'informations la plus complète sur le statut de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur un système objectif d'évaluation du risque d'extinction de chaque espèce. Les espèces sont dites menacées lorsqu'elles sont classées dans les catégories suivantes : en danger critique d'extinction, en danger, ou vulnérables.

La perte de biodiversité est une des crises mondiales les plus urgentes. La prise de conscience est grandissante du fait que la biodiversité est à la base des moyens d'existence de l'humanité.

La Liste rouge de l'UICN est un appel à faire campagne pour la résolution de la crise des extinctions. De nombreuses organisations clés de conservation et des sites d'information se basent sur la Liste rouge de l'UICN pour faire passer leur message.

Des évaluations complètes ont été faites pour chaque espèce connue de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de requins, de coraux bâtisseurs de récifs, de cycadacées et de conifères. Des efforts sont en cours pour terminer l'évaluation de tous les reptiles et les poissons et de groupes sélectionnés de plantes et d'invertébrés.

Nombre d'espèces menacées pour chaque grand groupe d'organismes (novembre 2011)
(parmi les 3 catégories : en état critique de danger, en danger, et vulnérables, seulement)
Sélection des pays concernés par l'APPEL

PAYS	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Mollusques	Autres invertébrés	Plantes	TOTAL
Cap-Vert	3	4	1	0	24	0	0	3	35
Gambie	10	8	2	0	23	0	0	4	47
Guinée	22	13	4	5	65	1	4	22	136
Guinée-B	12	5	3	0	32	0	0	4	56
Mauritanie	15	11	3	0	32	0	1	0	62
Sénégal	16	10	6	0	45	0	1	9	87
Sierra L	17	10	3	2	47	3	3	48	133

Parmi les espèces menacées dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, on retiendra, à titre d'exemple :

- Les deux espèces d'hippopotames, dont l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) que l'on trouve dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. Selon de récentes estimations, leur nombre aurait baissé de 7 à 20% au cours des dix dernières années, ce qui serait dû au braconnage pour la viande et l'ivoire, en priorité dans les zones de troubles civils. L'hippopotame figure désormais sur la liste des espèces menacées, dans la catégorie 'vulnérable'. L'hippopotame nain (*Choeropsis liberiensis*), que l'on trouve de la Côte d'Ivoire jusqu'en Guinée (l'espèce

est déjà éteinte au Nigeria) est « en danger » du fait de l'exploitation forestière et de la fragmentation des habitats.

- La tortue verte (*Chelonia mydas*) qui fait l'objet, heureusement, de campagne de sensibilisation pour sa protection entre dans la catégorie « en danger ».

- Les trois espèces de poisson scie (*Pristis pristis*, *P. pectinata*, et *P. perotteti*), symbole de richesse et de prospérité (le poisson scie ne figure pas par hasard sur les billets de banque de la Banque centrale d'Afrique de l'Ouest -BCAO), autrefois communes,

ont été largement décimées le long des côtes africaines de l'Atlantique et se trouvent maintenant en danger critique d'extinction.

- **Le Mérou blanc** (*Epinephelus aeneus*), très connu dans les assiettes sous le nom plus courant de thiof, est « quasiment menacé », et des mesures de protection urgentes s'imposent.

En Afrique de l'Ouest la proportion de poissons d'eau douce menacés est de 26%. Le capitaine (*Lates niloticus*), ne compte pas parmi eux. En effet cette espèce envahissante en provenance du Lac Victoria, très intéressante au niveau commercial, se trouve encore en abondance.

Il en est de même du pélican blanc (*Pelicanus onocrotalus*), une espèce spectaculaire qui a l'habitude de nicher dans les aires protégées côtières, est encore très présent dans une large partie de l'Afrique. Il en est de même pour les flamants (*Phoenicopterus ruber*) que les touristes ornithologues recherchent particulièrement. La rareté n'est pas toujours là où elle paraît, et les idées fausses circulent « fluidement » quand il s'agit d'extinction d'espèces...

Parmi les mammifères terrestres qui autrefois faisaient la renommée des grands Parcs Nationaux au Sénégal et en Guinée, l'Elan de Derby (*Tragelaphus derbianus*), variété ouest-africaine, est en danger critique d'extinction

Pour protéger et essayer de sauver les espèces menacées, il existe trois moyens principaux : supprimer les causes de leur raréfaction, reconstituer les populations diminuées et créer des zones protégées où les espèces ne craignent rien. Le premier type de moyens fait appel à la législation nationale et au respect des conventions internationales (cf. chapitre 'conventions environnementales'), mais aussi à la sensibilisation, par des campagnes de communication pédagogique et par la mise en place de politiques d'éducation à l'environnement, ou à moindre échelle, par des actions locales d'éducation/communication.

Sur ce dernier point, on peut constater que les idées et les initiatives ne manquent pas en Afrique de l'Ouest, il reste à généraliser les actions qui portent le plus de fruits. Le deuxième moyen (reconstituer les populations) demande la participation des milieux scientifiques et techniques. Fort est de constater que lorsque la volonté et les moyens sont présents, ces initiatives s'avèrent efficaces, et la reconstitution peut suivre, à terme, une courbe exponentielle.

Un peu partout dans le monde, les efforts de protection d'espèces spécifiques portent leurs fruits ; l'oryx d'Arabie en est un bel exemple. En effet, selon la dernière mise à jour de la Liste rouge de l'UICN (2010), l'Oryx d'Arabie (*Oryx leucoryx*), qui avait été poussé au bord de l'extinction par la chasse, a devant lui aujourd'hui un avenir plus rassurant. Sa population sauvage compte maintenant un millier d'individus. Le Sénégal a réintroduit cette espèce dans le Ferlo et a ainsi beaucoup contribué à sa protection.

Quant au troisième type de solutions, la création d'aires protégées, il fait l'objet, dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, d'efforts soutenus de la part de tous les acteurs concernés : populations locales, élus, gouvernements, ONG et organisations internationales, ... la problématique de la protection des ressources halieutiques, dont l'importance est majeure tant au niveau économique, écologique, que sociale, donne lieu à une attention toute particulière avec la création notamment des aires marines protégées. Un chapitre de ce guide est naturellement consacré aux aires protégées.

La biodiversité – ou diversité biologique – est une richesse inouïe que certains économistes d'ailleurs tentent de quantifier de diverses façons. Même sans chiffres, cette richesse est évidente en termes de services rendus à l'homme par la nature, en termes de cadre de vie, de beauté du monde dans lequel l'être humain et les sociétés évoluent. Faire lumière sur cette richesse et savoir la protéger est un challenge enthousiasmant pour tous les pays, en particulier pour les plus démunis économiquement.

Thème 8 : Les zones humides



Les zones humides

Attention... fragiles !

Les zones humides comptent parmi les écosystèmes les plus productifs au monde. De ce fait, elles sont extrêmement riches en biodiversité. En Afrique, les zones humides ont généralement une grande valeur socio-économique. Le delta intérieur du fleuve Niger, au Mali, qui figure parmi les plus grandes zones humides d'Afrique, peut produire jusqu'à 150.000 tonnes de poissons, les bonnes années. En saison sèche, les pâturages des grandes zones humides sont capables de nourrir plusieurs millions de têtes de bétail.

De façon générale et universelle, on peut donner à la zone humide la définition suivante : « Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ». Les zones humides peuvent être continentales ou côtières. A ces deux catégories de zones humides naturelles, il faut ajouter les zones humides aménagées par l'homme.

Parmi les zones humides côtières, certaines sont marines et d'autres sont saumâtres.

La plus grande zone humide côtière d'Afrique se trouve en Mauritanie ; il s'agit du Banc d'Arguin qui couvre une aire de 12.000 kilomètres carrés, partiellement exondée à marée basse. Protégé depuis 1978, le Parc national du Banc d'Arguin est une zone d'autant plus productive que c'est là qu'une grande quantité de poissons d'Afrique de l'Ouest vient se reproduire et grandir.

Les zones humides sont de véritables espaces de production de biens de consommation ; elles sont en effet support de pêche, d'élevage et de cultures. En Afrique, une bonne partie de la population s'est hautement spécialisée dans la pêche (les Imraguen(en Mauritanie), les Bozo(Mali), les Bijagos(Guinée Bissau), les ... (Sénégal), ou encore les Kotoko). D'autres (les Peuls, les Marka, les Mouzgoum, etc...) tirent partie des herbages disponibles et des terres exondées favorables aux cultures après le retrait des eaux dans les plaines

d'inondation. Ces professionnels savent très bien exploiter la saisonnalité et ce, depuis toujours. La disparition des zones humides laisse ces communautés sans alternative.

Comme il est expliqué dans le chapitre consacré aux conventions internationales, la Convention de Ramsar a la charge de définir et de suivre les critères de désignation de sites, et encourage les pays à proposer des sites. Et lorsqu'un pays fait inscrire une zone humide dans la liste des zones humides internationales, il s'engage par là-même à la gérer selon les principes d'utilisation rationnelle des ressources naturelles, adoptés par la Convention via l'UICN en 1980. A l'origine, lors de sa création dans les années 1970, la Convention s'attachait surtout à protéger les oiseaux migrateurs. Mais rapidement (depuis le milieu des années 80) les principes de protection se sont élargis à tout l'écosystème, humains compris. Les trois piliers de la Convention de Ramsar sont : la définition des zones, la gestion durable de ces zones, et la coopération au niveau international.

Quelles sont les causes de la dégradation des zones humides ?

En Afrique de l'Ouest, les sécheresses des décennies 70 et 80 ont particulièrement affecté les zones humides, et les répercussions économiques et sociales ont été lourdes et le demeurent encore aujourd'hui.

Plus généralement, le phénomène de destruction significative a commencé bien plus tôt au cours du XX^{ème} siècle et se poursuit aujourd'hui.

Il apparaît que les zones humides se dégradent plus rapidement que les autres écosystèmes, malgré un léger ralentissement depuis que l'on s'en préoccupe. Les grandes zones humides africaines souffrent du changement climatique, c'est une évidence, mais elles souffrent aussi des activités d'extraction minière et pétrolière.

Dans les zones humides continentales, l'inondation est saisonnière. Donc, s'il ne pleut plus il n'y a plus de zone humide. Ce n'est pas le cas des zones humides côtières, sauf si un barrage, par exemple, vient réduire le flux dans un estuaire, et compromettre par conséquent la zone humide.

Barrages, digues, périmètres irrigués sont autant de réalisations humaines qui tendent à réduire le débit des fleuves et qui sont donc à l'origine de la disparition de certaines zones humides estuariennes.

Les aménagements fonciers ont participé à la réduction des zones humides. De nombreux planificateurs fonciers (décideurs politiques et administratifs) ont été amenés, par méconnaissance, à délivrer des permis de construire dans des zones inondables ; et lorsque la nature reprend ses droits et que l'eau passe outre les aménagements, il ne faut pas s'étonner que des sites habités ou occupés par l'homme subissent des inondations. Combien d'aménagements ont été faits sans tenir compte des caractéristiques des bassins versants et de l'hydrologie (en priorité des crues)....

Les migrations humaines jouent elles aussi un rôle dans la dégradation des zones humides. Au Rwanda, par exemple, l'installation des réfugiés dans les marais comme ceux de la Rugazi-Burera-Ruhondo a provoqué l'assèchement des marais, une baisse importante de la production d'électricité et par là-même une augmentation des coûts et des prix. Ce phénomène peut être observé au Sénégal où l'occupation des Niayes par des immigrants économiques est à l'origine des inondations observées ces dernières années à Dakar. C'est d'ailleurs par le biais de ces effets économiques que les programmes en charge de la problématique ont amené les décideurs à prévoir des zones de réinstallation pour les migrants et pour leurs exploitations.

Les pollutions constituent aussi une cause de dégradation des zones humides ; l'utilisation abusive de pesticides en est un des principaux facteurs.

La mangrove, symbole de la richesse des zones humides côtières... et de leur fragilité

Les zones humides côtières comportant de la mangrove sont des écosystèmes de grande importance en Afrique de l'Ouest. La mangrove y couvre de vastes surfaces, qui n'ont d'équivalence qu'en Tanzanie ou au Mozambique.

L'humain est le premier ennemi de la mangrove, malgré la somme de services que lui rend cet écosystème. La coupe de bois de mangrove pour la cuisine et pour la construction endommage terriblement la ressource. Dans certains endroits, en Gambie par exemple, de mauvaises pratiques de collecte d'huîtres détériorent sérieusement la mangrove : au lieu de détacher les huîtres du pied de mangrove sans abîmer celui-ci, on coupe le bois pour les retirer ensuite. Il est pourtant sain d'exploiter les huîtres de mangrove, c'est une façon de nettoyer la mangrove tout en obtenant des biens alimentaires à haute valeur nutritive.

Le développement de l'aquaculture en bassin pose quant à lui un problème socio-économique : au lieu de permettre aux femmes de continuer, voire d'améliorer leur collecte de crevettes et d'huîtres dans la mangrove, l'activité est aux mains des exploitants des bassins, presque exclusivement des hommes.

Il apparaît aussi que la mangrove a une grande capacité de captation de carbone. L'intérêt de sa protection dépasse alors les enjeux locaux et nationaux, mais s'inscrit à l'échelle de la planète. Des programmes de crédit carbone commencent à voir le jour ; on peut citer l'entreprise agroalimentaire Danone qui a investi dans la restauration des mangroves pour compenser les émissions de carbone de ses sites de production.

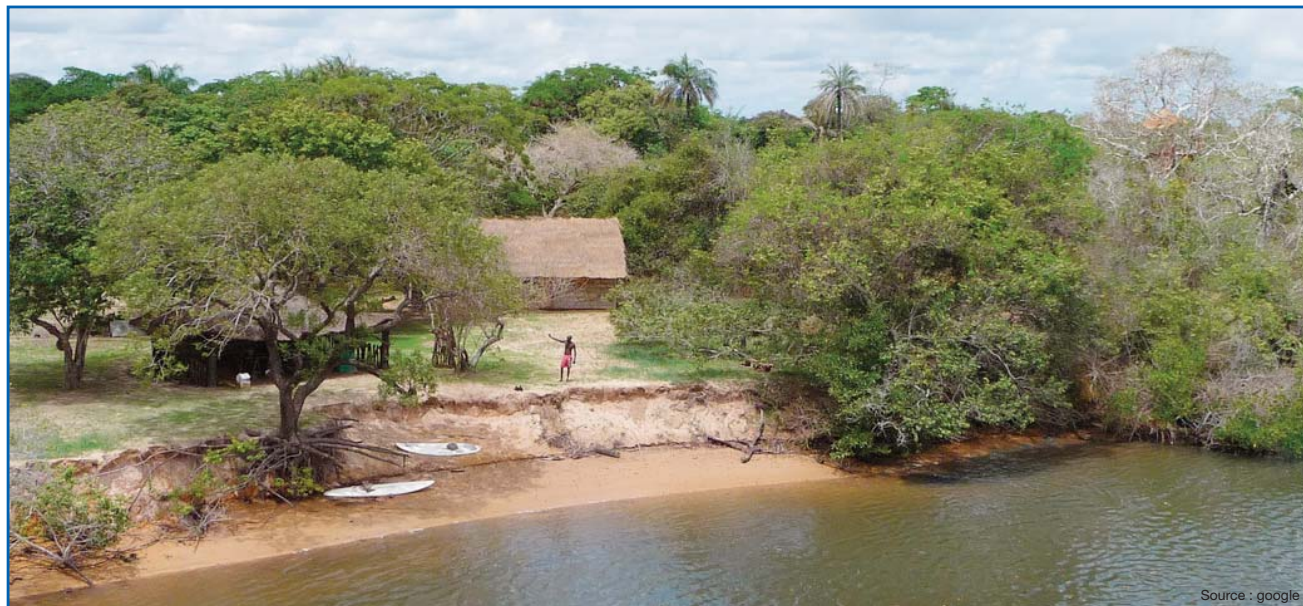
Que faire pour préserver les zones humides ?

Il est primordial de faire prendre conscience à tous de la valeur des zones humides : habitants et riverains des sites, décideurs politiques et agents économiques à l'échelle nationale et internationale, ONG et organismes de coopération, enfants et adultes. C'est un préalable indispensable à l'implication de tous les acteurs, et à leur mobilisation active pour arrêter la dégradation des zones humides et être en mesure de les restaurer. Pour cela, il est utile de s'appuyer sur des arguments économiques (selon cette notion récente de services éco systémiques), sans oublier cependant les arguments de respect de la nature et les pratiques culturelles et sociales qui ont permis depuis toujours de gérer les zones humides, en partageant notamment leurs ressources entre différentes communautés ethno-professionnelles, en fonction du rythme des crues (cas des zones humides continentales). Une gestion concertée et participative des ressources des zones humides peut alors être mise au point et devenir opérationnelle. Il s'avère que des actions de petite échelle peuvent être tout à fait efficaces pour protéger une zone humide. Les échanges d'expérience entre acteurs locaux de différentes zones humides portent leurs fruits tant sur le plan technique que sur celui des connaissances environnementales.

L'Afrique de l'Ouest est performante sur ces processus ; aujourd'hui par exemple toutes les zones humides côtières protégées sont en réseau grâce au RAMPAO. On assiste aussi à des initiatives volontaires de groupements de résidents (en Guinée-Bissau, par exemple), et cela grâce à une sensibilisation préalable, soutenue entre autre par l'UICN ou WWF.

Les élus – parlementaires et élus locaux – ont une importante carte à jouer en tant que vecteurs, mais aussi de législateurs. L'utilisation rationnelle et respectueuse des ressources naturelles a un lien direct avec l'harmonie, qu'il s'agisse de l'harmonie homme-nature ou de l'harmonie entre humains, en tant que gestionnaires de la nature. Les élus sont parmi les mieux placés pour promouvoir et assurer cette harmonie.

Thème 9 : Les aires protégées



Source : google

Les aires protégées

Une démarche de plus en plus humaine

A l'échelle de la planète, précisons qu'en 2000, les 120.000 aires protégées du monde couvraient plus de 13 millions de kilomètres carrés, ce qui correspond à la taille combinée de l'Inde et de la Chine !

L'UICN donne à l'aire protégée la définition suivante : « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Les aires protégées sont des outils de conservation qui sont au cœur de la stratégie mondiale de conservation de la biodiversité in situ.

Les aires protégées correspondent en général à de zones écologiques ayant conservé l'essentiel sinon la totalité de leurs caractéristiques physiques et biologiques. La conservation de la biodiversité et la recherche scientifique sont les objectifs principaux de la création d'aires protégées.

On compte six catégories de gestion des aires protégées :

- a) **Zone de Nature sauvage** : Aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages.
- b) **Parc national** : aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives.
- c) **Monument naturel** : aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.
- d) **Aire de gestion des habitats ou des espèces** : aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion.
- e) **Paysage terrestre ou marin protégé** : aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives.
- f) **Aire Protégée de ressources naturelles gérées** : aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.

La notion d'aires protégées n'est pas récente, elle a commencé par les réserves de chasse, puis de tourisme de vision. Les aires protégées forment aujourd'hui un réseau planétaire, et la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAA ou WCPA en anglais), créée par l'UICN en 1960 pour animer ce réseau, est représentée dans 140 pays.

Le concept d'aires marines protégées (AMP) apparaît dans les années 1970 en écho à la prise de conscience par la communauté internationale des destructions engendrées par les activités humaines sur les côtes, les mers et les océans, avec de lourdes conséquences sur l'environnement. Le droit international a toujours constitué une base pour la création, puis l'évolution des AMP. Ses notions juridico-politiques apparues dans les années 1990 s'articulant autour de la durabilité et de la gouvernance vont influencer les objectifs des AMP et les conditions de leur mise en œuvre, notamment à travers la démarche participative et les mouvements de décentralisation.

En 2003, un congrès mondial consacré aux aires protégées s'est tenu à Durban, en Afrique du Sud. Depuis cet événement majeur, la gestion des aires protégées est entrée dans un nouveau paradigme : la déclaration de Durban a mis en lumière que l'évolution du monde amène une nouvelle approche des aires protégées : celles-ci doivent créer des bénéfices au-delà de leurs limites géographiques, en tenant compte de l'équité entre genres et entre générations.

De plus, la notion d'aires communautaires y a été clairement reconnue.

La contribution des communautés locales à la conservation de la biodiversité est encore faiblement connue en Afrique de l'Ouest. Mais grâce à la législation dont beaucoup de pays commencent à se doter, des étapes sont franchies dans ce sens. Le réseau des parlementaires pour l'environnement participe activement à ces pas en avant, et la mise en place du réseau des aires protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO) est, en soi, une réelle avancée.

Le réseau RAMPAO

Créé officiellement en avril 2007, le RAMPAO couvre une superficie totale d'environ 1.789.840 hectares, ce qui représente presque 90% de la superficie totale des AMP reconnues officiellement en Afrique de l'Ouest.

En 2009, le réseau comptait 24 aires marines protégées (AMP) officiellement reconnues dans six pays de l'écorégion marine ouest africaine.

Les AMP du RAMPAO sont caractérisées par une haute importance biologique : toutes abritent une ou plusieurs espèces considérées par les gestionnaires comme rares, menacées ou en danger. Presque toutes les aires marines protégées possèdent un ou des écosystèmes menacés au niveau régional ou national. La plupart des aires marines protégées jouent également un rôle crucial pour le fonctionnement des processus écologiques. En effet, elles représentent des sites importants pour la reproduction, la croissance ou le passage obligatoire des espèces migratrices de poissons, tortues, mammifères et oiseaux. Par ailleurs, ces AMP du RAMPAO ont une importance socioéconomique capitale. Si certaines sont sources d'emplois pour les communautés locales, la plupart d'entre elles utilisent les ressources pour leur subsistance et quasiment toutes abritent des éléments d'importance religieuse ou spirituelle.

Les principales pressions identifiées sur les AMP sont, par ordre d'importance : la pêche, la coupe de ligneux (en particulier la mangrove), la modification du milieu, les impacts humains indirects (tourisme), le braconnage, et l'érosion côtière. La principale menace identifiée est la pollution.

Les AMP souffrent de la faiblesse des financements qui leur sont accordés, et cela se répercute sur l'effectif du personnel, qui s'avère en général insuffisant, et sur les possibilités logistiques. Néanmoins, sur le plan organisationnel, les AMP du RAMPAO se sont dotées d'un plan de gestion opérationnel ou en cours d'élaboration.



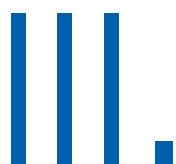
La désignation d'un site en tant qu'aires protégées recoupe souvent d'autres « étiquettes » pour le même site. Ainsi certaines d'entre-elles bénéficient aussi d'un classement au titre de la Convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, un label uniquement donné aux sites les plus intéressants pour la biodiversité et les paysages ; en Afrique de l'Ouest se trouvent neuf sites inscrits à la fameuse liste de l'UNESCO, dont le Parc National du Niokolo Koba au Sénégal, ou encore le Mont Nimba en Guinée, le Parc National du Banc d'Arguin mauritanien, ou, de taille plus

modeste, le Parc National des Oiseaux du Djoudj (Sénégal). Certains sites ont également reçu le label « site Ramsar » de la part de la Convention sur les zones humides (se référer au thème « zones humides » de ce présent guide), une désignation moins stricte que la précédente, mais intéressante en ce qu'elle recommande une utilisation durable des habitats et des ressources.

La richesse écologique d'un lieu crée de saines obligations : celles de le protéger et de le valoriser.







Pour s'informer sur les thématiques
environnementales

Pour s'informer sur les thématiques environnementales

La liste des documents, sites internet, films pédagogiques, newsletters, et autres supports d'information proposée ci-dessous, a été dressée de façon subjective, en tentant de répondre au plus près aux besoins d'accès des usagers de ce guide, à savoir, les décideurs des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, et tout particulièrement les parlementaires et les élus locaux.

Les sources d'informations sont listées en fonction des thèmes développés dans la partie 2.

Thème 1 : Surpêche et pêche illicite

- The ocean and Climate Change : tools and guidelines for Action. IUCN (UICN), 2009.

Consultable ou téléchargeable sur : http://www.iucn.org/about/work/programmes/marine/marine_our_work/climate_change/publications.cfm

- Liste rouge et gestion écosystémique des pêches en Afrique de l'Ouest : utilisation de la Liste Rouge de l'UICN pour le suivi des risques de perte de biodiversité : application aux poissons démersaux exploités d'Afrique du Nord Ouest. Sidibe, Aboubacar - UICN PACO, 2010.

- Négocier des accords de pêche équitables : un manuel de renforcement des capacités et de référence pour les états côtiers en développement. Mfodwo, Kwame - IUCN ; Sub-Regional Fisheries Commission, SN - Dakar : IUCN/SRFC, 2008 (existe aussi en anglais, document téléchargeable)

- Interactions entre l'aquaculture et l'environnement . IUCN, Centre for Mediterranean Cooperation ; Federation of European Aquaculture Producers ; Spain, Ministry of Agriculture, Fisheries and Food - Gland : IUCN, 2007 (existe aussi en anglais).

- Construire Ensemble une gestion des Pêches Intégrant les AMP. CEPIA Bulletin- 2011 (décembre) : http://cmsdata.iucn.org/.../cepia_bulletin_2011.pdf

Sur l'acidification des océans :

UICN - Communiqué de presse : http://www.iucn.org/about/work/programmes/marine/marine_our_work/livelihoods/?6438/2/Ocean-Acidification-Coming-Soon-to-an-Ocean-Near-You

Autres sites à consulter sur la thématique Pêches et pêcheries :

- Commission sous-régionale des pêches : <http://www.csrps.org/>

- FAO : <http://www.fao.org/fishery/fr>

Filmographie :

- Biodiversité marine : message de la Direction Général de l'UICN (6'53"):

https://www.youtube.com/watch?v=GFLboTcjscM&list=PLFF666479AEE61B54&index=2&feature=plpp_video

- Siphandone - Laos, les îles du Mekong (9'43")

<https://www.youtube.com/watch?v=kumg5ne3yU0>

Thème 2 : Érosion côtière : n'aiguisons pas les dents de la mer...

Articles scientifiques :

- Leçons et futur de la gestion intégrée des zones côtières dans le monde. <http://vertigo.revues.org/2490>
- Un réseau de surveillance des littoraux face au changement climatique en milieu insulaire tropical : l'exemple de Mayotte. <http://vertigo.revues.org/10512>
- _Indicateurs des impacts du développement sur l'environnement : une comparaison Afrique - Europe <http://vertigo.revues.org/2300>, sept 2006, L.Frendo & alt

Filmographie :

- Sentries of the Coast (sentinelles des côtes, 5'10") : <https://www.youtube.com/watch?v=5cTRhC4aaxk>
- The Village of Rejorsori (Java, Indonésie, 6'17") : <https://www.youtube.com/watch?v=CZI1owdr7MQ>

Thème 3 : Tourisme

- Le tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation? UICN-PACO, 2010.
- Biodiversité : Mon hôtel agit - Guide pour une utilisation durable des ressources biologiques, UICN, 2008 (disponible aussi en anglais), consultable et téléchargeable sur : http://cmsdata.iucn.org/downloads/iucn_hotel_fr_final_single_1.pdf
- Vers un tourisme durable. Guide à l'usage des décideurs. PNUE, 2006. (disponible aussi en anglais), consultable et téléchargeable sur : <http://www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/0819/PA>
- Leçons tirées de la création d'entreprises Biodiversité pour la conservation, UICN, 2009. http://cmsdata.iucn.org/downloads/lessons_learned_fr.pdf
- 2 sites généralistes sur l'écotourisme : <http://www.ecotourism.org/> et <http://unwto.org/fr> (agence des Nations unies consacrée au tourisme dans le monde).

Filmographie :

- Keeping coral reefs alive (garder les récifs coraliens en vie, 4'15") <https://www.youtube.com/watch?v=W0y-hHmQuJ0>
- Biodiversity: How to act in my hotel? (Biodiversité, mon hôtel agit, 4'28", UICN& Accor) <https://www.youtube.com/watch?v=YB3LdZKlw08>

Thème 4 : Industries et environnement

- L'économie au service de la conservation, présentation 'Powerpoint' donné par David Huberman (UICN, siège) à Ouagadougou, en 2009 : http://cmsdata.iucn.org/downloads/economie_et_environnement_final.pdf
- Informations sur le commerce international et le développement durable sur le site de International centre for Trade and Sustainable Development (anglais, uniquement) : <http://ictsd.org/>
- Sur la production d'énergie et l'énergie en général : consulter la rubrique Energie de l'UICN : <http://www.iucn.org/fr/faisons/energie/>
- Evolution du secteur minier en Afrique de l'Ouest. Quel impact sur le secteur de la conservation ? UICN, Papaco, 2011. Consultable et téléchargeable sur : <http://www.papaco.org/etude/mines.pdf>

Filmographie :

- Greening business and world economy (sur l'économie verte : message de la direction générale de l'UICN, 4'32") : https://www.youtube.com/watch?v=f4KV30JFKZQ&list=PL024380442C03609A&index=11&feature=plpp_video
- IUCN-Holcim Partnership (partenariat UICN-Holcim [ciment], 6'46") : <https://www.youtube.com/watch?v=-k21RKGXSW0>
- SOS - Save Our Species - join now ! (Sauvez nos espèces, rejoignez-nous! 2'40") : <https://www.youtube.com/watch?v=i2XFpZVyePg>

Thème 5 : Les énergies renouvelables

- site consacré à la thématique 'femmes et énergie durable' : www.energia.org (en anglais).
- Greening blue energy : identifying and managing the biodiversity risks and opportunities of offshore renewable energy, ouvrage de l'UICN sur l'énergie éolienne en offshore (D. Wilhemsson, N.McCormick, & alt.), 90p. consultable et téléchargeable sur : <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2010-014.pdf>
- fiche sur un projet d'exploitation du jatropha comme bi-carburant (Mali) : http://www.malifolkcenter.org/lowsection/Dep3_NRM/jatropha/mfc_jatropha_intro.html#Anchor-Jatroph-40961

Filmographie :

- Towards sustainable energy (Message de la direction général de l'UICN, 3'18") : https://www.youtube.com/watch?v=qMF5oWyrRMo&list=PL60B8EEA7FF7E6428&index=3&feature=plpp_video
- Oceans and energy (idem, 3'59") <https://www.youtube.com/watch?v=5a2NbtCIZIM>

- Mitigating the risks of indirect landuse change from biofuels (UICN, 8'50")
: https://www.youtube.com/watch?v=IDFwNTJ8ppE&list=PL60B8EEA7FF7E6428&index=1&feature=plpp_video
 - Harvesting energy from the sea (récolter l'énergie de la mer, 3'33")
https://www.youtube.com/watch?v=UX7aGqMBpVU&list=PL60B8EEA7FF7E6428&index=2&feature=plpp_video
 - Climate Change Mitigation and Adaptation in Pacific Island Countries - Energy Sector (17')
(<https://www.youtube.com/watch?v=w49CUqKzKSQ>)
-

Thème 6 : Les Conventions internationales pour l'environnement

- voir les sites internet des conventions citées (Ramsar, Marpol, etc.) ou bien les informations dispensées par Wikipédia sur chacune des conventions (attention : marge de subjectivité possible...)
- La convention sur la diversité biologique : tentative de bilan depuis le sommet de Rio de Janeiro (article scientifique, in revue Vertigo) : <http://vertigo.revues.org/4168>

Filmographie :

- Boosting action for biodiversity in 2012 (3'58"), <https://www.youtube.com/watch?v=UM1x8VMXrYQ>
 - IUCN in Durban (4'04"), <https://www.youtube.com/watch?v=-JNZtt72sEE>
 - 2011, the International Year of Forests: what have we achieved? (2'20") :
<https://www.youtube.com/watch?v=kktzWoXvKP0>
 - Drylands : Dispelling the Myth (3'25") : <https://www.youtube.com/watch?v=ETJMPLJsmM0>
 - The future of World Heritage (3'30") : <https://www.youtube.com/watch?v=LYJYdzqjgaA>
 - Convention on Biological Diversity: Message from IUCN's Director General (3'44") :
<https://www.youtube.com/watch?v=9KtyC9tTNiE>
-

Thème 7 : Menaces pour la biodiversité

- Rubrique Biodiversité du site UICN : <http://www.iucn.org/fr/faisons/biodiversite/>
- Liste rouge des espèces menacées (présentation et liens à divers documents) : <http://www.uicn.fr/La-Liste-Rouge-des-especes.html>
- Site internet de The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) (vaste étude sur la biodiversité paru en 2010) : <http://www.teebweb.org/>
- Variabilité climatique, désertification et biodiversité en Afrique : s'adapter, une approche intégrée (article scientifique, in revue Vertigo) <http://vertigo.revues.org/5356>

Filmographie :

- Love. Not Loss. (UICN, 3'27")
https://www.youtube.com/watch?v=BvldwOEzreM&list=PLCF832505610D9418&index=10&feature=plpp_video
- SOS - Save Our Species - join now! (cité plus haut)
https://www.youtube.com/watch?v=i2XFpzVyePg&list=PLCF832505610D9418&index=9&feature=plpp_video

Thème 8 : Les zones humides

- Site internet de la convention de Ramsar : www.ramsar.org
- (ouvrage) : Gestion intégrée des ressources naturelles en zones inondables tropicales, D.Orange & alt, IRD, 2002 (somme d'articles scientifiques en grande partie sur l'Afrique de l'Ouest).
- Réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification : éléments de stratégie régionale de préparation et d'adaptation M.Niasse & alt., UICN- BRAO, Dakar, 2004. Document consultable ou téléchargeable sur : <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2004-068-Fr/Climate-impactsF-prelims.pdf>

Filmographie :

- Bringing life back to the Chilika Lagoon in India (6') : <https://www.youtube.com/watch?v=DDya5tgFetA>
- Tanguar Haor - making the most of its natural treasures (5'15") : <https://www.youtube.com/watch?v=4vXJ0uBPGlw>

Thème 9 : Les aires protégées

- Evaluation de l'efficacité des aires protégées : parcs et réserves de Mauritanie, UICN-PACO 2008.
- Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation, article scientifique Vertigo, 2002 : <http://vertigo.revues.org/4126>
- Evaluation de l'efficacité de gestion des AMP du réseau des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest RAMPAO – UICN-PAPACO, 2009. Consultable ou téléchargeable sur : <http://www.papaco.org/publication/RAPPAM%20RAMPAO.pdf>
- ...En Gouvernance Partagée ! Un guide pratique pour les aires marines protégées en Afrique de l'Ouest - PROCM, UICN et CEESP, Dakar, 2010. <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2010-036.pdf>

Filmographie :

- The value of protected areas: Message from IUCN's Deputy Director General (3'22") :
https://www.youtube.com/watch?v=gCv3hkhyPgA&list=PLDD5358460A4EC264&index=1&feature=plpp_video
- Baliem Valley - A paradise in Peril (4') :
https://www.youtube.com/watch?v=K_PdGNpKIDY&list=PLDD5358460A4EC264&index=8&feature=plpp_video
- Yellowstone: the return of the wolf (5'43") :
<https://www.youtube.com/watch?v=dMGJ9oThHbc>

Thématique générale de l'environnement, du changement climatique, et de la gestion de l'environnement :

- Magazine Planète Conservation. Publication périodique de l'UICN-International, 2 à 3 numéros par an, consultable en ligne sur http://www.iucn.org/fr/ressources/publications1/planete_cons/
- Cahier de connaissances sur l'environnement côtier et marin en Afrique de l'ouest, UICN-PACO, 2011
http://cmsdata.iucn.org/downloads/pree___cahier_de_connaissances_littoral_afrique_de_l_ouest.pdf
- Ecosystem management : lessons from around the world – A guide for development and conservation practitioners. J-Y Pirot & alt, UICN, 2000. <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2000-051.pdf>

Filmographie :

- L'Afrique de l'Ouest face au défi climatique – (34') réalisé par l'IRD :
<http://www.ird.fr/la-mediatheque/videos-en-ligne-canal-ird/l-afrique-de-l-ouest-face-au-defi-climatique>
- What kind of world do we want ? (Quel sorte de monde voulons-nous ?, UICN, 6'38") :
<https://www.youtube.com/watch?v=yo51Re1JO4U&feature=BFa&list=FLv8WrhXI7D8q53qZxzS8ihQ&lf=plcp>





UICN Sénégal
Complexe Sicap Point E
Immeuble A
Av. Cheikh Anta Diop
B.P. 3215 Dakar Sénégal
Tél. : +221 33 869 02 80
Fax : +221 33 824 92 46
E-mail : uicnsenegal@iucn.org
www.iucn.org

